Imaginons ensemble la démocratie participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie

Rapport d'étude de préfiguration d'une structure de participation citoyenne

Juin 2025

SOCIAL FABRIC LAB

Avec le soutien financier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
et de l'Organisation internationale de la Francophonie

Table des matières

CONTEXTE & MISSION **3**

INTRODUCTION : CADRE ET AMBITION DE L'ETUDE **4**

1. **Objectifs : Etablir la faisabilité d'une participation citoyenne pérenne** **4**
2. **Méthodologie : Une approche participative et comparative** **5**
3. **Partis pris méthodologiques : Ancrage calédonien et co-construction** **6**

PARTIE 1 : PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE MONDE **8**

1. **Comprendre la participation citoyenne : Définitions & distinctions clés** **8**
2. **Les différents niveaux d'impact : De la consultation à la co-décision** **10**
3. **Principes et bonnes pratiques internationales de l'OCDE** **10**
4. **Bénéfices : Restaurer la confiance, innover, renforcer la légitimité** **11**
5. **Institutionnaliser la participation : ancrer durablement la voix des citoyens** **13**
6. **Modèles de dispositifs étudiés en Europe** **14**
7. **Modèles de dispositifs étudiés dans le Pacifique** **30**
8. **Entretiens avec des experts de la participation citoyenne** **34**
9. **Les caractéristiques clés des dispositifs : de la saisine à l'évaluation** **36**

PARTIE 2 : LES SPÉCIFICITÉS CALÉDONIENNES **50**

1. **Le paysage actuel de la participation citoyenne : Forces et limites** **50**

a. Structures institutionnalisées *50*

b. Consultations obligatoires du public *51*

c. Politiques publiques co-construites avec les citoyens *51*

d. Dispositifs d'implication de la jeunesse dans la vie publique *53*

e. Structures de proximité, ancrées dans les territoires *53*

f. Dispositif budgétaire ouvert à la décision citoyenne *54*

2. **Imaginons la démocratie participative avec les Élus** **56**
3. **Imaginons la démocratie participative avec la société civile organisée** **59**

a. Acteurs du monde associatif *60*

b. Acteurs du monde économique *61*

c. Autres acteurs Institutionnels *61*
d. *Acteurs coutumiers* 62
4. Imaginons la démocratie participative avec les calédoniens 65
a. Les Ateliers Palabres Citoyens : Une co-construction en profondeur *65*
b. La consultation en ligne : Une large mobilisation *67*
c. Analyse croisée des résultats des ateliers & de la Consultation en ligne *69*

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS INTÉGRATIVES POUR UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE (DPC) 87
1. Cadre juridique et institutionnel : vers une reconnaissance formelle de la participation citoyenne 88
2. Ajustements du cadre juridique : deux voies d'institutionnalisation 89
a. Institutionnaliser la structure de participation en modifiant le règlement intérieur *89*
b. Institutionnaliser la structure de participation en modifiant la loi organique *89*
c. Formaliser une convention de coopération interinstitutionnelle *90*
3. Proposition de Dispositif de Participation Citoyenne : Une architecture intégrée91
a. Principes directeurs : Agilité, inclusion, interculturalité et coopération *91*
b. Schéma du dispositif et de son cycle : un processus structuré *92*
4. Recommandations de conception et de mise en œuvre 94
a. Pétitions citoyennes *94*
b. Modalités de saisine *95*
c. Gouvernance partagée *96*
d. Composition et fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne (AC) *99*
e. Communication et articulation avec le grand public *101*
f. Financement, ressources humaines et opérationnelles *103*
g. Evaluation et indicateurs de performance *105*
Conclusion : Vers une Démocratie Participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie 107
Auteurs et contributeurs 109
***Remerciements* 109**

CONTEXTE & MISSION

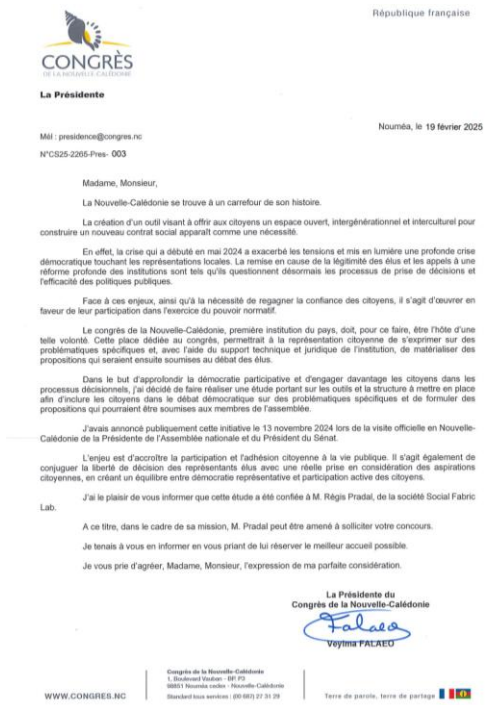

CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Présidente

République française

Nouméa, le 19 février 2025

Mél : presidence@congres.nc

N°CS25-2265-Pres- 003

Madame, Monsieur,

La Nouvelle-Calédonie se trouve à un carrefour de son histoire.

La création d'un outil visant à offrir aux citoyens un espace ouvert, intergénérationnel et interculturel pour construire un nouveau contrat social apparaît comme une nécessité.

En effet, la crise qui a débuté en mai 2024 a exacerbé les tensions et mis en lumière une profonde crise démocratique touchant les représentations locales. La remise en cause de la légitimité des élus et les appels à une réforme profonde des institutions sont tels qu'ils questionnent désormais les processus de prise de décisions et l'efficacité des politiques publiques.

Face à ces enjeux, ainsi qu'à la nécessité de regagner la confiance des citoyens, il s'agit d'œuvrer en faveur de leur participation dans l'exercice du pouvoir normatif.

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie, première institution du pays, doit, pour ce faire, être l'hôte d'une telle volonté. Cette place dédiée au congrès, permettrait à la représentation citoyenne de s'exprimer sur des problématiques spécifiques et, avec l'aide du support technique et juridique de l'institution, de matérialiser des propositions qui seraient ensuite soumises au débat des élus.

Dans le but d'approfondir la démocratie participative et d'engager davantage les citoyens dans les processus décisionnels, j'ai décidé de faire réaliser une étude portant sur les outils et la structure à mettre en place afin d'inclure les citoyens dans le débat démocratique sur des problématiques spécifiques et de formuler des propositions qui pourraient être soumises aux membres de l'assemblée.

J'avais annoncé publiquement cette initiative le 13 novembre 2024 lors de la visite officielle en Nouvelle-Calédonie de la Présidente de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat.

L'enjeu est d'accroître la participation et l'adhésion citoyenne à la vie publique. Il s'agit également de conjuguer la liberté de décision des représentants élus avec une réelle prise en considération des aspirations citoyennes, en créant un équilibre entre démocratie représentative et participation active des citoyens.

J'ai le plaisir de vous informer que cette étude a été confiée à M. Régis Pradal, de la société Social Fabric Lab.

A ce titre, dans le cadre de sa mission, M. Pradal peut être amené à solliciter votre concours.

Je tenais à vous en informer en vous priant de lui réserver le meilleur accueil possible.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

La Présidente du
Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Veylma FALAEO

WWW.CONGRES.NC

Congrès de la Nouvelle-Calédonie
1, Boulevard Vauban - BP. P3
98851 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie
Standard tous services | (00 687) 27 31 29

Terre de parole, terre de partage

"La Nouvelle-Calédonie se trouve à un carrefour de son histoire. La création d'un outil visant à offrir aux citoyens un espace ouvert, intergénérationnel et interculturel pour construire un nouveau contrat social apparaît comme une nécessité.

En effet, la crise qui a débuté en mai 2024 a exacerbé les tensions et mis en lumière une profonde crise démocratique touchant les représentations locales. La remise en cause de la légitimité des élus et les appels à une réforme profonde des institutions sont tels qu'ils questionnent désormais les processus de prise de décisions et l'efficacité des politiques publiques.

Face à ces enjeux, ainsi qu'à la nécessité de regagner la confiance des citoyens, il s'agit d'œuvrer en faveur de leur participation dans l'exercice du pouvoir normatif. Le congrès de la Nouvelle-Calédonie, première institution du pays, doit, pour ce faire, être l'hôte d'une telle volonté en tant que ***« maison des Calédoniens ».*** *Cette place dédiée au congrès, permettrait à la représentation citoyenne de s'exprimer sur des problématiques spécifiques et, avec l'aide du support technique et juridique de l'institution, de matérialiser des propositions qui seraient ensuite soumises au débat des élus.*

Dans le but d'approfondir la démocratie participative et d'engager davantage les citoyens dans les processus décisionnels, j'ai décidé de faire réaliser une étude portant sur les outils et la structure à mettre en place afin d'inclure les citoyens dans le débat démocratique sur des problématiques spécifiques et de formuler des propositions qui pourraient être soumises aux membres de l'assemblée. J'avais annoncé cette initiative le 13 novembre 2024 lors de la visite officielle de la Présidente de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat. Je précise en outre qu'elle avait été préconisée par les experts internationaux mandatés par mon prédécesseur (Proposition n°14 du rapport des membres de la commission internationale d'experts indépendants (CIEI) établi le 25 août 2023). L'enjeu est d'accroître la participation et l'adhésion citoyenne à la vie publique.

Il s'agit également de conjuguer la liberté de décision des représentants élus avec une réelle prise en considération des aspirations citoyennes, en créant un équilibre entre démocratie représentative et participation active des citoyens."

Veylma Falaeo, Présidente du Congrès de Nouvelle-Calédonie, Lettre aux élus et à aux acteurs de la société civile, le 17 février 2025

INTRODUCTION : CADRE ET AMBITION DE L'ETUDE

1. Objectifs : Etablir la faisabilité d'une participation citoyenne pérenne

Dans le contexte de transition politique et sociale que traverse la Nouvelle-Calédonie, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a souhaité que soit menée une étude relative à la mise en place d'une structure pérenne et d'outils permettant une participation citoyenne dans les prises de décision et la production législative au sein du Congrès de Nouvelle-Calédonie.

Cette étude vise à établir la faisabilité et les modalités de mise en œuvre de cette évolution politique et institutionnelle. Pour se faire, elle s'est attachée à répondre à un cahier des charges avec les objectifs suivants :

- **Définir un cadre de gouvernance** qui permette une représentation citoyenne, intergénérationnelle et interculturelle en veillant à l'inclusion de la jeunesse, des forces vives, des associations et partenaires sociaux.
- **Proposer une structure organisationnelle et opérationnelle**
- **Évaluer les ressources** humaines, techniques et financières nécessaires ainsi que **le cadre légal et institutionnel** néo-calédonien
- **Accompagner la conciliation entre communautés**, entre les générations, entre les Calédoniens, en créant un **espace de dialogue permanent** et participatif
- **Promouvoir la participation citoyenne** dans les prises de décision et la production législative
- **Proposer un nom** pour la structure à mettre place.

Plus spécifiquement, il s'agissait d'étudier les aspects suivants :

- Etat comparatif des outils similaires à travers le monde, avec un focus sur les approches favorisant la résilience, la réparation et l'inclusion citoyenne dans les processus institutionnels.
- Cadre juridique et institutionnel : Identification des ajustements nécessaires dans le cadre légal et institutionnel néo-calédonien pour instaurer cet outil.
- Structure organisationnelle : Définir la composition, les rôles et responsabilités ainsi que les critères de désignation des membres.
- Fonctionnement et gouvernance : Proposition des modes de fonctionnement et des modalités de prise de décision, des mécanismes de gestion et de coordination avec les commissions intérieures du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.
- Ressources et financement : Estimation des ressources humaines, techniques et financières nécessaires au lancement et au fonctionnement de l'outil.
- Indicateurs de succès et évaluation d'impact : Définition d'indicateurs pour évaluer l'impact de l'outil dans le court, moyen et long terme, avec un focus sur la cohésion sociale,

le dialogue pacifique, les avancées institutionnelles et les réformes de politiques publiques.

2. Méthodologie : Une approche participative et comparative

Pour répondre à ces objectifs, la méthodologie adoptée repose sur une approche participative et comparative. Elle combine une **analyse internationale des bonnes pratiques** (via une revue de la littérature spécialisée et des entretiens avec des coordinateurs d'assemblées citoyennes), une **contextualisation locale approfondie** (entretiens qualitatifs avec des élus, des institutions, des représentants coutumiers et des acteurs de la société civile), et des **dispositifs participatifs ouverts**, dont une série d'**ateliers d'intelligence collective** et une **consultation en ligne,** dans le cadre d'une **volonté d'implication et de co-construction**. Toutes ces contributions ont nourri les recommandations de ce rapport pour un modèle adapté aux particularités culturelles et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie.

- Les **livrables produits** dans le cadre de cette mission ont été conçus pour garantir une mise en œuvre opérationnelle en respectant le cahier des charges du Congrès :
- Un **rapport d'étude détaillé** comprenant les propositions organisationnelles, juridiques et institutionnelles,
- Une **synthèse exécutive** à destination des décideurs et partenaires,
- Une **étude financière** avec estimation des ressources et options de financement,
- Un **plan de déploiement** dès le 2e semestre 2025

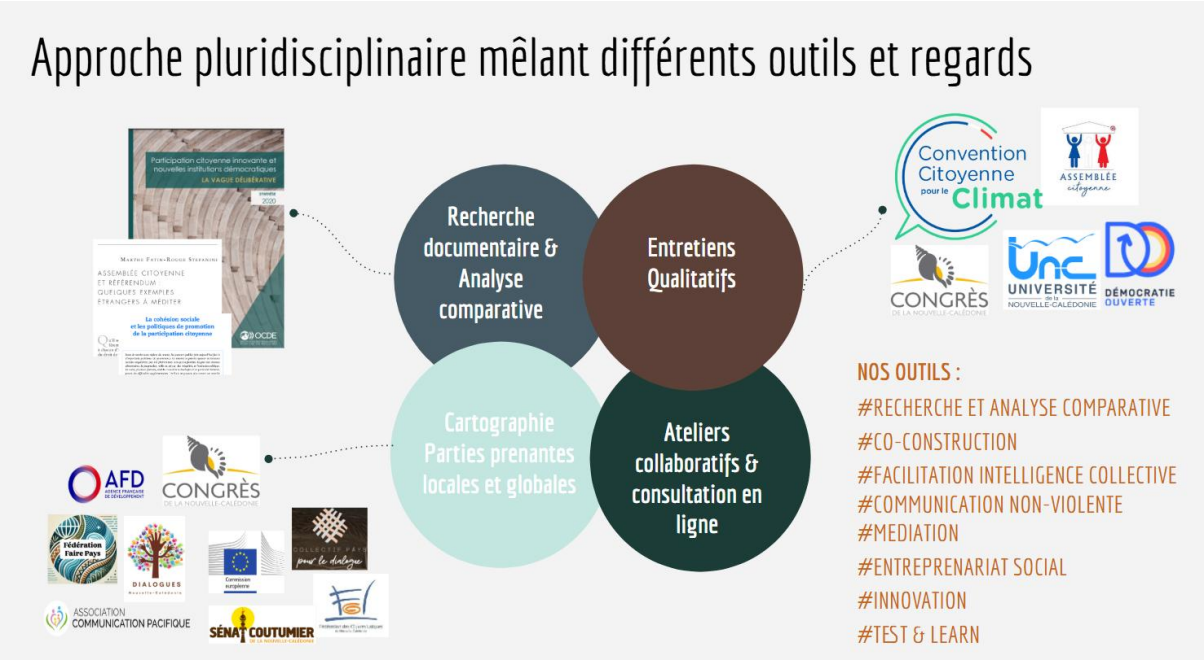

3. Partis pris méthodologiques : Ancrage calédonien et co-construction

L'objet de cette étude était d'explorer la mise en œuvre d'une structure citoyenne permanente au sein du Congrès de Nouvelle-Calédonie, répondant à un cahier des charges précis. La demande porte ici sur un modèle permanent, capable d'intégrer des citoyens au cœur du processus législatif et de renforcer le lien de confiance entre la population et les élus.

Si cette réflexion s'appuie sur des modèles existants à travers le monde, qu'ils soient ad hoc (créés pour un projet spécifique) ou permanents, penser une structure de participation citoyenne en Nouvelle-Calédonie ne peut se faire par simple transposition de modèles extérieurs. Le territoire présente des caractéristiques sociales, culturelles et politiques uniques qui rendent indispensable une démarche d'adaptation fine. Sans cette prise en compte, tout dispositif risque de reproduire des inégalités, d'exclure certains publics, ou de générer de la méfiance.

Pour répondre à la question complexe et contextuelle « **À quoi pourrait ressembler une structure de participation citoyenne au Congrès de Nouvelle-Calédonie ?** », il était essentiel d'adopter une approche plurielle, rigoureuse et ancrée dans le réel calédonien.

Un vaste travail de terrain a été réalisé. Il nous a en effet semblé nécessaire et indispensable de réaliser ce travail de contextualisation de la structure citoyenne et de sa faisabilité en prenant le temps de **rencontrer largement les acteurs locaux, les élus et groupes politiques**, **(50 entretiens qualitatifs réalisés au total en local et à l'international) tout en proposant une approche "participative" de l'étude**. Dans une démarche d'implication et de co-construction, les citoyens ont ainsi été invités à contribuer à ces travaux par le biais d'ateliers participatifs «**Palabres Citoyens**" ayant réuni plus de **110 participants** à Nouméa, Bourail et à la tribu de Pothé, et par une consultation en ligne répondant directement au cahier des charges de l'étude, qui a recueilli **1199 contributions** en trois semaines.

La méthodologie choisie repose ainsi sur quatre volets complémentaires, chacun apportant un éclairage spécifique et contribuant à une vision à la fois informée, légitime et contextualisée, et permettant de garantir :

- Une assise internationale (ce qui a fonctionné ailleurs),
- Une légitimité politique (avis des élus),
- Une inclusion citoyenne réelle (consultation en ligne et co-construction via des ateliers d'intelligence collective),
- Une adaptation au contexte local (enjeux spécifiques de la Nouvelle-Calédonie)

Ces démarches ont permis de faire émerger un très grand nombre de propositions et d'idées concrètes, témoignant de l'engagement et de la **créativité des citoyens**. Elles sont synthétisées dans ce rapport pour imaginer les contours d'une future structure de participation citoyenne pouvant s'inscrire durablement dans le fonctionnement du Congrès.

L'analyse croisée des différentes sources méthodologiques permet d'établir une synthèse approfondie, des recommandations rigoureuses et des options de configuration. Ce rapport vise à restituer fidèlement la richesse de la recherche à l'international, des contributions et échanges nationaux, internationaux et locaux, tout en proposant des pistes concrètes de mise en œuvre. Cependant, celles-ci ne sont pas exhaustives et nécessitent **d'être testées dans une démarche empirique**. En effet, bien qu'une large dimension de l'étude soit participative, une co-construction encore plus large et sur une durée plus longue, en particulier en incluant davantage la jeunesse, aurait probablement permis d'affiner certaines préconisations.

L'expérimentation de la structure citoyenne, combinée à une démarche permanente de recherche-action se basant sur des évaluations systématiques à chaque fin de cycle, permettrait de compléter, d'ajuster et d'améliorer sa configuration au fur et à mesure.

Toutes les données anonymisées et ayant été autorisées à être partagées sont disponibles en annexe à ce document.

PARTIE 1 : PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE MONDE

1. Comprendre la participation citoyenne : Définitions & distinctions clés

Dans le contexte de **démocratie représentative** que nous connaissons (système politique dans lequel les citoyens élisent des représentants chargés de prendre les décisions en leur nom), la **participation citoyenne**, la **démocratie participative** et la **démocratie délibérative** sont trois concepts liés à l'implication des citoyens dans les processus décisionnels, chacun présentant des caractéristiques spécifiques.

Participation citoyenne : Cette appellation désigne l'engagement des individus dans les affaires publiques au-delà des élections traditionnelles, englobant diverses formes d'implication telles que les consultations publiques, les débats ou les initiatives locales visant à influencer les décisions politiques. C'est l'ensemble des moyens par lesquels les citoyens font vivre la démocratie, au-delà du simple vote, en prenant part activement aux réflexions et aux décisions qui les concernent. L'objectif principal de la participation citoyenne est de renforcer le lien entre les citoyens et les instances décisionnelles, en favorisant une collaboration directe sur des sujets d'intérêt commun.

Démocratie participative : Il s'agit d'un ensemble de démarches et de dispositifs qui visent à associer directement les citoyens à l'élaboration ou à la mise en œuvre des politiques publiques, en complément de la démocratie représentative. Elle repose sur des formes d'implication concrète (consultations, budgets participatifs, conseils citoyens, plateformes de propositions) sans nécessairement recourir à un processus de réflexion ou de délibération approfondie entre participants, comme c'est le cas dans la démocratie délibérative. Son objectif est de renforcer la légitimité et l'efficacité de l'action publique en élargissant les canaux d'expression et de contribution citoyenne.

Démocratie délibérative : il s'agit d'une approche de la démocratie qui met l'accent sur la discussion publique raisonnée entre citoyens comme moyen principal de prise de décision collective. Elle repose sur le principe selon lequel des décisions plus légitimes, inclusives et éclairées peuvent émerger d'un processus de délibération structurée, où les participants s'informent, s'écoutent, confrontent leurs arguments, et cherchent à construire un accord. Elle vise ainsi à dépasser les simples mécanismes de consultation ou de vote pour engager une **co-construction réelle des politiques publiques**, en amont des décisions. [1]

[1] Ce modèle a été théorisé notamment par **Jürgen Habermas**, qui souligne le rôle central de **l'espace public** dans la formation de l'opinion et de la volonté collectives.

La démocratie délibérative inspire aujourd'hui des formats tels que les **assemblées** et **conventions citoyennes**, les **jurys citoyens tirés au sort**, qui combinent **information, apprentissage, délibération et formulation collective de recommandations**. Elle se distingue de la démocratie participative par son **degré d'approfondissement du débat** et sa visée transformatrice des décisions politiques.

Différences clés :

- **Portée et formalisation:** La participation citoyenne englobe toute forme d'engagement des citoyens dans la sphère publique, elle est souvent informelle et peut être initiée par les citoyens eux-mêmes ou par des organisations de la société civile. La **démocratie participative institutionnalise cette participation en créant des mécanismes formels d'implication**. La **démocratie délibérative, quant à elle, met l'accent sur la qualité des discussions et des débats entre citoyens pour parvenir à des décisions collectives.**

- **Relation avec la démocratie représentative et processus décisionnel :** La participation citoyenne peut exister indépendamment des structures politiques formelles, tandis que **la démocratie participative est conçue pour compléter la démocratie représentative en créant des espaces où les citoyens collaborent directement avec les élus et les institutions dans les processus décisionnels.** La démocratie délibérative insiste sur l'importance du débat public et de la délibération pour légitimer les décisions, en supposant que la confrontation des arguments mène à des choix plus éclairés.

En résumé, la participation citoyenne représente l'engagement général des individus dans les affaires publiques, la **démocratie participative formalise cette implication dans les processus décisionnels,** tandis que la **démocratie délibérative va plus loin que la simple consultation et récolte d'avis, en mettant l'accent sur la discussion, la co-construction et la délibération comme fondements de la légitimité démocratique**. Ce qui différencie la participation citoyenne de la démocratie participative et délibérative, est que cette dernière est institutionnalisée.

Dans ces modèles institutionnalisés de participation citoyenne, **les citoyens, souvent tirés au sort, contribuent directement à l'élaboration des politiques publiques, par des échanges informés, des débats approfondis et des processus de co-construction. Leurs propositions sont ensuite soumises à l'examen ou à la décision des élus.**

2. Les différents niveaux d'impact : De la consultation à la co-décision

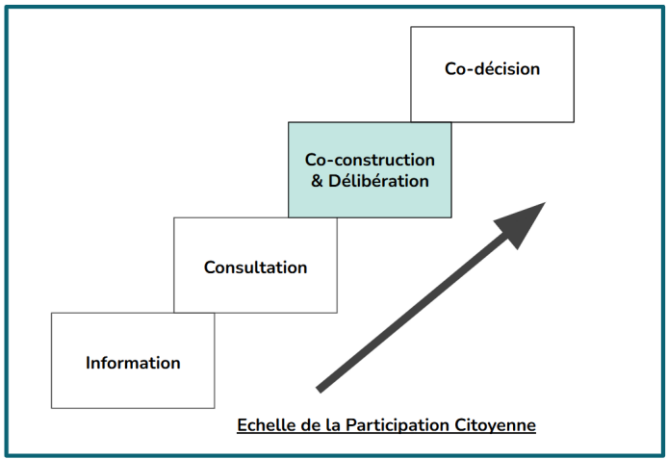

L'échelle de la Participation Citoyenne montre le niveau d'impact de la participation dans les processus décisionnels. **La consultation permet de donner son avis mais sans garantie que celui-ci soit nécessairement pris en compte.** La codécision est possible lorsque les élus demandent aux citoyens de voter et de les aider à décider sur une question, comme l'allocation d'un budget participatif par exemple. La **co-construction et la délibération** offrent aux citoyens l'opportunité d'élaborer, à l'issue d'un véritable travail de réflexion collective, des **propositions concrètes de politiques publiques. Celles-ci sont ensuite soumises aux élus, qui s'engagent à les examiner et à y apporter une réponse, et le cas échéant d'en faire une proposition de loi.**

Au regard de cette grille d'impact des processus participatifs, **le projet étudié dans le cadre de cette étude de préfiguration se situe au niveau de la co-construction** : les citoyens apprennent collectivement un sujet, réfléchissent avec les parties prenantes, puis élaborent des propositions soumises aux élus. Ces propositions mûries collectivement peuvent alors inspirer des délibérations, des propositions de loi, des projets gouvernementaux ou donner lieu à une véritable réponse officielle.

3. Principes et bonnes pratiques internationales de l'OCDE

L'analyse comparative de plus de 600 dispositifs référencés d'après Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à travers le monde a permis d'établir 11 principes de bonnes pratiques internationales. S'ils ne sont pas systématiquement mis en œuvre de manière identique, ils constituent des repères clés des processus de délibération citoyenne.

Principe OCDE	Description	Exemples / Détails
1. Objectif clair	Mandat explicite dès le départ : thème, portée, utilisation des résultats.	Sujet délimité, rôle des recommandations précisé.
2. Engagement institutionnel	Engagement des autorités à considérer sérieusement les recommandations.	Intégration possible dans une loi, débat parlementaire, vote, etc.
3. Intégrité du processus	Organisation neutre et impartiale du processus pour garantir la confiance.	Pilotage par un organisme indépendant.
4. Inclusion (tirage au sort stratifié)	Représentativité de la population par tirage au sort selon des critères définis.	Quotas : âge, sexe, éducation, géographie, etc. Nb : 25 à 200 citoyens.
5. Transparence complète	Communication publique de toutes les étapes : règles, intervenants, budget, résultats.	Publication des documents, traçabilité des décisions.
6. Accès équilibré à l'information	Informations pluralistes, compréhensibles et neutres mises à disposition des participants.	Experts divers, documents préparés de manière rigoureuse par une équipe indépendante.
7. Temps suffisant pour la délibération	Délai adéquat pour s'informer, débattre, et formuler des propositions.	En général : 4 à 7 week-ends.
8. Dialogue respectueux	Climat d'écoute assuré, avec des règles de discussion respectées.	Animation clé pour réguler les débats.
9. Indépendance des animateurs	Facilitateurs expérimentés, neutres et sans conflit d'intérêt.	Techniques : World Café, petits groupes, etc.
10. Évaluation systématique	Évaluation du processus par les organisateurs et les participants.	Critères qualitatifs et quantitatifs.
11. Suivi clair des recommandations	Les institutions doivent expliquer ce qu'elles font des propositions citoyennes.	Réponses justifiées : acceptation, modification, ou refus motivé.

4. Bénéfices : Restaurer la confiance, innover, renforcer la légitimité

La participation citoyenne et la démocratie participative sont des outils puissants qui se développent, depuis 30 ans, à travers toutes les démocraties du monde pour revitaliser la société et la citoyenneté. La démocratie participative est, en effet, l'instrument

principal répondant à la crise de confiance entre les citoyens et le système politique, **renforçant et complétant ainsi la démocratie représentative de plusieurs manières**, **sans jamais affaiblir le mandat des élus**. La démocratie participative peut être un véritable **renfort pour l'action politique, le travail législatif des élus et leur lien avec la population**, permettant ainsi de :

1. **Renforcer la proximité et le lien de confiance entre élus et citoyens**
   Associer activement les citoyens renforce la crédibilité des élus et réduit la défiance. Transparence et ouverture rassurent sur les intentions politiques.

2. **Augmenter l'acceptabilité des décisions difficiles ou peu populaires**
   Quand les citoyens comprennent les enjeux, même les choix délicats sont mieux acceptés, car perçus comme plus justes et légitimes.

3. **Prévenir les conflits**
   Impliquer en amont permet de repérer les inquiétudes et d'éviter qu'elles ne se transforment en oppositions fortes.

4. **Renforcer le rôle et la légitimité des élus**
   La démocratie participative complète la démocratie représentative : elle valorise le rôle de l'élu en consolidant son lien avec la population.

5. **Mieux comprendre les besoins locaux**
   Les citoyens sont experts de leur quotidien. Les écouter permet de concevoir des politiques plus adaptées et efficaces.

6. **Renforcer l'unité sociale**
   Le dialogue direct entre élus et citoyens favorise la cohésion, réduit les tensions et développe une proximité constructive.

7. **Meilleure préparation aux échéances électorales et responsabilisation**
   Une participation citoyenne structurée accroît la transparence, responsabilise les citoyens et valorise l'image d'élus à l'écoute.

8. **Innovation dans les politiques publiques et modernisation de la gouvernance**
   Les contributions citoyennes ouvrent la voie à des idées nouvelles et renforcent la capacité des élus à innover et à réformer.

Même si la participation citoyenne et la démocratie participative ne sont pas des solutions miracles, ni des substituts aux institutions représentatives, elles permettent d'amener

dans la vie publique ceux qui se marginalisent, et peuvent aider à **résoudre les conflits interculturels par la rencontre et le travail collectif incluant et mélangeant toutes les communautés.** Les mécanismes citoyens aident à **faire société**. Lorsqu'ils sont bien conçus, ils constituent un **outil transpartisan puissant pour renforcer le lien entre les citoyens et leurs institutions**. Ils sont force de proposition et agissent comme un baromètre intelligent des préoccupations, aspirations et idées de la population, en allant au-delà des sondages d'opinion ou des simples réunions d'information. Ils permettent de faire émerger une parole collective argumentée, construite, et enracinée dans l'expérience vécue des habitants.

5. Institutionnaliser la participation : ancrer durablement la voix des citoyens

Face à la défiance croissante envers les institutions et les défis complexes que connaissent nos sociétés, la démocratie participative apparaît aujourd'hui comme une réponse structurante. Les dispositifs de participation citoyenne dépassent le cadre ponctuel des consultations classiques en générant des formes de décision plus légitimes, éclairées et acceptées.

Le guide « *Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy* » (OCDE, 2021) propose différentes approches modèles pour ancrer durablement ces mécanismes dans le fonctionnement des institutions : intégration à des **structures permanentes, connexion aux assemblées législatives, formalisation de panels citoyens proches de l'administration, ou encore droit d'initiative populaire pour déclencher ces processus.**

L'idée n'est pas seulement d'organiser ponctuellement une assemblée citoyenne : il s'agit de les rendre structurantes, constantes, et directement intégrées au cycle décisionnel. Ces processus misent sur des **panels représentatifs** sélectionnés par **tirage au sort,** disposant de temps, d'un **accès pluraliste à l'information**, et d'une **facilitation indépendante**, pour formuler des recommandations robustes issues de positions collectives mûrement réfléchies. Ils permettent ainsi de surmonter les défauts inhérents à une participation non encadrée : dispersion, lobbyisme et polarisation.

En intégrant ces dispositifs de façon régulière et institutionnalisée (par exemple en ajoutant leur usage dans les travaux parlementaires ou en créant des commissions permanentes), les États peuvent non seulement produire des décisions plus solides, mais

aussi consolider la confiance citoyenne, maintenir un dialogue civique continu et favoriser une transformation durable des pratiques démocratiques.

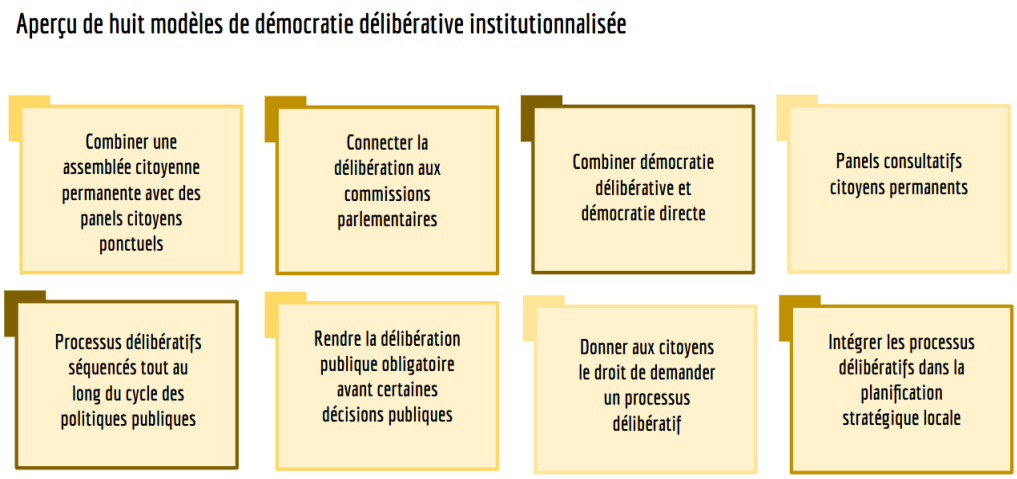

6. Modèles de dispositifs étudiés en Europe

a. Le modèle bruxellois des commissions délibératives mixtes : Co-construction citoyens-parlementaires

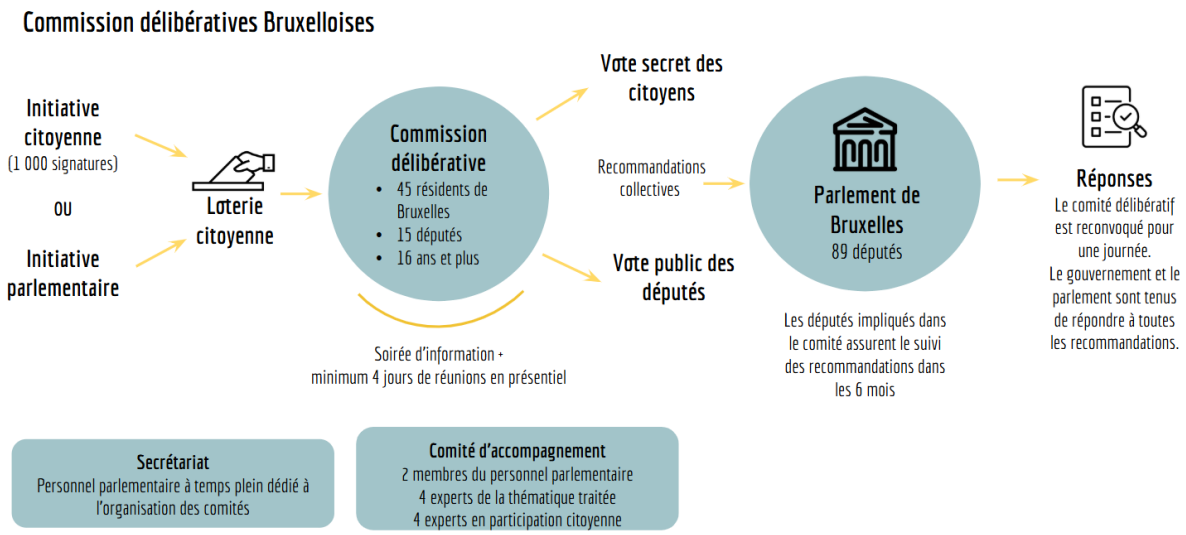

Source : OECD (2021), "Eight ways to institutionalise deliberative democracy", *OECD Public Governance Policy Papers*, No. 12, OECD Publishing, Paris, *traduit en français pour ce rapport*

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB) et le Parlement francophone bruxellois instaurent depuis décembre 2019 des **commissions délibératives mixtes**, une première mondiale pérenne introduite dans leur règlement. Chaque commission se compose de **60 membres — 45 citoyens tirés au sort** et **15 parlementaires** (ou 36

citoyens et 12 parlementaires dans le cas du Parlement francophone). Le tirage au sort s'effectue en deux temps : **10 000 lettres sont envoyées** aux Bruxellois (à partir de 16 ans), puis un tirage suivant garantit une composition socio démographique équilibrée.

Les sujets débattus proviennent soit de **suggestions citoyennes**, soutenues par au moins 1 000 signatures, soit de **propositions des parlementaires** (vote majoritaire du bureau parlementaire). Depuis 2021, **six commissions** ont été convoquées (5G, sans-abrisme, rôle citoyen en temps de crise, biodiversité, formation en alternance, bruit urbain).

Le processus s'étend sur **plusieurs mois**, débutant par une **séance d'information**, suivie d'une **phase délibérative de 4 jours** (réparties en plusieurs week-ends), comprenant travaux de groupe avec facilitateurs, auditions d'experts, plénières et formulation de recommandations. Des dispositifs d'inclusion comme le **buddy system** (assistance pour personnes handicapées ou non francophones), ou la garde d'enfants, garantissent l'accès à tous . Les citoyens sont indemnisés. L'organisation s'appuie sur une **architecture institutionnelle robuste** : un **comité d'accompagnement** (experts en participation, agents parlementaires, spécialistes du sujet) pilote la méthodologie, un **comité de gouvernance** (incluant deux citoyen tirés au sort) assure l'évaluation post-session, et un **opérateur externe** est chargé de l'animation, de la logistique, et de l'accompagnement inclusif. L'accès et la traçabilité sont facilités via la plateforme **démocratie.brussels**

Enfin, un **suivi politique formel** est institué : les recommandations sont transmises aux commissions parlementaires compétentes dans les **6 à 9 mois**, accompagnées d'un rapport de mise en œuvre. Le modèle a reçu une évaluation positive et il est cité par l'OCDE comme modèle inspirant.

Enseignements à retenir

1. **Adopter un format mixte (¾ citoyens, ¼ élus)**, facilitant la co-construction et le suivi des recommandations tout en assurant une représentation politique formelle.
2. **Instaurer un double tirage au sort**, d'abord large puis pondéré socio-démographiquement, accompagné d'un dispositif inclusif (buddy system, garde d'enfants).
3. **Créer un comité d'accompagnement indépendant**, regroupant experts de la participation, experts de la thématique et personnels parlementaires pour cadrer méthodiquement chaque commission.
4. **Prévoir un opérateur externe** pour l'animation, la médiation, la logistique, et garantir l'inclusivité des publics.

5. **Structurer un calendrier clair** : séance d'information, phase d'apprentissage, phase de délibération, formulation des recommandations, suivi parlementaire dans un délai fixe.
6. **Mettre en place un comité de gouvernance** incluant des citoyens, chargé de l'évaluation continue du processus.
7. **Assurer le suivi des recommandations** : transmission aux commissions parlementaires avec retour sous 6 à 9 mois, publication des résultats et justification des décisions.
8. **Utiliser une plateforme numérique dédiée** pour garantir l'accès, la transparence et la traçabilité.
9. **Institutionnaliser le modèle dans le règlement du Parlement et encourager une culture de participation**, pour en assurer la durabilité et la reconnaissance formelle.

b. Le modèle Ostbelgien : Un conseil citoyen permanent au Parlement

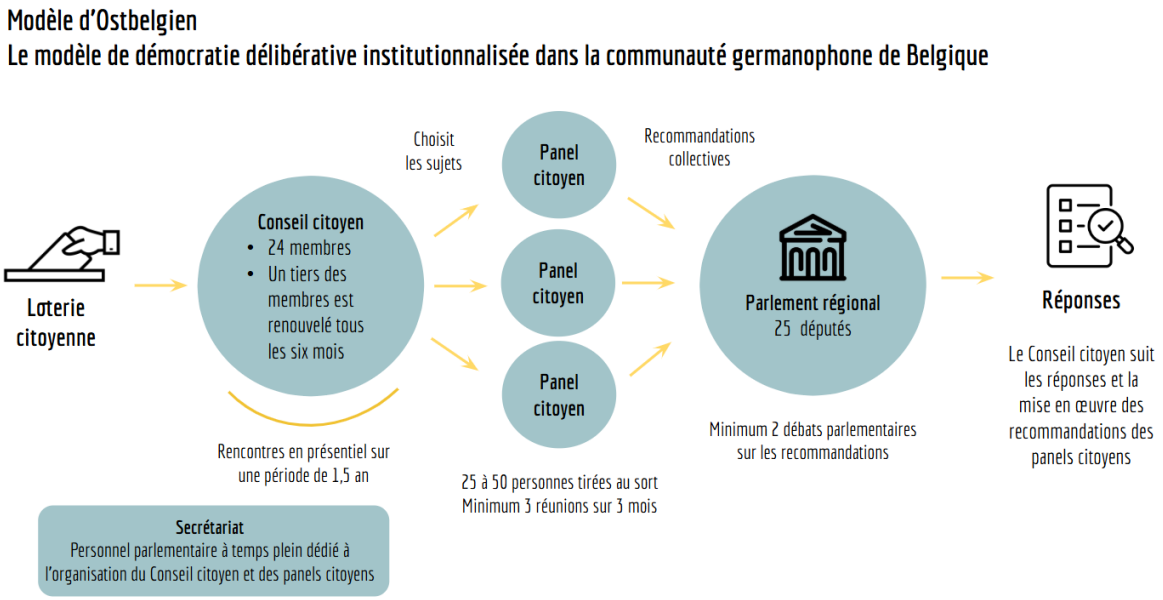

Source : OECD (2021), "Eight ways to institutionalise deliberative democracy", *OECD Public Governance Policy Papers*, No. 12, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/4fcf1da5-en.
Traduit en français

Depuis 2019, la Communauté germanophone de Belgique — aussi appelée Ostbelgien — a mis en place un dispositif inédit de démocratie délibérative pérenne, directement intégré dans le fonctionnement du Parlement régional. Ce modèle repose sur la création d'un **Conseil citoyen permanent** composé de 24 membres tirés au sort, renouvelés par tiers tous les six mois, dont le rôle est de sélectionner les sujets à soumettre à la

délibération citoyenne. Ce conseil se réunit sur une période d'un an et demi et constitue la pierre angulaire du dispositif.

Pour chaque sujet retenu, un **panel citoyen temporaire** est constitué par un second tirage au sort, réunissant entre 25 et 50 personnes selon une méthode stratifiée garantissant la diversité sociodémographique. Ces panels se réunissent **au moins trois fois en trois mois** pour délibérer, s'informer, travailler en groupe et formuler des **recommandations collectives**. Un **secrétariat permanent**, composé de personnel parlementaire à temps plein, assure l'organisation logistique et méthodologique, garantissant la qualité et la continuité du processus.

Les recommandations issues des panels sont ensuite transmises au **Parlement régional**, composé de 25 députés, qui s'engage formellement à organiser **au minimum deux débats parlementaires** pour chaque dossier citoyen. Le Conseil citoyen suit ensuite la réponse politique, assurant un **droit de suite** sur la mise en œuvre effective des propositions. Ce suivi est intégré dans les fonctions normales du Parlement, institutionnalisant ainsi le lien entre participation citoyenne et processus décisionnel.

Enseignements à retenir

1. **Créer un Conseil citoyen permanent**, tiré au sort et renouvelé partiellement tous les six mois, chargé de définir les sujets à traiter et de suivre la mise en œuvre des recommandations.
2. **Constituer des panels citoyens temporaires**, diversifiés par tirage au sort stratifié, réunis sur un temps court mais intensif, pour formuler collectivement des propositions sur des enjeux concrets.
3. **Institutionnaliser un engagement parlementaire clair**, avec des débats obligatoires sur les recommandations citoyennes, et des réponses publiques motivées.
4. **Assurer un droit de suite** : donner au Conseil citoyen la mission explicite de suivre l'impact politique des contributions citoyennes.
5. **Mettre en place un secrétariat dédié** au sein du Parlement, garantissant la professionnalisation, la méthodologie, la logistique et le lien permanent entre citoyens et élus.
6. **Intégrer la démocratie délibérative dans le fonctionnement normal du Parlement**, pour en faire un outil structurant de la fabrique de la loi.
7. **Adopter un processus stable et évalué** : durée fixe, méthodes claires, organisation répétable, permettant l'ancrage dans la durée et la montée en compétence.

8. **Favoriser la clarté des rôles** entre Conseil citoyen (permanent), panels (ponctuels) et Parlement (décisionnel), dans une dynamique de coopération respectueuse des légitimités.
9. **Soutenir le modèle par une base réglementaire ou législative**, afin d'assurer sa pérennité institutionnelle et son indépendance vis-à-vis des alternances politiques.

c. Le modèle de l'Assemblée Citoyenne de Paris : une innovation démocratique institutionnalisée

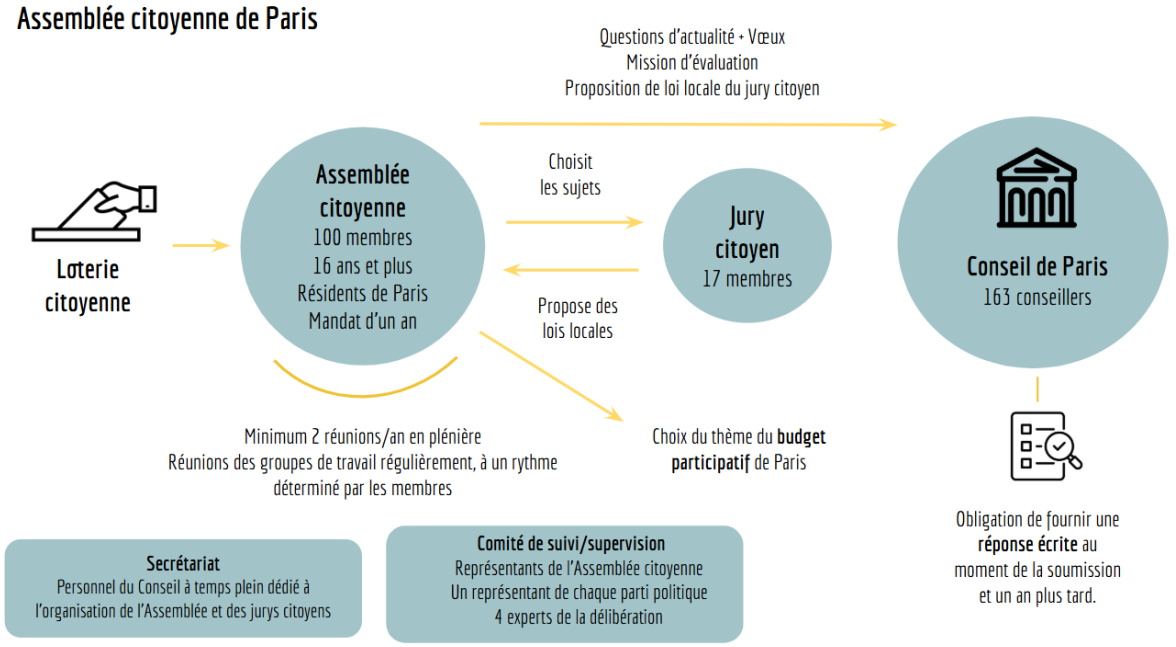

Source : OECD (2021), "Eight ways to institutionalise deliberative democracy", *OECD Public Governance Policy Papers*, No. 12, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/4fcf1da5-en. Traduit en français

Depuis 2021, la Ville de Paris expérimente une forme avancée de démocratie délibérative à travers son **Assemblée citoyenne**, une instance participative composée de **100 habitant·es tiré·es au sort**, représentatifs de la diversité de la capitale. Créée par délibération du Conseil de Paris, l'Assemblée s'inscrit dans une logique d'**institutionnalisation durable de la participation citoyenne**, au-delà des outils consultatifs classiques. Le tirage au sort repose sur des critères rigoureux (genre, âge, arrondissement, niveau de diplôme) afin d'assurer la diversité sociologique. Un appel complémentaire cible les jeunes dès 16 ans et les résidents extra-communautaires, avec un souci d'inclusivité démocratique.

Le mandat de l'Assemblée s'étend sur **12 à 18 mois**, avec un rythme de travail d'environ **1,5 jour par mois**, répartis entre séances plénières, ateliers de travail thématiques et auditions. L'Assemblée peut **poser des questions d'actualité**, **formuler des vœux**

(soumis au Conseil municipal), et **proposer une délibération par an**, portée en séance par l'adjointe à la participation citoyenne. Elle dispose d'un **Secrétariat général permanent**, composé de juristes, d'agents municipaux, de personnels d'animation et de facilitateurs. Un **droit de suite** est prévu, avec un rapport de mise en œuvre des propositions à un an.

Le processus est séquencé : après une **phase de formation initiale** (fonctionnement de la Ville, compétences municipales, prise de parole), les citoyens construisent un **diagnostic partagé**, rencontrent des **experts** et **élus**, puis formulent leurs recommandations. Les décisions sont prises par **consensus en groupes** puis validées en **vote au jugement majoritaire à deux tours**. Le tout est encadré par une **charte d'engagement**, garantissant bienveillance, assiduité et déontologie des membres.

L'Assemblée a déjà produit **quatre vœux et une délibération**, tous adoptés par le Conseil de Paris. Parmi ses succès notables figure le vœu sur les **"rues-jardins"**, proposant la végétalisation de 100 rues, prolongé par une **votation citoyenne en mars 2025** qui a permis d'approuver l'élargissement du programme à 500 rues. Ce cas illustre comment un dispositif citoyen peut influencer concrètement l'agenda municipal. Les citoyens sont indemnisés et leurs frais logistiques sont couverts (formations, impressions, déplacements, restauration).

L'expérience montre une **forte plus-value** en matière de **pédagogie civique**, de **confiance renouvelée dans les institutions locales** et de **qualité des propositions**. Elle soulève aussi des **enjeux de temporalité, de mobilisation continue**, et de **régulation des rapports entre citoyens et élus.** L'internalisation du dispositif dans l'appareil administratif et son articulation formelle avec le Conseil municipal en font un modèle solide, potentiellement transposable.

Enseignements à retenir

1. **Mettre en place un tirage au sort stratifié**, en s'appuyant sur des critères sociodémographiques en intégrant un appel à participation spécifique pour les publics éloignés de la vie publique (jeunes dès 16 ans, résidents étrangers, personnes précaires…).
2. **Ancrer juridiquement l'Assemblée citoyenne** dans le fonctionnement de la collectivité par une délibération formelle, qui lui donne un mandat clair, une légitimité institutionnelle et un droit de suite sur les propositions formulées.
3. **Prévoir une phase de formation initiale obligatoire** pour tous les participants, afin de renforcer leur capacité à comprendre les compétences de la collectivité, le rôle des élus et agents, et à s'exprimer de manière constructive au sein du groupe.

4. **Organiser des temps d'échange formalisés avec les élus** (groupes politiques, commissions, exécutif), notamment en plénière, pour favoriser l'articulation entre les travaux citoyens et la décision politique
5. **Structurer le processus sur un rythme soutenable**, réparti entre séances plénières, ateliers, auditions et travail de restitution.
6. **Adopter des méthodes de délibération robustes**, comme le consensus guidé ou le vote au jugement majoritaire, afin de garantir des décisions collectives légitimes et compréhensibles pour tous.
7. **Mettre en place une équipe dédiée à l'animation et au pilotage**, composée de profils hybrides (participation, animation, juridique, coordination politique), mobilisés à temps plein ou partiel pour assurer la fluidité, la rigueur et la cohérence du dispositif.
8. **Doter le dispositif d'un budget de fonctionnement clair**, incluant les indemnités des participants (sur la base des jurés d'assises), les frais logistiques (repas, déplacements), et les moyens d'information (experts, outils visuels, interprétariat…).
9. **Encadrer rigoureusement le choix des intervenants**, en s'appuyant sur un comité de garants ou un comité scientifique, pour assurer la pluralité des points de vue et éviter les biais cognitifs ou idéologiques dans la formation des participants.
10. **Prévoir un droit de suite formalisé**, avec une évaluation publique à un an de la mise en œuvre des propositions, un suivi institutionnel transparent, et un espace numérique dédié à l'information et à la traçabilité des décisions.

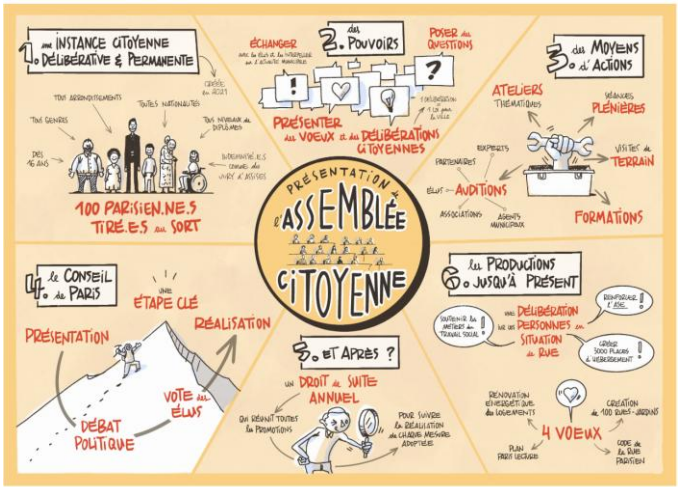

Schéma explicatif de l'Assemblée citoyenne
©Lucas Ciceron

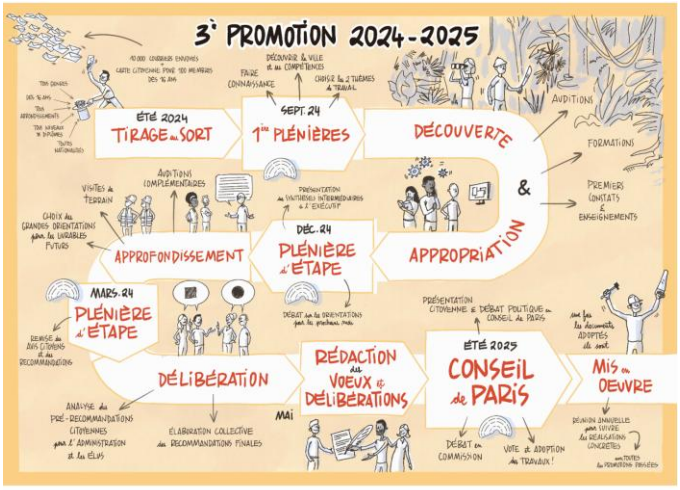

Schéma des différentes phases du déroulement de l'Assemblée citoyenne promotion 3
©Lucas Ciceron

d. Le modèle de l'Assemblée Citoyenne de Poitiers : co-construire les politiques publiques locales

Crédit photo : Yann Gachet

Depuis 2022, la Ville de Poitiers expérimente l'Assemblée Citoyenne et Populaire (ACP), un dispositif innovant de démocratie participative, **visant à co-construire chaque année une politique publique locale sur un sujet choisi par les habitants**. Ce modèle repose sur un panel de citoyens tirés au sort, complété par des volontaires, et progressivement enrichi par la participation d'élus et d'agents, dans une logique de pédagogie politique partagée.
L'ACP s'appuie sur une gouvernance partagée (citoyens, élus, agents) et un **comité méthodologique garant de l'équilibre du processus.** Le cycle se déroule sur 12 à 18 mois, avec quatre grandes étapes : sélection du sujet, exploration, formulation de propositions, puis validation en conseil municipal. **Les débats sont alimentés par des experts contradictoires, facilités graphiquement, et conclus par un vote (jugement majoritaire)**.

L'animation est assurée par un prestataire externe et un accompagnement logistique complet (repas, garde d'enfants, accessibilité). **Les propositions finales peuvent être transformées en délibérations ou faire l'objet de consultations citoyennes, avec un retour officiel garanti sous six mois**.[2]

L'ACP a été consolidée juridiquement et renforcée politiquement par l'instauration d'un droit d'interpellation citoyenne (avril 2024). L'expérience met en lumière la

[2]https://jeparticipe.grandpoitiers.fr/project/assemblee-citoyenne-de-la-ville-de-poitiers/step/une-assemblee-citoyenne-de-prefiguration-pour-penser-et-construire-la-future-assemblee-citoyenne
https://www.poitiers.fr/lassemblee-citoyenne-et-populaire-quest-ce-que-cest

faisabilité d'un modèle de participation exigeant, articulant démocratie représentative, participation citoyenne et administration.

Enseignements à retenir

1. **Institutionnaliser un comité méthodologique mixte (citoyens/élus/agents) chargé de cadrer l'assemblée citoyenne**, définir le tirage au sort et superviser le processus.
2. **Maintenir des bases de 50–100 citoyens tirés au sort**, avec **ouverture aux volontaires pour certaines sessions publiques.**
3. **Structurer un cycle d'un an, avec 4 phases clés** (choix du sujet, exploration, proposition, restitution) et groupes d'intersessions.
4. **Associer élus et agents sur des temps spécifiques** ; **réserver la plénière principale aux citoyens** pour garantir leur centralité.
5. **Garantir l'intégrité de l'information via des experts pluralistes**, une facilitation professionnelle et des outils visuels.
6. **Prévoir un budget dédié de fonctionnement** pour assurer animation, logistique, communication et indemnisation.
7. **Clarifier les modalités du suivi formel résultat** : délibération, conseil municipal, référendum ou suivi formel.
8. **Mettre en place un suivi structuré sous 6 mois**, avec rapport sur la mise en œuvre et publication publique.
9. **Piloter la diffusion et la mobilisation via une communication** personnalisée, une plateforme citoyenne, voire du porte-à-porte, pour assurer inclusivité et représentativité.

e. Le modèle de la Convention Citoyenne pour le Climat : un panel représentatif pour l'urgence climatique

L'expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), réunissant 150 citoyens tirés au sort stratégiquement pour refléter la diversité française, a duré environ 9 mois, de l'automne 2019 à juin 2020, avec pour objectif explicite de proposer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale. La CCC a remis 149 propositions incluant des options législatives, réglementaires et référendaires.

Le tirage au sort stratifié, réalisé via des centres de numéros appelés et encadré par huissier, visait à constituer un panel représentatif selon l'âge, le genre, la profession, le lieu de résidence etc. Les absences éventuelles ont été compensées par des suppléants, assurant la stabilité de la composition . Ce format a permis de constituer une micro-société reflétant une « France en miniature ».
La phase délibérative s'est déployée sur six week-ends, avec alternance de sessions plénières, groupes de travail thématiques (logement, alimentation, transport...), auditions d'experts pluralistes, en assurant la liaison entre citoyens et institutions via un comité de gouvernance indépendant et la structuration d'un comité de garants. La conclusion du travail citoyen a été reconnue pour son sérieux, son indépendance et son esprit de justice sociale.

La question du lien à la décision a représenté un défi majeur : si certaines mesures ont été reprises intégralement dans la loi Climat et Résilience de 2021, une grande partie ont été abandonnées ou affaiblies durant la phase parlementaire. Cette dilution a généré une

fracture entre les espérances citoyennes et l'application politique, alimentant des critiques sur le risque de « simple caution » sans réelle puissance.

Enseignements à retenir

1. **Organiser un tirage au sort stratifié** pour constituer un panel réellement représentatif de la population, en intégrant des critères sociaux, territoriaux et générationnels.
2. **Écarter le volontariat exclusif**, afin d'éviter les biais de recrutement liés à l'auto-sélection et garantir l'inclusion de publics éloignés de la participation politique.
3. **Définir un mandat clair et délimité, co-construit avec les institutions,** pour orienter les travaux des citoyens sans enfermer leur créativité.
4. **Structurer un lien explicite à la décision dès le départ**, en précisant si les recommandations donneront lieu à un projet de loi, un décret, une délibération ou un référendum.
5. **Associer ponctuellement les élus et les agents au processus**, non comme co-décideurs, mais comme relais institutionnels et facilitateurs du dialogue démocratique.
6. **Mettre en place une gouvernance indépendante, pluraliste** et dotée de moyens, pour superviser les travaux, garantir la transparence et arbitrer les tensions éventuelles.
7. **Outiller la délibération citoyenne avec des supports adaptés** : plateformes numériques d'intersession, facilitation graphique, méthodes de vote inclusives (ex. : jugement majoritaire).
8. **Assurer les conditions matérielles de la participation, en indemnisant les participants,** en prenant en charge les contraintes (garde d'enfants, transport, hébergement) et en adaptant les horaires.
9. **Déployer une stratégie de communication progressive**, en identifiant des relais (élus, journalistes, société civile), pour valoriser la démarche
10. **Sécuriser le cadre juridique et budgétaire**, en s'appuyant sur des outils comme la lettre de mission, un décret, ou une délibération fondatrice permettant d'inscrire le processus dans la durée

f. Le modèle de la Convention citoyenne à la loi sur la fin de vie : Dialogue sur un sujet sensible

Entre décembre 2022 et avril 2023, 184 citoyens tirés au sort ont participé à la Convention citoyenne sur la fin de vie, avec pour mission d'évaluer l'adéquation du cadre légal existant aux réalités rencontrées en fin de vie. Le 2 avril 2023, cette Convention a remis un rapport comportant 65 propositions, dont une majorité (76 %) s'est prononcée en faveur de l'ouverture encadrée de l'aide active à mourir (suicide assisté et euthanasie), tout en soulignant la nécessité de renforcer l'accès aux soins palliatifs, de garantir la liberté de choix du patient et d'assurer l'égalité d'accès à l'accompagnement. Le lendemain, les citoyens ont été reçus par le Président de la République, qui a salué leur travail et annoncé l'élaboration d'un projet de loi s'en inspirant.

Ce projet a été présenté en avril 2024 et a donné lieu, en mars 2025, au dépôt de deux propositions de loi distinctes à l'Assemblée nationale : l'une sur les soins palliatifs (adoptée à l'unanimité), l'autre sur l'aide à mourir (adoptée par 305 voix contre 199). Le texte prévoit un encadrement strict, réservé aux adultes en fin de vie atteints d'une maladie grave et incurable, capables d'exprimer leur volonté de manière libre et éclairée.

Ce processus illustre une intégration partielle mais réelle des recommandations citoyennes dans le travail législatif. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a organisé une réunion de suivi avec les membres de la Convention en avril 2024, assurant une forme de continuité institutionnelle. Toutefois, des divergences subsistent

entre les propositions citoyennes et la version parlementaire du texte, en particulier sur les modalités concrètes de mise en œuvre de l'aide à mourir. Le projet de loi est encore en débat au Parlement, avec un examen prévu au Sénat à l'automne 2025. Cette initiative constitue un exemple tangible d'articulation entre démocratie délibérative et démocratie représentative, tout en soulignant les tensions inhérentes à la traduction politique des propositions issues de la participation citoyenne.

Enseignements à retenir

1. **Tirer au sort un panel citoyen représentatif**, sur la base de critères sociaux, géographiques et générationnels, pour garantir la légitimité du processus.
2. **Définir un mandat clair**, délimité et centré sur une problématique sociétale forte, pour permettre une délibération efficace.
3. **Prévoir un calendrier politique aligné**, permettant de lier les conclusions citoyennes à un calendrier parlementaire ou gouvernemental réel.
4. **Organiser une réception solennelle des résultats**, associée à une reconnaissance publique et médiatique par les autorités politiques.
5. **S'engager dès l'amont sur une modalité d'intégration des propositions** : dépôt de loi, décret, référendum ou examen parlementaire dédié.
6. **Assurer un suivi formalisé, via une instance** comme le CESE, pour maintenir le lien entre les citoyens et l'exécutif.
7. **Prévoir des points de révision et d'évaluation publique**, pour garantir la transparence de la mise en œuvre.
8. **Accompagner le processus d'une stratégie de communication pédagogique**, afin de valoriser la méthode délibérative et de prévenir les malentendus.

g. Le modèle irlandais de l'Assemblée citoyenne : réformes majeures par la délibération combiné au référendum

Le modèle irlandais d'Assemblée citoyenne, mis en place entre 2016 et 2018, constitue une référence internationale pour la démocratie délibérative. Il a réuni **99 citoyens tirés au sort de manière représentative**, sans participation d'élus, sous la présidence d'une juge de la Cour suprême. Ces citoyens ont délibéré collectivement sur plusieurs sujets d'intérêt national successifs, dont l'**avortement**, le **vieillissement de la population**, le **changement climatique**, ou encore l'**organisation des référendums**.

Chaque thème faisait l'objet de **sessions de travail réparties sur des week-ends entiers**, avec des présentations d'experts, des temps en petits groupes et des délibérations en plénière. La durée consacrée à chaque sujet variait selon sa complexité : cinq sessions pour la question constitutionnelle de l'avortement, deux pour le climat, et une seule pour les sujets plus techniques. Le calendrier initialement prévu a été **ajusté en cours de route**, avec des reports et des sessions supplémentaires intégrées pour garantir une qualité de délibération suffisante. Ce **caractère flexible et évolutif** du dispositif a permis d'adapter le temps consacré à chaque sujet en fonction des besoins réels.

Une spécificité du modèle irlandais est que **les 99 membres ont toujours participé ensemble**, sans être divisés en groupes parallèles : cela a permis de garantir une **compréhension commune** des enjeux et une **cohérence dans les propositions formulées**. Enfin, les travaux de l'Assemblée ont donné lieu à des **rapports remis directement au Parlement**, certains ayant mené à des **réformes majeures,**

notamment la révision du 8e amendement sur l'avortement, adoptée ensuite par référendum.

Enseignements à retenir

1. **Prévoir une sélection aléatoire rigoureuse et représentative**, avec une autorité indépendante et des quotas sociaux, géographiques et d'âge pour constituer un panel diversifié de citoyens.
2. **Structurer la délibération par sessions de deux jours (week-end)**, en alternant temps d'information, travaux en petits groupes, et délibérations en plénière.
3. **Adapter la durée du processus à la complexité du sujet**, avec un nombre de sessions variable (1 à 5), tout en maintenant un cadre souple pour des ajustements en cours de route.
4. **Assurer la participation collective des membres à toutes les étapes**, sans division fixe en sous-groupes : cela favorise l'émergence d'une intelligence collective partagée.
5. **Prévoir un encadrement méthodologique indépendant et de qualité**, avec une facilitation neutre, un accès pluraliste à l'expertise, et un comité de pilotage garant de l'équilibre du dispositif.
6. **Instaurer une articulation formalisée avec les institutions politiques**, en prévoyant dès le départ les modalités de réception, d'usage et de suivi des recommandations.
7. **Communiquer clairement sur la temporalité et les objectifs**, pour maintenir la mobilisation citoyenne dans la durée et éviter l'usure ou la démobilisation.
8. **Tirer profit de la délibération thématique séquencée**, permettant d'aborder plusieurs sujets successifs avec le même groupe de citoyens, tout en approfondissant à chaque fois la méthode.

Résumé: De la consultation à la délibération : l'essor institutionnel de la participation citoyenne en Europe

Les modèles européens étudiés révèlent une transformation progressive mais significative des pratiques démocratiques, marquée par l'**institutionnalisation croissante de la participation citoyenne** dans les processus décisionnels. Loin de se limiter à des dispositifs consultatifs ponctuels, ces expériences visent à inscrire durablement la voix des citoyens dans les dynamiques politiques, à travers des mécanismes rigoureux, représentatifs et souvent encadrés juridiquement.

Plusieurs formats coexistent, allant des **commissions délibératives mixtes du Parlement de Bruxelles**, où citoyens et parlementaires siègent côte à côte, au **Conseil citoyen permanent d'Ostbelgien**, véritable pilier de la sélection des sujets débattus au sein du Parlement germanophone. Ces deux exemples montrent que la participation peut être directement arrimée au fonctionnement institutionnel, avec des règles précises de convocation, de délibération et de suivi.

Les **Assemblées citoyennes locales**, telles que celles de **Paris** ou **Poitiers**, illustrent quant à elles des formes de participation plus territorialisées, mais tout aussi ambitieuses, mêlant formation, travail collectif, formulation de propositions et mise à l'agenda municipal. La structuration des processus, l'implication progressive des citoyens et les garanties méthodologiques (tirage au sort stratifié, accompagnement par des facilitateurs, recours à l'expertise) sont autant de facteurs-clés qui permettent de maintenir un haut niveau de qualité délibérative.

Les **conventions nationales**, **comme celles sur le climat ou la fin de vie en Franc**e, ou encore l'**Assemblée irlandaise sur l'avortemen**t, le mariage pour tous ou la réforme électorale, confirment l'intérêt de ces dispositifs à l'échelle étatique. **Ils démontrent leur capacité à traiter des sujets sensibles, complexes ou à haute charge symbolique,** et à produire des recommandations argumentées, parfois traduites dans la loi, voire soumises à référendum. Néanmoins, ces exemples soulignent également les tensions inhérentes à la **traduction politique des propositions citoyennes** : toutes les mesures ne sont pas reprises, et certaines sont modifiées, voire écartées, ce qui peut générer une forme de frustration démocratique.

Au-delà de leur diversité, ces expériences convergent sur plusieurs points : l'exigence de représentativité, la transparence des procédures, l'importance accordée à l'apprentissage civique, ainsi que la mise en place d'un **suivi formalisé des suites politiques données** aux propositions. Elles participent, chacune à leur manière, à renouveler les liens entre institutions et société civile, en valorisant l'intelligence collective, la confrontation constructive des points de vue, et la co-responsabilité dans l'élaboration des décisions publiques.

Enseignements à retenir :

1. **Ancrage institutionnel** : Le dispositif doit être formalisé par un acte juridique clair (délibération, règlement, texte fondateur) et articulé aux structures existantes, afin de garantir sa légitimité, sa continuité et sa reconnaissance institutionnelle.
2. **Représentativité et accessibilité** : Le tirage au sort doit être stratifié selon des critères sociodémographiques (genre, âge, territoire, statut) pour garantir la diversité. Des appels ciblés et des mesures concrètes (indemnisation, garde d'enfants, transport, hébergement, interprétariat) doivent permettre la participation des publics les plus éloignés.

3. **Gouvernance pluraliste** : Un comité de garants indépendant, composé de personnalités qualifiées (chercheurs, membres de la société civile, citoyens expérimentés), assure le respect de l'éthique, la neutralité du processus et l'équilibre méthodologique. Un comité technique peut également accompagner le pilotage opérationnel.
4. **Évaluation indépendante** : Chaque cycle doit faire l'objet d'une évaluation par un acteur tiers, portant sur la qualité délibérative, la diversité des contributions et l'impact sur les politiques publiques. Les résultats doivent être publics, accessibles et enrichis des retours des participants.
5. **Lien à la décision** : Le mandat confié aux citoyens doit être clair dès l'origine (thème, portée, horizon temporel). Un retour institutionnel formel – débat, délibération ou rapport – doit intervenir dans un délai de 6 à 12 mois. Un droit de suite porté par les citoyens ou un organe dédié assure la continuité du dialogue.
6. **Articulation avec les élus et l'administration** : Le choix entre un dispositif mixte (citoyens et élus délibérant ensemble) ou non mixte (intervention ponctuelle des élus comme auditeurs ou répondants) dépend du contexte. Dans tous les cas, les modalités de présence des élus doivent préserver l'autonomie citoyenne tout en assurant une complémentarité constructive.
7. **Structuration du processus** : Le calendrier doit suivre des étapes claires et progressives : formation, diagnostic, délibération, formulation des propositions, restitution. Il doit être suffisamment souple pour s'adapter à la complexité du sujet.
8. **Qualité délibérative** : La conduite des travaux doit s'appuyer sur des méthodes rigoureuses (facilitation neutre, petits groupes, consensus guidé, jugement majoritaire) permettant un dialogue équilibré, productif et intelligible pour tous.
9. **Communication et transparence** : Une stratégie d'information ouverte et pédagogique est nécessaire, avec des contenus accessibles (formats simplifiés, multilingues si besoin), une traçabilité des décisions et une valorisation des participants comme relais actifs de la démarche.

7. Modèles de dispositifs étudiés dans le Pacifique

a. Australie : des assemblées citoyennes pour une démocratie délibérative renforcée

L'Australie constitue l'un des pays pionniers en matière de démocratie délibérative dans le Pacifique. Depuis les années 2000, elle a expérimenté plus d'une vingtaine de dispositifs de participation citoyenne sur des sujets variés, allant de l'organisation institutionnelle à des enjeux locaux. L'exemple emblématique du *Citizens' Parliament* de Canberra en 2009 a rassemblé 150 citoyens tirés au sort de tout le pays pour débattre des réformes démocratiques et proposer des recommandations à la classe politique.

D'autres jurys citoyens, tels que celui organisé en Australie-Méridionale sur la gestion des déchets nucléaires, ont permis d'aborder des sujets sensibles en créant un espace d'écoute et de dialogue, favorisant l'appropriation des enjeux par les citoyens. Des assemblées locales, comme à Sydney en 2019 ou à Geelong en 2017, ont également contribué à façonner des politiques urbaines inclusives et ont même abouti à des réformes législatives. Ces expériences montrent que des panels citoyens bien encadrés, nourris par l'expertise et soutenus par des institutions, permettent non seulement de formuler des propositions innovantes, mais aussi de renforcer la confiance entre citoyens et décideurs.

b. Nouvelle-Zélande : un laboratoire biculturel de démocratie participative et d'inclusion autochtone [3]

En Nouvelle-Zélande, les assemblées citoyennes émergent comme des outils prometteurs pour renforcer la participation démocratique, en particulier dans des contextes biculturels. Des initiatives locales, telles que l'assemblée citoyenne d'Auckland sur l'approvisionnement en eau, ont démontré l'efficacité de la délibération publique sur des enjeux complexes . Ces assemblées utilisent des tirages au sort stratifiés pour garantir une représentation diversifiée, incluant des citoyens, des élus et des représentants autochtones. L'animation interculturelle, respectant les coutumes māoris, est essentielle pour assurer une participation équitable et des décisions prises par consensus.

Par ailleurs, des processus délibératifs ont été mis en place sur des sujets tels que l'éthique médicale et la constitution, intégrant progressivement les perspectives māories et les voix minoritaires . Bien que ces expériences soient encore limitées, elles reflètent une reconnaissance croissante de la culture māorie dans les processus décisionnels publics.

Enfin, des initiatives telles que le rapport Matike Mai Aotearoa ont souligné l'importance d'une transformation constitutionnelle basée sur les valeurs māories, renforçant ainsi l'engagement envers une démocratie plus inclusive.

[3] informedfutures.org

c. Vanuatu : participation civique, coutume et référendum constitutionnel

Au Vanuatu, la participation citoyenne prend des formes originales, souvent articulées autour de la coutume et de l'identité communautaire. En mai 2024, le pays a organisé son premier référendum constitutionnel visant à renforcer la stabilité politique, notamment en interdisant le changement de partis en cours de mandat. Cette initiative a été précédée d'un large débat national, porté par des campagnes citoyennes, des pétitions publiques et des actions coordonnées par la société civile. Le *Malvatumauri*, conseil des chefs coutumiers, joue un rôle central en tant qu'organe consultatif, garantissant la prise en compte des visions traditionnelles dans la vie politique nationale.

Bien que le Vanuatu ne dispose pas encore de dispositifs formalisés comme des assemblées citoyennes tirées au sort, son modèle repose sur une interaction constante entre les autorités élues et les instances coutumières, dans une logique de coresponsabilité. Ce double ancrage — coutumier et démocratique — permet d'associer les populations rurales et autochtones aux décisions publiques et constitue une base solide pour développer des formes de participation citoyenne structurées à l'avenir.

d. Fidji : co-construction constitutionnelle et engagement civique

Les Fidji représentent un exemple fort de tentative de co-construction institutionnelle et sociale dans le Pacifique. Lors de la rédaction de la Constitution de 2013, un processus de consultation national a été mis en œuvre par le *National Council for Building a Better Fiji*, intégrant des représentants des partis politiques, des communautés, de la jeunesse, ainsi que des organisations de la société civile.

Ce processus a permis d'élaborer un projet de texte constitutionnel largement débattu et amendé collectivement, favorisant une meilleure appropriation des règles du jeu démocratique. Toutefois, ce projet a été interrompu et n'a finalement pas été retenu par les autorités militaires, limitant la portée du processus participatif initial.

Plus récemment, une Commission vérité et réconciliation a été mise en place avec l'appui de la population, dans une logique de justice transitionnelle et de dialogue intercommunautaire. Par ailleurs, les autorités fidjiennes ont développé des stratégies d'engagement citoyen innovantes, notamment par des consultations mobiles, des campagnes d'information sur les réseaux sociaux et des programmes d'éducation civique dans les écoles.

Résumé : des nouvelles dynamiques de démocratie délibératives dans le Pacifique

Dans l'ensemble du Pacifique, les dispositifs de participation citoyenne se multiplient et s'adaptent aux contextes culturels et politiques locaux. **L'Australie** fait figure de pionnière en démocratie délibérative, avec de nombreuses assemblées citoyennes et jurys publics ayant permis de débattre de sujets complexes (nucléaire, démocratie, aménagement urbain) et d'influencer les politiques publiques. **La Nouvelle-Zélande**, engagée dans un dialogue biculturel avec les communautés māories, explore des assemblées citoyennes interculturelles respectueuses des pratiques de consensus et des coutumes autochtones, sur des enjeux environnementaux ou constitutionnels. **Le Vanuatu**, sans formalisation du tirage au sort, articule participation civique, coutume et démocratie représentative autour du rôle central du Malvatumauri, révélant une forte implication communautaire dans les réformes politiques, notamment lors du référendum constitutionnel de 2024. Enfin, **les Fidji** ont expérimenté une large consultation nationale pour la rédaction de la Constitution, enrichie plus récemment par des démarches de réconciliation, d'éducation civique et de participation numérique, malgré des limites politiques.

Enseignements à retenir

1. **Ancrer la participation dans les cultures locales**, comme en Nouvelle-Zélande ou au Vanuatu, en intégrant les légitimités coutumières et les représentations autochtones.
2. **Assurer une représentation diversifiée** par des tirages au sort stratifiés ou des mécanismes mixtes combinant élus, citoyens et représentants des communautés.
3. **Créer un espace de délibération structuré**, encadré par des facilitateurs interculturels et nourri par l'expertise, favorisant la qualité du débat public.
4. **Articuler participation citoyenne et institutions existantes** (administrations, chefferies, conseils coutumiers,) dans une logique de coresponsabilité
5. **Ne pas négliger l'importance du suivi politique** : les recommandations issues des citoyens doivent pouvoir influencer les décisions, avec des retours formels et une traçabilité des suites données.
6. **Favoriser l'expérimentation**, notamment à travers des dispositifs mobiles, des démarches par étapes ou des formats adaptés aux publics éloignés.

8. Entretiens avec des experts de la participation citoyenne

Entretiens en métropole et à l'international	
Experts et coordonnateurs de dispositifs de participation citoyen - NewDemocracy Foundation, Australie - Commission Délibératives, Parlement francophone région Bruxelles-Capital - Convention Citoyenne pour le Climat - Assemblée Citoyenne de Paris - Assemblée Citoyenne de Poitiers	**Instances et catalyseurs de la participation Citoyenne** - CESE National - CNDP, Commission Nationale du Débat publique - DITP-CIPC , Centre Interministériel pour la Participation Citoyenne - Conseil d'état (Juriste)

Les entretiens menés avec des experts, praticiens et représentants d'institutions engagées dans des démarches participatives ont apporté des enseignements précieux. Leurs recommandations, issues d'expériences variées, sont reprises tout au long du rapport. En voici les principaux points convergents :

Un consensus se dégage sur la nécessité d'une **co-construction méthodologique**. Associer dès le départ élus, agents, citoyens et parties prenantes permet d'éviter les blocages liés à des **conflits d'agenda** ou à un manque d'**articulation institutionnelle**.

Le processus doit être envisagé comme **évolutif**. Une **évaluation rigoureuse** dès la première édition permet d'introduire des ajustements progressifs et de nourrir une **culture d'amélioration continue**.

Pour assurer un **suivi législatif** crédible, le **mandat** du dispositif et le **choix des thèmes** doivent résulter d'un **compromis entre citoyens et élus**, dans une logique de **gouvernance partagée**. Plusieurs formats sont possibles : présélection par les élus ou choix direct par les citoyens.

La **question de la mixité entre citoyens et élus** constitue un point nodal est reste une question d'équilibre à trouver entre co-construction et suivi efficace d'un côté et indépendance des citoyens de l'autre.

Le **tirage au sort** n'a pas vocation à garantir une stricte proportionnalité mais à assurer une **diversité de profils**, en s'appuyant sur des critères descriptifs comme l'âge, le genre, le territoire ou le statut professionnel.

L'**inclusion sociale** est une priorité : pour garantir une participation équitable, il est indispensable de prévoir des **mesures concrètes** telles que l'indemnisation, la garde d'enfants ou l'accessibilité logistique.

Le **rythme** doit trouver un équilibre entre intensité et faisabilité. Une divergence existe sur la durée du format qui dépend souvent de la complexité de la question traité. Plus le sujet est sensible, plus il demande du temps. Certains recommandent un cycle étalé sur un an, d'autres des cycles plus courts de 3 à 6 sessions de deux jours sur plusieurs mois, précédées d'une phase de préparation équivalente.

Une **modalité itinérante**, avec un groupe mobile ou des sous-groupes dans différentes communes ou provinces, peut renforcer l'ancrage territorial et l'adaptation aux réalités locales.

Un **point central** partagé par tous : la **communication avec le grand public** est essentielle à la **légitimité** et à l'impact du dispositif. Elle doit être continue, transparente et mobilisatrice, à toutes les étapes du processus.

Enfin, si les outils numériques sont aujourd'hui incontournables, la **fracture numérique** reste un frein. Il est donc crucial de les **compléter par des formats physiques** (réunions publiques, presse locale, affichage) pour garantir une **accessibilité équitable** à tous les publics.

Appuis nationaux mobilisables et pistes de collaboration technique : Les échanges menés avec plusieurs institutions nationales (CESE, CNDP, CIPC) ont permis d'identifier une ouverture à accompagner, le cas échéant, une démarche participative en Nouvelle-Calédonie — à condition qu'elle émane d'une sollicitation formelle et institutionnelle locale.

- Dans cette perspective, le CESE national a exprimé son intérêt pour contribuer à la structuration d'une gouvernance participative adaptée au territoire, notamment en tant que tiers garant et en partageant son expertise avec le CESE local. Il insiste sur l'importance d'un mandat clair, d'un droit de suite institutionnalisé, et d'une articulation efficace entre démocratie représentative et participative.
- La CNDP, de son côté, a partagé les enseignements tirés de ses propres expériences, en soulignant notamment la pertinence d'une approche graduée (de type entonnoir) articulant débat public ouvert et mini-publics délibératifs. Elle

insiste également sur la nécessité d'un ancrage territorial fort, d'une clarté du mandat et des questions posées, ainsi que sur la garantie d'un débouché institutionnel réel pour donner sens à la participation.

Résumé des recommandations des experts de la participations citoyenne

1. **Impliquer dès le départ l'ensemble des parties prenantes** pour créer un cadre partagé, souple, mais structuré.
2. **Faire du processus un dispositif agile et évolutif**, basé sur l'itération, l'évaluation, et l'apprentissage collectif.
3. **Garantir l'inclusion sociale** par des indemnités, des moyens matériels concrets et une temporalité adaptée.
4. **Concevoir une gouvernance mixte et indépendante**, articulant élus, citoyens, experts et agents.
5. **Mettre en œuvre une stratégie de communication active**, multicanal et continue, pour créer l'adhésion du public.
6. **S'appuyer sur une expertise méthodologique et des partenaires nationaux expérimentés**, en adaptant leurs recommandations au contexte calédonien.
7. **Ancrer juridiquement et institutionnellement** le dispositif pour assurer sa pérennité, sa légitimité et sa capacité d'impact.

9. Les caractéristiques clés des dispositifs : de la saisine à l'évaluation

L'analyse comparative des modèles étudiés et de la littérature académique met en exergue **plusieurs composantes essentielles** à prendre en compte dans **la conception d'un dispositif de participation citoyenne.** Elles couvrent l'ensemble du **cycle de vie du dispositif,** depuis sa saisine jusqu'à son évaluation **:**

1. **Saisine & Mandat**: Choix de la thématique, périmètre, conditions de déclenchement, clarté des objectifs assignés et du périmètre de l'intervention citoyenne.
2. **Gouvernance & Pilotage**: Modalités d'encadrement, de supervision et d'accompagnement du processus.

3. **Composition & Sélection**: Méthodes de recrutement des participants et critères de représentativité.
4. **Fonctionnement & Processus**: Organisation interne, phasage et déroulé des travaux, méthodes délibératives utilisées, temporalité et règles de décision.
5. **Communication & Mobilisation du grand public**: Dispositifs de transparence et d'implication de la population .
6. **Budget & Ressources Humaines**: Moyens financiers et humains alloués au processus, soutien logistique et expertises mobilisées.
7. **Évaluation & Performance**: Critères d'évaluation, retour d'expérience, impacts mesurables sur les politiques publiques et la démocratie.

a. Saisines & Mandat : Comment déclencher le processus ?

Il existe plusieurs manières de déclencher un dispositif de participation citoyenne. Ces modes de saisine varient selon le contexte institutionnel, le degré d'ouverture voulu et les objectifs du processus.

1. **Saisine institutionnelle**
   L'initiative vient d'une autorité publique – Parlement, gouvernement, collectivité – qui définit le mandat, le calendrier et les attendus du processus. C'est le modèle le plus fréquent, utilisé notamment en France pour la Convention Citoyenne pour le Climat ou celle sur la Fin de Vie.

2. **Saisine partagée**
   Dans certains cas, le sujet est co-déterminé par l'institution, les élus et les citoyens eux-mêmes, souvent à partir d'un mandat plus ouvert. Ce modèle hybride permet d'intégrer les préoccupations citoyennes tout en gardant un cadre institutionnel clair. Le Canada, via certaines assemblées locales ou commissions mixtes, expérimente ce type de saisine partagée

3. **Saisine et pétition citoyenne**
   Dans une logique d'initiative populaire, les citoyens peuvent eux-mêmes proposer un sujet de débat. Cette saisine peut être : **Automatique**, si un seuil de signatures est atteint (ex. : *pétition citoyenne* à l'Assemblée nationale française, ou *suggestion citoyenne* en Belgique, où 1 000 signatures suffisent pour auditionner les porteurs). **Facultative mais encadrée**, avec validation d'un bureau ou d'une instance délibérative (en Belgique, le bureau élargi du parlement régional peut décider d'ouvrir ou non une commission, mais doit motiver publiquement un

éventuel refus). **Démarche en ligne ouverte**, via des plateformes numériques, comme en Estonie ou à Taiwan, où les citoyens peuvent déposer des propositions et suivre leur traitement.

4. **Saisine d'urgence ou contextuelle**
   Dans des contextes de crise ou de transition (climatique, constitutionnelle, post-conflit), certains pays déclenchent des processus participatifs à partir d'un besoin de consensus. Par exemple, l'Irlande a mis en place plusieurs assemblées citoyennes sur des sujets sensibles (avortement, climat, vieillissement).

- **Seuils de recevabilité des pétitions:** À l'Assemblée nationale, 10 000 signatures pour qu'une pétition soit examinée en commission, 100 000 pour qu'elle soit débattue. En général, la moyenne des seuils est en dessous de 1% de la population. Au parlement de la région de Bruxelles-Capitale, avec 1,2 million d'habitants, le seuil de pétitions a été abaissé de 5 000 à 1 000 signatures pour éviter que seuls les groupes organisés puisse la saisir.

- **La diversité des modes de saisine est une clé de succès :** elle permet d'articuler démocratie représentative et participative, tout en garantissant l'écoute des citoyens sur les sujets qui comptent pour eux. Quel que soit le mode de saisine ou de décision, **le mandat du dispositif doit être formellement donné par l'institution**, afin d'en garantir la légitimité démocratique.

b. Gouvernance & Pilotage : garantir l'indépendance et la crédibilité

L'articulation de la gouvernance et du pilotage partagé d'un dispositif de participation citoyenne joue un rôle déterminant dans sa **crédibilité, sa transparence** et sa **capacité à produire des effets concrets**. Selon l'OCDE[4] , les expériences internationales les plus abouties reposent sur une gouvernance structurée autour de **principes d'indépendance, de pluralisme et de responsabilité** incarné par différents organes.

Un principe central est la **séparation des rôles** entre :

- **L'autorité commanditaire** (le parlement, un gouvernement ou une collectivité) définit généralement le mandat, le sujet, le calendrier et les modalités de prise en compte des résultats. Dans d'autres cas, l'institution peut aussi **mandater un panel de citoyens ou un panel mixte citoyens et élus**, pour qu'ils déterminent eux-mêmes les sujets à traiter avec des dispositifs d'auto-saisine.

[4] *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions, OCDE 2020*
Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy, OCDE 2021

- et une **instance de garants ou de gouvernance indépendante** qui **veille à la qualité, à l'impartialité et au bon déroulement du processus**.

Ce comité — parfois appelé comité d'éthique, de garants ou de gouvernance — peut être composé de **chercheurs, de praticiens de la participation, de membres de la société civile organisée, de représentants d'institutions publiques**, voire de **citoyens eux-mêmes**. Il est chargé de **garantir la transparence**, de **prévenir les conflits d'intérêts**, de **superviser la méthode**, et de **rassurer les participants comme les élus** sur l'intégrité du processus.

Cette instance est également **garante du suivi** des recommandations produites, en lien avec le « droit de suite », afin de s'assurer que les engagements pris en amont soient respectés et que les propositions citoyennes soient traitées avec sérieux.

Ainsi, **la mise en place d'une gouvernance partagée claire et distincte**, où les rôles de décideur politique, de garant du processus, et de mise en œuvre sont différenciés, constitue une **bonne pratique essentielle** pour renforcer **la légitimité et l'impact démocratique** de toute démarche participative ou délibérative.

c. Composition : assurer la représentativité et la diversité

La composition d'un dispositif citoyen conditionne à la fois sa légitimité démocratique, sa capacité à représenter la diversité sociale, et son bon fonctionnement opérationnel.

Le principe de **représentativité** de la diversité sociologique vise à constituer un échantillon de citoyens reflétant fidèlement la population dans toute sa pluralité, à travers un tirage au sort initial suivi d'une stratification démographique fondée sur des données officielles (sexe, âge, territoire, niveau d'éducation, etc.). Ce processus peut inclure un suréchantillonnage de certains groupes sous-représentés pour renforcer l'équilibre. En complément, le **principe d'inclusivité**, tel que défini par l'OCDE, garantit que tous les groupes sociaux — y compris les plus marginalisés — puissent participer de manière équitable, grâce à des dispositifs accessibles, équitables et sensibles à la diversité.

- **Mixité citoyens-élus ou séparation fonctionnelle**
  - **Modèles citoyens:** L'OCDE observe que dans une majorité des dispositifs, les citoyens délibèrent séparément des élus. Cela permet :
    - d'assurer une liberté de parole et d'analyse pour les citoyens,
    - de réduire les biais d'auto-censure,
    - de construire des recommandations citoyennes perçues comme légitimes et indépendantes.

Cependant, des formes de dialogue et de rencontre structurée avec les élus sont recommandées :

- au début (explication du mandat),
- en cours de processus (auditions croisées sur le diagnostic et premiers retours sur les propositions avant qu'elle soient soumises),
- à la fin (réception et débat autour des recommandations).

- **Modèles mixtes :** De plus en plus recommandés par les experts à condition d'un cadre exigeant de facilitation pour équilibrer les débats, les expériences hybrides de commissions ou d'assemblées mixtes de citoyens tirés au sort et des élus, comme celles en Irlande ou dans la Région Bruxelles-Capitale, permettent une une réelle "co-délibération continue"

Il a été observé que ces modèles présentent plusieurs avantages conséquents: ils permettent un mandat fort, un choix de la thématique aligné avec le calendrier politique de l'institution, renforcent la co-construction, augmentent le suivi des recommandations et leur transposition possible en projet et proposition de loi.

- **Dimensionnement du dispositif et nombre de membres**

Les dispositifs citoyens vont de 25 à plus d'une centaine de membres selon les contextes et les besoins (voir tableau comparatif rapport OCDE 2020). Bien que la recherche n'ait pas encore tranché clairement ce sujet, la *New Democracy Foundation* tend à recommander, pour les dispositifs délibératifs, un groupe de 35, 45 ou 55 citoyens. Le dimensionnement dépend souvent de l'échelle de la collectivité, local, régional, national et du degré de sensibilité de la question.

En effet, malgré leur coût, les groupes dépassant 55 citoyens et pouvant aller à plusieurs centaines de personnes peuvent cependant être justifiés par le niveau d'enjeux et de complexité de la question. Les Assemblées Citoyennes sur des questions sociétales particulièrement clivantes se situent souvent entre 100 et 180 citoyens pour augmenter la légitimité collective des recommandations finales.

- **Associer les forces vives : la place de la société civile organisée**

Dans un dispositif de participation citoyenne, il est essentiel de distinguer la société civile dans son ensemble de la société civile organisée. La première regroupe les citoyens dans leur diversité d'expériences et de statuts, tandis que la seconde désigne les acteurs collectifs structurés (associations, syndicats, chambres consulaires, ONG, etc.) représentant des intérêts ou expertises spécifiques.

La société civile organisée joue un rôle crucial à chaque étape du processus participatif :

en amont, à travers des auditions permettant de formaliser leurs positions dans des fiches d'information ; pendant, en réagissant aux propositions citoyennes avant leur examen par les élus ; et, le cas échéant, en s'engageant à intégrer certaines recommandations dans leurs propres actions. Cette articulation entre expression individuelle et représentation structurée garantit une participation à la fois inclusive et informée.

- **Innover en donnant une voix au vivant et en représentant la nature**

Une idée inspirante à considérer : le *Microparlement des vivants*, porté par la Banque des Territoires, explore une forme de démocratie écologique où des citoyens représentent symboliquement des entités naturelles (forêts, rivières, espèces) pour intégrer la voix des écosystèmes naturels dans les décisions publiques locales. Ce dispositif combine expertise scientifique, immersion, médiation et récit sensible pour formuler des recommandations concrètes, en lien étroit avec élus et agents publics. [5]

d. Mode de sélection des membres : le tirage au sort stratifié comme référence

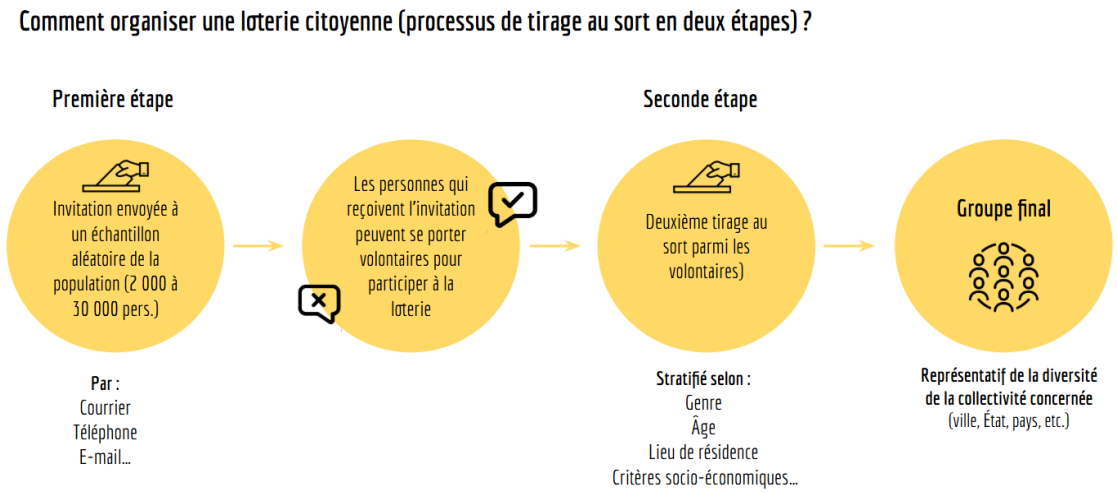

Source : OECD (2021), "Eight ways to institutionalise deliberative democracy", *OECD Public Governance Policy Papers*, No. 12, OECD Publishing, Paris, *traduit en français pour ce rapport*

- **Le volontariat** seul est déconseillé comme mode de recrutement exclusif car il favorise la surreprésentation des publics politisés ou militants et des biais sociaux et moins de diversité (niveau d'études, classe sociale)

- **La désignation directe** de citoyens est aussi largement déconseillée, car elle nuit à la perception d'indépendance et d'équité du processus. Elle peut néanmoins être

[5] Biodiversité administrative – Microparlement des vivants Site web : https://biodiversite-administrative.fr

utilisée pour les experts auditionnés, ou pour nommer les élus si un format mixte est retenu.

- **Tirage au sort stratifié** par quotas socio-démographiques, est aujourd'hui reconnu comme la méthode de référence pour 1) garantir la légitimité démocratique du dispositif, 2) faire participer des publics éloignés de la politique, 3) réduire les biais liés à l'auto-sélection. Il peut être précédé d'une phase de sélection aléatoire (ex. invitation envoyée à 10 000 citoyens), puis parmi les répondants volontaires, un tirage par quotas est appliqué.

- **Les Critères sociodémographiques** les plus utilisés pour refléter la diversité de la population:
  - **Genre**;
  - **Âge**;
  - **Origine géographique** (inclure des participants de diverses régions ou zones urbaines/rurales);
  - **Niveau d'éducation**;
  - **Catégorie socio-professionnelle**;
  - **Origine ethnique ou culturelle** (dans certains contextes, veiller à la représentation des minorités ou groupes culturels spécifiques)
- **Des critères d'exclusion** peuvent être ajoutés pour éviter un conflit d'intérêt manifeste par exemple.

e. Fonctionnement & Processus : les étapes d'une délibération structurée

Les dispositifs délibératifs citoyens suivent généralement un processus structuré en plusieurs **en plusieurs phases** : une phase d'apprentissage (avec apports d'experts, d'acteurs concernés et de documents d'information pluralistes), une phase de délibération (en petits groupes facilitée de manière neutre) et enfin une phase de formulation collective de **recommandations argumentées**. La clôture du processus prévoit en principe une **réponse formelle et publique de l'autorité** à chaque recommandation, ainsi qu'un suivi dans le temps (droit de suite). Ce modèle repose sur une forte **exigence d'intégrité procédurale**, avec un pilotage indépendant, des garants de la délibération et une documentation accessible. L'objectif est de garantir la légitimité et la robustesse des propositions citoyennes, tout en assurant leur intégration effective dans le processus décisionnel.

- **Phases types d'un dispositif citoyen délibératif**

  1. **Préparation & conception du processus**
     Tirage au sort stratifié pour garantir la représentativité démographique,

préparation logistique, recrutement de facilitateurs neutres et élaboration d'un plan d'information pluraliste.

2. **Cadrage du mandat & thématique**
   Saisine ou choix de la thématique et de son périmètre, définition claire du mandat, du calendrier, de l'engagement formel des décideurs à répondre aux recommandations.
3. **Création d'un climat de confiance & montée en compétence**
   Renforcement de la cohésion du groupe, développement de compétences délibératives (écoute active, débat respectueux), et transmission de connaissances de base sur les institutions et la thématique.
4. **Apprentissage approfondi, consultation & auditions équilibrées**
   Accès à une information diversifiée et de qualité : documentation synthétique, auditions d'experts, témoignages de parties prenantes représentant différents points de vue.
5. **Délibération structurée & formulation collective**
   Ateliers de co-construction avec animation impartiale, production de recommandations argumentées, validation par vote ou consensus selon des règles établies.
6. **Restitution publique & réponse institutionnelle**
   Présentation formelle des propositions aux autorités compétentes, publication transparente, engagement des décideurs à une réponse motivée (principe de *droit de suite*).
7. **Suivi & évaluation des suites données** Suivi dans la durée de la mise en œuvre des recommandations retenues (indicateurs, bilans réguliers)

- **Modalité de prise de décision :**

La décision se construit d'abord par la recherche du consensus, favorisant l'écoute, la convergence et la légitimité collective. En l'absence d'accord unanime, un **vote formel** à la majorité simple ou **qualifiée (recommandé)** selon l'importance des propositions, permet de trancher. Les **avis minoritaires peuvent être exprimés et annexés au rapport final** pour garantir la pluralité.

- **Coordination avec le parlement :**

pour assurer l'impact et l'ancrage institutionnel de la démarche, il est recommandé de **désigner un référent parlementaire**, d'**associer les commissions internes dès le cadrage du mandat**, et de **maintenir un dialogue régulier** tout au long du processus. Après la restitution, la **commission compétente instruit les propositions**, en vue de leur éventuelle transformation en textes ou actions, avec un **suivi public et motivé** des suites données.

f. Communication et mobilisation du grand public : Transparence et inclusion

Deux concepts clés :

- **Le Mini-public** : Petit groupe de citoyens généralement tirés au sort et représentatif de la diversité de la société, réunis pour délibérer en profondeur sur un sujet donné.
- **Le Maxi-public** : Le grand public ou la société dans son ensemble, souvent impliqué par d'autres biais (consultations, débats ouverts, référendum…) et concerné par les enjeux et les résultats.[6]

D'après l'OCDE, le principe de Transparence d'un processus délibératif implique une communication publique complète et accessible à chaque étape afin de renforcer la confiance et la légitimité démocratique: méthodologie, déroulement, supports et données factuelles, mode de sélection des participants et enregistrements des intervenants, financement, recommandations, réponses des autorités et évaluation.

Une communication inclusive à destination du grand public renforce **l'éducation citoyenne**, **permet de lutter contre la polarisation et la désinformation** et soutient la participation à la vie publique. Lorsqu'elle accompagne un processus délibératif, elle permet à la population de **mieux comprendre les enjeux**, les étapes et les réponses apportées par les autorités. Elle favorise ainsi la transparence et consolide la confiance entre institutions et citoyens. Montrer que la participation est prise au sérieux valorise l'engagement durablement et favorise l'appropriation par le grand public. Cela offre une **valeur pédagogique** aux travaux du dispositif citoyen pour le reste de la société. Ainsi, **le délibératif n'est pas réservé à quelques-uns, il peut informer la réflexion collective.**[7]

Combiner la délibération citoyenne avec la participation du grand public permet aussi de gagner en **légitimité.** Les mini-publics produisent de la légitimité par la délibération et la diversité de la société qu'ils représentent aléatoirement. Cependant, **ils ne remplacent pas le débat public à grande échelle.** D'après la recherche, les dispositifs participatifs les plus efficaces sont ceux qui multiplient les boucles d'échange.[8] L'un des défis est donc de créer des mécanismes complémentaires pour articuler le lien entre mini-public et maxi-public et permettre aux citoyens non tirés au sort d'interagir avec la structure

[6] *Jane Mansbridge et al. (2012)* A Systemic Approach to Deliberative Democracy, APSR
[7] *James Fishkin* (2009) *When the People Speak*, Oxford University Press.
[8] *Archon Fung (2003) Recipes for Public Spheres*, Journal of Political Philosophy

citoyenne.[9] **Ils peuvent contribuer en amont et durant le processus, par le biais de consultations publiques, d'enquêtes, d'ateliers de terrain ou d'appels à propositions, enrichissant la base factuelle à disposition des participants.** En impliquant un large éventail de **parties prenantes** — citoyens, experts, syndicats, associations, entreprises — cette approche nourrit la délibération avec une pluralité de points de vue et renforce la qualité des décisions finales dans une vision globale de la participation démocratique.[10]

Bien que les outils en ligne soient devenus aujourd'hui incontournables, la **fracture numérique** reste conséquente et il est donc essentiel d'y pallier par des dispositifs d'information et de contribution en personne (réunions publiques, accueil, ambassadeurs locaux etc.)

g. Budget : financer la participation inclusive

Les coûts varient fortement en fonction du dimensionnement du dispositif: format, durée et de l'échelle locale, régionale ou nationale. Les budgets incluent le plus souvent, de manière non exhaustive, les postes de dépenses suivants : tirage au sort et sélection, indemnités, hébergement, transports, conception, coordination et animation, experts, communication, restitution. [11] [12] Voici une estimation basée sur les données comparative de l'OCDE et de plusieurs cas européens:

Type de dispositif	**Nb de participants**	**Durée**	**Budget estimé (€)**
Assemblée citoyenne nationale, en moyenne	100–150	6–10 week-ends	300 000 – 1 M€
Mini-public local (ex : ville), en moyenne	20–40	2–4 week-ends	30 000 – 80 000€
Convention citoyenne pour le climat (France)	150	9 mois	5,4 M€

[9] Graham Smith (2009) *Democratic Innovations*, Cambridge University Press.
[10] Farrell, D. et al. (2019). *Deliberative Mini-Publics: Core Design Features*. The Centre for Deliberative Democracy & Global Governance, University of Canberra.
[11] Elstub et Escobar (2019), *Handbook of Democratic Innovation and Governance*
[12] DemocracyNext Assembling an Assembly Guide, 2023

Assemblée citoyenne française sur la fin de vie (2023), Niveau national	185	27 jours de délibération	4,2 Ms €
Assemblée citoyenne de Tolosa (Espagne 2022), Niveau local	32 membres	5 jours de délibération	217 330 € (n'inclut pas les coûts de l'équipe projet)
Assemblée citoyenne de Petaluma (Californie, États-Unis 2022), Niveau local	36 membres	12 jours de délibération	419 000 € (inclut en partie les coûts de l'équipe projet)

Sur les sujets complexes, qui demandent du temps et une représentativité large de la diversité de la population, le dimensionnement du dispositif compte généralement plus de monde et dure plus longtemps, ce qui impacte le budget en conséquence, comme lors de la Convention Citoyenne pour le Climat. [13]

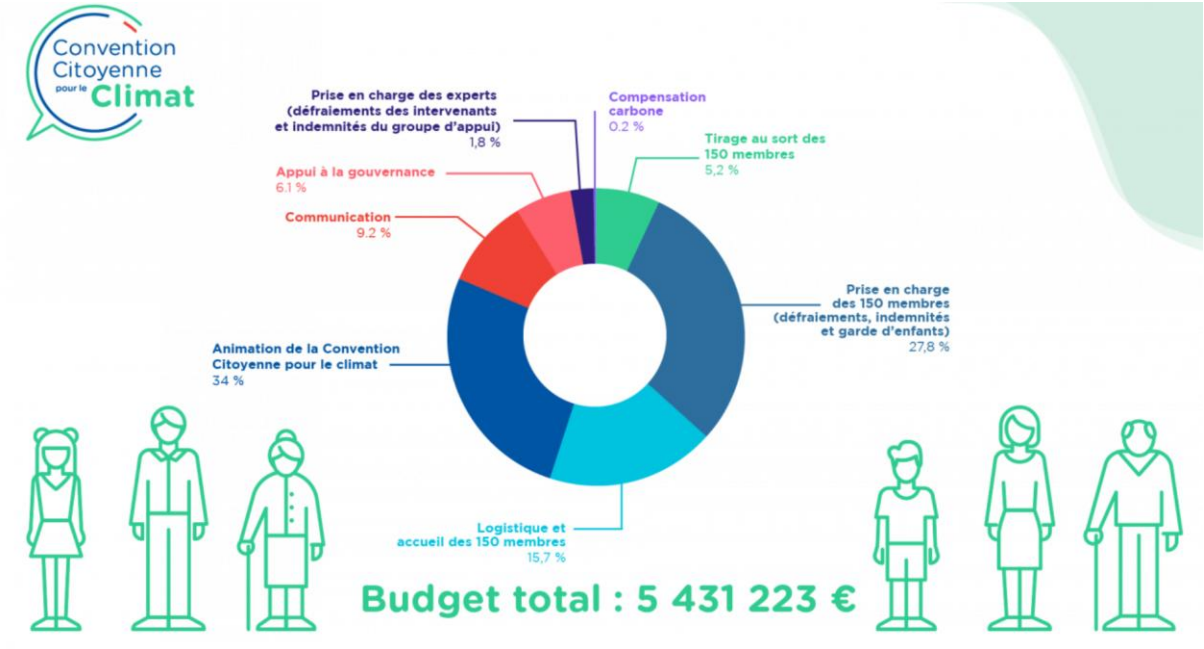

[13] Source: https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/budget/

Exemple de Budget – Petite Assemblée Citoyenne	
Poste	**Coût (en euros)**
Sélection par tirage au sort des membres de l'Assemblée Citoyenne (temps de préparation et finalisation des invitations, impression, envoi, etc.)	15 000,00
Rémunération des membres de l'Assemblée Citoyenne (indemnité à 101 euros/jour)	21 210,00
Prise en charge des frais de déplacement / garde d'enfants des membres pour garantir une participation inclusive	3 000,00
Prestation de facilitation	25 000,00
Prestation de l'opérateur (conception de l'Assemblée Citoyenne, conseil, gestion de projet, planification et déroulement du programme quotidien de délibération, sélection des experts, invitations et notes de cadrage) – frais de personnel et déplacements	45 000,00
Rédaction du rapport citoyen	5 000,00
Supports de communication (photographie et tournage pendant le processus) et relations presse pour assurer la couverture médiatique et la diffusion	15 000,00
Évaluation	25 000,00
Total	**154 210**
Il s'agit d'un budget indicatif pour une Assemblée Citoyenne locale composée de 35 membres se réunissant en présentiel pendant 6 jours sur plusieurs mois, en Europe. source: DemocracyNext Assembling an Assembly Guide, 2023	

Exemple de Budget – Grande Assemblée Citoyenne	
Poste	**Coût (en euros)**
Sélection par tirage au sort des membres de l'Assemblée Citoyenne (préparation et finalisation des invitations, impression, envois, etc.)	35 000
Location de salle, restauration, hébergement des membres	55 000
Rémunération des membres de l'Assemblée Citoyenne (indemnité à 101 euros/jour)	121 200
Prise en charge des frais de déplacement / garde d'enfants des membres pour garantir une participation inclusive	90 000
Prestation de l'opérateur (conception et coordination de l'Assemblée, conseil, gestion de projet, planification et mise en œuvre du programme quotidien, sélection des experts, invitations, notes de cadrage) – frais de personnel et déplacements	70 000
Prestation de la facilitation	80 000
Rédaction du rapport citoyen	7 000
Supports de communication, publicité (photographie et tournage pendant le processus) et relations presse pour assurer couverture et diffusion	60 000
Services juridiques / d'appui	40 000
Évaluation	50 000
Total	**608 200**
Il s'agit d'un budget indicatif pour une Assemblée Citoyenne nationale composée de 100 membres se réunissant en présentiel pendant 12 jours répartis sur plusieurs mois, en Europe. source: DemocracyNext Assembling an Assembly Guide, 2023	

Exemples de Budget moyens pour une "petite" et une "grande" Assemblée Citoyenne, *source: DemocracyNext Assembling an Assembly Guide, 2023*

- **Surmonter les obstacles à la participation citoyenne : la question des indemnités**

Garantir une participation inclusive et représentative implique de s'assurer que chaque citoyen dispose des mêmes opportunités pour s'impliquer. Divers freins peuvent compromettre cette égalité d'accès : manque de disponibilité, coûts liés à la participation (déplacements, hébergement, pertes de revenus), faible communication sur les modalités du processus ou encore défiance vis-à-vis des institutions.

Plusieurs études montrent que **la rémunération permet de mieux inclure des publics** généralement moins représentés, tels que les jeunes ou les personnes à faibles ressources (il convient aussi d'évaluer l'impact que ces indemnités pourraient avoir sur les aides sociales perçues par certains participants).

Pour remédier à ces obstacles, de nombreux dispositifs prévoient des formes de compensation. Une analyse de 172 dispositifs participatifs par l'OCDE en 2020, montre que 57 % proposent une indemnisation, sous diverses formes. L'absence de compensation est souvent expliquée par des limites budgétaires.

GRAPHIQUE 13. LES PARTICIPANTS AUX PROCESSUS DÉLIBÉRATIFS REPRÉSENTATIFS SONT INDEMNISÉS DANS UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES CAS

Rémunération des participants à un processus délibératif représentatif visant à la prise de décision publique, 1986-2019

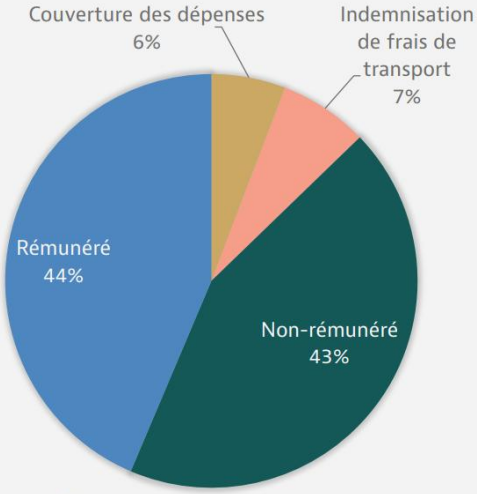

Note : n=172 ; Les données pour les états Membres de l'OCDE sont basées sur 15 pays qui en étaient membres en 2019 (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, France, Irlande, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni) en plus de l'Union européenne et des autres exemples mondiaux, de 1986-2019.
Source : Base de données de l'OCDE sur les processus et institutions délibératifs représentatifs (2020).

L'ensemble des experts de participation citoyenne rencontrés pour cette étude **recommande de verser des indemnités aux citoyens en se basant sur le modèle des jurys d'assises [14] et sous la forme de jetons de présence.** En effet, l'expérience montre, qu'en l'absence d'indemnisation, les participants à ce processus intensif et étalé sur plusieurs mois, finissent par se démobiliser au fil du temps.

h. Ressources Humaines : L'équipe au service du dispositif

Tout comme le budget, l'équipe et le temps de travail dépendent du dimensionnement du dispositif. D'après les pratiques recensées par l'OCDE, une équipe de coordination efficace comprend les fonctions suivantes: **pilotage, facilitation, expertise, coordination et communication, en lien avec des prestataires externes.**

- **1 chef de projet** (pilotage général, interface politique)
- **1 à 2 coordinateurs logistiques** (réservations, matériel, indemnisation)
- **1 responsable scientifique** (sélection des experts, qualité des contenus)
- **2 facilitateurs principaux** + 5 à 10 animateurs (groupes de discussion)
- **1 responsable communication** (site, réseaux sociaux, médias)
- **1 équipe de documentation et synthèse** (notes, rapports)

[14] https://www.justice.fr/fiche/indemnites-dues-jures-assises

A cela s'ajoutent les partenaires externes (en fonction des compétences en internes): experts spécialisés en participation citoyenne, facilitation, médiation, graphistes, vidéastes, experts de la thématique.

i. Évaluation & Indicateurs de Performance : mesurer l'impact

L'évaluation rigoureuse d'un processus délibératif est un gage de crédibilité, de transparence et d'apprentissage démocratique. Selon les standards définis par l'OCDE et les recherches internationales, une évaluation efficace doit couvrir l'ensemble du cycle délibératif : depuis la qualité de la conception, jusqu'à l'impact concret des recommandations formulées. Elle repose idéalement sur une combinaison d'outils : enquêtes anonymes auprès des participants par l'équipe organisatrice, analyses indépendantes menées par des chercheurs ou organismes tiers, et suivi à long terme de la mise en œuvre des propositions.

L'évaluation doit mesurer à la fois la représentativité du panel, la qualité des informations fournies, le cadre de délibération (temps, animation, pluralisme), le degré d'appropriation par les participants, ainsi que la portée politique effective des recommandations. En ce sens, elle permet non seulement de rendre compte de la qualité du processus mais aussi de renforcer la confiance des citoyens et décideurs dans ce type de dispositifs. En systématisant cette démarche, les institutions s'engagent dans une culture démocratique fondée sur la responsabilité, l'apprentissage et l'amélioration continue.

- **Indicateurs de Performance recommandés:**
  - **Engagement des participants**: taux de présence, satisfaction, implication
  - **Qualité délibérative**: diversité des sources, neutralité de la facilitation, respect du débat
  - **Impact**: nombre de recommandations reprises, délai et clarté des réponses, mise en œuvre effective
  - **Transparence**: accès public aux documents, communication, participation indirecte

PARTIE 2 : LES SPÉCIFICITÉS CALÉDONIENNES

1. Le paysage actuel de la participation citoyenne en Nouvelle-Calédonie : Forces et limites

La Nouvelle-Calédonie est riche d'expériences en matière de participation citoyenne. Sur l'ensemble du territoire, une diversité d'initiatives donne à voir une mobilisation réelle des citoyens : dispositifs institutionnels, démarches de co-construction de politiques publiques, conseils consultatifs, budgets participatifs, ou encore dispositifs destinés à la jeunesse. Si les dispositifs de participation citoyenne sont nombreux, ils restent majoritairement à un niveau consultatif. Les institutions sollicitent régulièrement l'avis des citoyens (via des consultations publiques en ligne, des conseils de jeunes ou de quartiers), mais sans toutefois de garantie de prise en compte effective.

***nota bene**: Les structures, dispositifs et expérimentations présentés ici n'ont pas la prétention d'être exhaustifs.*

a. Structures institutionnalisées

- **Le Comité Économique, Social et Environnemental de Nouvelle-Calédonie** (CESE-NC), quatrième institution du pays, incarne un dispositif pérenne de participation de la société civile organisée. Composé de 41 membres issus de différents secteurs (économie, social, environnement, culture, etc.), il émet entre 25 et 30 avis par an sur les politiques publiques, sur autosaisine ou sur saisine du Congrès. Son fonctionnement repose sur des commissions thématiques, des séances plénières et une plateforme en ligne permettant aux citoyens de déposer des pétitions. Toutefois, malgré la qualité de ses travaux, la portée de ses avis demeure limitée : ils ne sont pas contraignants et leur prise en compte par les autorités décisionnelles reste peu formalisée, ce qui alimente un sentiment d'impuissance institutionnelle.
- Si le **Sénat coutumier** ne relève pas stricto sensu de la démocratie participative, il n'en constitue pas moins une forme originale de représentation et de participation à la vie publique, inscrite dans la reconnaissance institutionnelle des autorités coutumières. » Créé par l'Accord de Nouméa, le Sénat coutumier représente la **parole collective des huit aires coutumières kanak**, à travers 16 membres désignés par les conseils coutumiers locaux chargé de faire remonter les préoccupations, avis et propositions des clans et tribus. Il incarne une **voix coutumière reconnue au sein des institutions calédoniennes** et joue un rôle essentiel de **garant de l'identité kanak**. Pour **renforcer ses liens** avec la population, le Sénat s'engage dans des **initiatives participatives**, telles que le

Congrès du Pays Kanak, qui constitue un **temps fort de délibération collective** sur les enjeux identitaires, culturels, sociaux et politiques du peuple kanak.

b. Consultations obligatoires du public

En Nouvelle-Calédonie, certains projets d'aménagement ou d'équipement (routes, mines, lotissements, usines, etc.) doivent obligatoirement faire l'objet d'une consultation du public, notamment s'ils peuvent avoir un impact sur l'environnement ou le cadre de vie. Cela peut prendre la forme :

- d'une enquête publique (avec un registre et un commissaire enquêteur),
- d'une consultation en ligne,
- ou, pour les très grands projets, d'un débat public organisé avec l'appui d'une autorité indépendante.

Ces démarches permettent aux habitants d'être informés, de donner leur avis, et parfois de faire évoluer le projet avant qu'il ne soit validé. Elles sont prévues par la loi, pour garantir plus de transparence et associer les citoyens aux décisions qui touchent leur territoire.

c. Politiques publiques co-construites avec les citoyens

Certaines politiques publiques ont été élaborées selon des démarches participatives approfondies, impliquant directement les citoyens et les acteurs locaux à toutes les étapes du processus.

- Le Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC). Adopté en 2016, le Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) constitue une politique publique structurante, issue d'un vaste processus de concertation territoriale. Élaboré à partir du « miroir de débat » sur l'école, ce projet s'est nourri d'ateliers territoriaux, de contributions d'acteurs éducatifs, associatifs et coutumiers, ainsi que d'instances de dialogue avec les institutions. Le PENC repose sur trois objectifs fondamentaux : la réussite de tous les élèves, l'égalité des chances dans le respect des identités, et l'adaptation du système éducatif au contexte calédonien. Sa mise en œuvre a donné lieu à des déclinaisons thématiques (santé, langues, citoyenneté) et à des expérimentations pédagogiques concertées dans les établissements.

- **Le plan santé "Do Kamo" (2016–2028)**, adopté à l'unanimité par le Congrès en mars 2016, constitue l'un des exemples les plus aboutis de co-construction d'une politique publique en Nouvelle-Calédonie. Élaboré à la suite des **Assises de la santé de 2015**, il a mobilisé une très large diversité d'acteurs : professionnels de

santé, coutumiers, associations de patients, élus, experts, citoyens, institutions provinciales et État. La démarche s'est appuyée sur **des ateliers territoriaux décentralisés**, des restitutions publiques, des comités techniques, ainsi qu'un important travail de diagnostic partagé. Il repose sur trois axes intégrés : viabilité financière, gouvernance partagée et prévention renforcée, avec une forte dimension de responsabilisation citoyenne.

- **Le Code de l'environnement de la province des Îles Loyauté.** Adopté en 2016 et enrichi jusqu'en 2023, constitue une initiative phare en matière de co-construction juridique et de gouvernance partagée. Cette démarche s'est appuyée sur une forte implication des autorités coutumières, des chefferies locales, des élus provinciaux, des experts juridiques et environnementaux, ainsi que des habitants des différentes îles. Elle visait à élaborer un corpus normatif respectueux des équilibres écologiques, mais aussi profondément enraciné dans les savoirs et les pratiques traditionnelles. Il illustre une démarche juridique de co-construction, intégrant les savoirs traditionnels kanak via des consultations coutumières, des comités mixtes de gouvernance et des innovations légales telles que les "servitudes écologiques autochtones". Elle a notamment permis des innovations telles que la personnalité juridique accordée à des entités naturelles tels que les requins et les tortues.

Dans ces trois exemples, la **co-construction avec les citoyens** et acteurs locaux à été importante : ils ont participé aux étapes de diagnostic, de formulation, d'adoption juridique et de mise en œuvre opérationnelle. Ces dispositifs incarnent une **démocratie participative et délibérative active**, démontrant que l'association effective des citoyens accroît la légitimité, l'efficacité et l'appropriation des politiques publiques en Nouvelle-Calédonie.

- **NC 2025.** La démarche NC 2025, initiée en 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, visait à construire une vision partagée du développement du territoire à moyen terme. Elle s'est fondée sur une large concertation mobilisant les institutions, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les acteurs économiques et les citoyens. La consultation a combiné des contributions écrites, des ateliers participatifs, des rencontres territorialisées et des restitutions publiques. Cette dynamique a permis d'identifier six ambitions stratégiques – dont le vivre-ensemble, l'éducation, le développement durable et l'innovation – déclinées en priorités d'action. Si la mise en œuvre opérationnelle du plan NC 2025 a connu des limites, cette démarche a constitué un jalon important dans l'expérimentation d'un dialogue territorial structuré et dans l'intégration de la parole citoyenne au processus de planification publique.

- **Le PPGR et la plateforme PACTES.** Le Plan de Prévention et de Gestion des Risques (PPGR), porté par la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, représente une initiative innovante, centrée sur la co-construction locale des stratégies de gestion des risques. À Poindimié, cette démarche a mobilisé les habitants des tribus et quartiers via des ateliers de terrain, des animations culturelles et l'usage de la plateforme numérique PACTES, intégrant cartes interactives et données participatives. Elle a permis de renforcer la résilience locale tout en valorisant les savoirs communautaires. Bien que cette approche, encore expérimentale, se révèle particulièrement riche en enseignements, elle ouvre des perspectives stimulantes pour une démocratie plus inclusive et située.

d. Dispositifs d'implication de la jeunesse dans la vie publique

Certaines collectivités calédoniennes ont mis en place des conseils de jeunes afin de favoriser leur engagement et leur familiarisation avec la vie publique locale.

- À Nouméa, **le Conseil Local de la Jeunesse** réunit des jeunes de 16 à 26 ans, sélectionnés sur lettre de motivation et par tirage au sort. Ils fonctionnent de manière autonome, accompagnés par un agent référent, et mènent des projets d'intérêt collectif : sensibilisation, événements, actions solidaires. L'objectif principal de ce dispositif est de renforcer le lien social et l'engagement citoyen des jeunes.
- À Dumbéa, l**e Conseil des Jeunes**, créé en 2015, regroupe 17 jeunes de 13 à 25 ans. Il fonctionne en commissions thématiques au sein desquelles les projets sont co-construits et ses membres dialoguent régulièrement avec les élus. La commune prend en charge le budget de fonctionnement ainsi que les frais de transport. Il a pour vocation de sensibiliser les jeunes à la démocratie locale, de faire remonter leurs attentes et préoccupations et de les impliquer concrètement dans la vie publique.

Ces instances jouent un rôle essentiel d'apprentissage de la citoyenneté, mais leur poids politique reste faible, et leur pérennité dépend fortement de l'implication des encadrants et des élus.

e. Structures de proximité, ancrées dans les territoires

- **À Nouméa**, les conseils de quartiers constituent un outil d'expression et de médiation. Ils permettent aux habitants de proposer des projets, de dialoguer avec les élus et les services techniques municipaux, et d'ancrer les politiques locales dans les réalités du terrain. Leur fonctionnement décentralisé permet de s'adapter aux spécificités culturelles et sociales des quartiers : dans le Nord de la ville,

l'approche est plus collective, tandis qu'au Sud, l'expression individuelle est plus présente. Cette proximité favorise la confiance, la reconnaissance des paroles citoyennes, et la co-construction d'actions concrètes.

- **La commune de Dumbéa** a elle mis en place des conseils de quartier dans une logique de proximité et de sécurité partagée. Un appel à candidatures permet de désigner des référents de quartier, interlocuteurs privilégiés entre les habitants, les élus et les services municipaux. Ces référents participent à des réunions thématiques, font remonter les préoccupations locales et contribuent à la co-construction d'actions ciblées (sécurité, cadre de vie, animation de quartier).
- **La commune de Koné** a mis en place en 2023 un dispositif de participation citoyenne centré sur la sécurité des personnes et des biens, en particulier la prévention des cambriolages et des vols de véhicules. Ce dispositif, inscrit dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), repose sur un protocole signé entre la mairie, la gendarmerie et les services de l'État. Il vise à associer les habitants à la protection de leur cadre de vie, en les sensibilisant aux comportements préventifs et en favorisant l'émergence de citoyens référents dans chaque quartier.

f. Dispositif budgétaire ouvert à la décision citoyenne

- **'Mon idée pour ma Province" - Province sud**
  Mis en place en 2019, ce dispositif est ouvert à l'ensemble des citoyens âgés de plus de 12 ans ainsi qu'aux associations. Il permet de mobiliser jusqu'à 5 % du budget d'investissement, avec un taux de cofinancement pouvant atteindre 80 % du montant des projets retenus. Sa gouvernance repose sur une composition mixte, associant à parts égales des élus et des citoyens tirés au sort sur la base du volontariat. Le processus est structuré et encadré, mais le vote citoyen conserve une influence limitée dans les arbitrages finaux.

En résumé: un paysage participatif riche, mais encore peu structuré

La Nouvelle-Calédonie dispose aujourd'hui d'un **écosystème participatif diversifié**, où coexistent des dispositifs institutionnels (comme le CESE-NC ou le Sénat coutumier), des initiatives locales (conseils de quartier, relais de proximité, référents citoyens), des programmes thématiques (Do Kamo, PENC, PPGR), des démarches consultatives (enquêtes publiques, consultations en ligne) et des expérimentations récentes (budget participatif provincial, plateforme de pétitions, démarches numériques). Cette variété

témoigne d'une **volonté réelle mais encore diffuse** d'associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques.

Cependant, ce paysage reste **fragmenté et inégalement déployé** sur le territoire. De nombreuses démarches s'inscrivent dans un cadre consultatif, sans véritable pouvoir de décision ni garantie de prise en compte. Les **liens entre expression citoyenne et décision publique** demeurent faibles, souvent limités à une simple remontée d'avis, sans mécanismes clairs de suivi ou de retour. La participation repose encore largement sur la **bonne volonté de certains élus ou agents**, sans cadre stabilisé ni culture administrative partagée.

À cela s'ajoute un **manque de structuration à l'échelle "pays" ou territoriale**, qui freine la consolidation d'une vision d'ensemble et l'intégration cohérente de la participation dans les politiques publiques. **Aucune instance ne porte aujourd'hui, de manière transversale, une stratégie participative d'intérêt général à l'échelle calédonienne**, capable de coordonner les initiatives existantes, de les évaluer, ou d'en assurer la lisibilité et la continuité.

Plusieurs enseignements se dégagent de ces constats :

- La nécessité de **garantir un débouché institutionnel** aux contributions citoyennes, à travers des engagements de réponse, de transparence et d'intégration dans les processus décisionnels.
- L'importance de **l'accessibilité**, notamment pour les jeunes, les publics éloignés ou en situation de handicap, grâce à des accompagnements adaptés.
- L'intérêt des **formats hybrides** mêlant élus, citoyens et agents, dans une logique de co-construction encadrée et équitable.
- L'ancrage dans les **cultures locales et coutumières**, grâce à des médiateurs formés, pluriculturels, capables de naviguer entre les différents registres de légitimité.
- Et enfin, l'enjeu de **l'expérimentation démocratique**, avec des démarches évaluables, adaptables, et assumant des cycles d'apprentissage.

En somme, la Nouvelle-Calédonie dispose de **ressources précieuses** pour construire un **modèle de démocratie participative à son image**, à condition de lui donner une **architecture politique et territoriale claire**, capable d'en garantir la lisibilité, la légitimité et la durabilité.

2. Imaginons la démocratie participative avec les Élus

Entretiens avec les élus	
1. V.Falaeo, Présidente du Congrès 2. Groupe Uni-Palika 3. Groupe Loyalistes 4. Groupe UC-FLNKS et Nationalistes 5. Groupe Calédonie Ensemble 6. Groupe Rassemblement 7. Groupe Eveil Océanien	8. A.Ponga, Chef du Gouvernement 9. N. Metzdorf, Député 10. E.Tjibaou, Député 11. G.Naturel, Sénateur 12. P.Vittori, Président AFM NC 13. F.Dedane, Président AMNC

- **Enseignement transversal**

Les entretiens avec les élus révèlent un climat politique **globalement favorable à l'expérimentation en matière de démocratie participative** dans un contexte de transition institutionnelle marqué par de fortes attentes sociales. La structure citoyenne envisagée devra conjuguer **réalisme, sobriété et inclusion, tout en demeurant ambitieuse sur le fond.** Elle ne doit pas être perçue comme un simple outil technique, mais comme un levier symbolique et politique destiné à refonder le dialogue démocratique en Nouvelle-Calédonie. Il ne s'agit pas de créer « une structure de trop », mais **la bonne structure au bon moment,** en veillant à son inscription dans un cadre clair, à son articulation avec les instances existantes, à la gestion des attentes citoyennes et à sa capacité à produire des résultats tangibles.

- **Points de convergence entre les élus**

  - **Une volonté partagée de retisser le lien entre citoyens et institutions**

Nombre d'élus expriment un **diagnostic convergent sur la crise de confiance entre population et institutions et un intérêt marqué pour la création d'une structure de participation citoyenne**. Plusieurs estiment qu'un tel dispositif pourrait contribuer à **réduire la distance perçue entre les élus et les citoyens**. La majorité d'entre eux considère qu'un tel dispositif, à condition qu'il soit bien conçu, pourrait **restaurer la confiance entre les institutions et la population**, favoriser la délibération apaisée, et enrichir le débat sur les sujets de société.

  - **Une participation qui éclaire les débats et soutien la décision, sans se substituer à la représentation élue**

Le principe selon lequel la **participation citoyenne doit éclairer** et **renforcer la qualité des décisions**, sans remettre en cause la légitimité du suffrage universel, est largement partagé. Les élus rappellent la nécessité de préserver la légitimité et la responsabilité des mandataires publics. Pour autant, ils reconnaissent que les citoyens peuvent apporter un regard utile sur des sujets complexes ou mal traités par les canaux habituels. Ils appellent à un **équilibre entre expertise politique et expérience citoyenne**, dans une **logique de co-construction complémentaire**.

- **Un rôle de pédagogie démocratique essentiel**

De nombreux élus insistent sur **l'intérêt pédagogique** d'une telle structure. La structure participative pourrait contribuer à mieux faire comprendre le fonctionnement institutionnel, les contraintes budgétaires et juridiques, et à **renforcer la culture démocratique** en ouvrant la démarche au grand public et notamment auprès des jeunes ou des publics éloignés de la vie publique. Il est essentiel de **permettre aux citoyens d'accéder à une information claire, neutre et compréhensible**, un préalable à tout débat éclairé.

- **Un éventail de thématiques jugées pertinentes**

Des thèmes comme **la jeunesse, l'histoire et le travail mémoriel, l'éducation, la santé, la place des femmes, le logement, la transition alimentaire ou climatique se prêtent particulièrement à l'éclairage citoyen**.. Ces sujets « du quotidien et de société » sont vus comme des leviers pour reconnecter les citoyens à la décision publique.

- **Points de vigilance exprimés**

  - **Légitimité et représentativité : une attention à la diversité**

Des questions émergent autour de **la représentativité réelle d'un panel citoyen**, notamment dans un contexte multiculturel et coutumier. Le tirage au sort est globalement envisagé de manière favorable, à condition d'être adapté aux spécificités sociales locales, en intégrant des critères d'équité géographique, culturelle et communautaire. Il s'agit d'un appel à concevoir un dispositif pertinent, enraciné dans la réalité calédonienne.

  - **Articulation avec l'existant : prévenir les doublons institutionnels**

Certains élus alertent sur le **risque de superposition avec certaines instances et recommande de clarifier les liens** avec les dispositifs existants (CESE, Sénat coutumier, comités citoyen consultatifs) et s'interrogent sur le besoin de réformes ou d'évolution.

L'objectif est d'**éviter les effets de confusion ou les lourdeurs institutionnelles**, tout en renforçant l'efficacité collective.

- **Soutenabilité financière et logistique**

Certains élus appellent à **une approche pragmatique**, attentive aux **contraintes budgétaires** et aux moyens administratifs. La question de la soutenabilité opérationnelle, de la charge pour les institutions, et du rapport coût/bénéfice est à garder en tête. Le format doit être maîtrisé et progressif, **pour éviter l'effet « usine à débat sans suite ».**

- **Risque de déception en l'absence de débouché**

La crainte que **les propositions issues de la structure ne soient pas suffisamment prises en compte pour les citoyens** est un point récurrent. Plusieurs élus insistent sur la nécessité d'un **droit de suite clair et visible**, tel qu'un retour formalisé du Congrès sur les propositions formulées, afin d'éviter le désengagement et la perte de crédibilité du dispositif.

- **Pistes d'innovation et propositions structurantes**

  - **Une structure mobile et proche des réalités**

L'idée d'un **dispositif itinérant**, capable d'aller dans les tribus, les communes rurales, les quartiers urbains éloignés, séduit plusieurs élus. Elle incarne une volonté de **renverser le centre de gravité du débat**, en allant à la rencontre des citoyens là où ils vivent, plutôt que d'exiger leur venue dans des lieux institutionnels.

  - **Une composition hybride et interculturelle**

De nombreuses suggestions proposent de concevoir une **structure pluraliste et mixte**, associant des citoyens tirés au sort, des élus du Congrès, mais aussi des élus locaux, des représentants coutumiers, voire des référents communautaires. L'enjeu est de **croiser les légitimités** afin de renforcer la crédibilité du dispositif. Certains évoquent des configurations modulables en fonction des thématiques abordées. D'autres préfèrent toutefois limiter la participation directe des élus et des représentants, **afin d'éviter qu'ils n'en influencent excessivement le déroulement ; une option serait ainsi de les consulter et de les auditionner systématiquement,** sans qu'ils siègent comme membres permanents de la structure.

- **Une méthode inspirée des pratiques locales**

Les élus mettent en avant des **références calédoniennes et océaniennes** comme sources d'inspiration : palabres coutumiers, conseils de clan, tawasu wallisien. Ces pratiques, fondées sur la délibération collective, l'écoute, la régulation douce et le temps long offrent un **ancrage culturel fort** pour une démocratie participative enrichie.

- **Une "niche citoyenne" pour porter des propositions**

Une idée proposée est la création d'un **espace dédié au sein du Congrès** : la "niche citoyenne". Ce canal formel permettrait d'**inscrire des propositions citoyennes à l'ordre du jour parlementaire**, à condition de répondre à certains critères de recevabilité. Il s'agirait d'une avancée concrète vers **un droit d'interpellation citoyenne reconnu**, qui renforce la capacité des habitants à interpeller et enrichir les institutions.

3. Imaginons la démocratie participative avec la société civile organisée

nota bene: *seulement certaines associations et corps intermédiaires ont pu être rencontrés*

Entretiens qualitatifs réalisés en Nouvelle-Calédonie	
Société civile - Fédérations des Oeuvres Laïques - Collectif Handicap - Collectif des Associations - Association Dialogues - Association Solidarité Ducos - Association Mana All - Fédération Faire Pays - PMVR Paroles Mémoires Vérité et Réconciliation - CCPLD Collectif Pays pour le Dialogue - Inaat ne Kanaky - Association Angabut	**Instances** - CESE NC - ISEE - Sénat Coutumier - Congrès de NC (Juriste) - IFAP - Université de Nouvelle Calédonie **Monde économique** - Medef - CCI - FEINC

Dans le cadre d'un dispositif de participation citoyenne, **il est important de distinguer la société civile** de la **société civile organisée**.

La **société civile désigne l'ensemble des citoyens dans leur diversité**, en dehors des institutions politiques et administratives. Elle comprend toutes les personnes qui s'expriment ou agissent en tant qu'habitants, usagers, parents, travailleurs, jeunes ou membres d'une communauté, sans nécessairement appartenir à une structure formelle.

En complément, la **société civile organisée regroupe les acteurs collectifs et structurés tels que les associations, syndicats, fédérations, ONG, chambres consulaires ou ordres professionnels**. Ces structures ont une légitimité reconnue pour représenter des intérêts spécifiques ou des causes, et participent souvent aux instances de concertation publique. Cette distinction permet de concevoir **une participation à la fois ouverte à l'expression individuelle et attentive à l'expertise issue des corps intermédiaires.**

a. Acteurs du monde associatif

De nombreux collectifs et associations calédoniennes, tels que la **F.O.L. NC**, le **Collectif des associations** qui fédère plus de 80 organisations de la société civile, ou encore le PMVR (Paroles, Mémoires, Vérité, Réconciliation) s'engagent activement dans des démarches citoyennes pour contribuer à la construction d'un **« vivre ensemble » calédonien**. Ce tissu associatif, particulièrement dense et dynamique en Nouvelle-Calédonie, exprime de longue date le besoin d'une **structure pérenne de participation citoyenne à "l'échelle pays"**.

Parmi les démarches les plus significatives, le Collectif Pays pour le Dialogue a mené une initiative d'envergure, recueillant plus de **1 000 paroles** citoyennes calédoniennes, ensuite structurées autour de **grands axes de réflexion** avec le souhait de **co-construire un projet de société pour la Nouvelle-Calédonie**.

La richesse des initiatives associatives illustre la **maturité du tissu social local** et sa capacité à porter des **dynamiques participatives structurantes**, en appui aux institutions. Les associations expriment leur souhait de participer à l'orientation des politiques publiques, en particulier dans les **périodes de crise**, telles que celle que traverse actuellement la Nouvelle-Calédonie. Elles soulignent également l'importance de travailler à **"faire société"** en s'ancrant dans la connaissance de l'**histoire** et la **mémoire du territoire**.

La création d'un **espace structuré de dialogue** est largement soutenue, perçue comme un levier essentiel pour construire un **vivre ensemble durable**, enraciné dans les réalités **sociales**, **culturelles** et **territoriales**. La future **structure de participation citoyenne** doit également être pensée comme un outil de **réconciliation**, de **reconnaissance mutuelle** et de **refondation du lien social**.

L'ensemble des entretiens converge vers l'idée d'un **dispositif profondément ancré dans les réalités calédoniennes**, respectueux **des dynamiques locales et des représentations coutumières.** L'**interculturalité** est mise en avant comme principe structurant, ainsi que des modalités d'expression adaptées à la **diversité des publics** (groupes de femmes, de jeunes…), inspirées des pratiques de **consensus**.

Le rejet des **modèles "copiés-collés"de l'extérieur** est largement partagé. Les acteurs appellent à concevoir un **dispositif original**, **itinérant**, **représentatif des territoires**, capable de générer de la **confiance** et de s'appuyer sur la **légitimité des acteurs locaux**, dans un esprit de **reconnaissance réciproque** entre les **cultures** du territoire.

b. Acteurs du monde économique

Les échanges avec les acteurs du **monde économique** rencontrés soulignent la pertinence d'un dispositif de participation citoyenne structuré, clair et connecté à **l'ensemble des niveaux institutionnels.** L'idée d'une participation citoyenne enrichie par **les experts** y est défendue, avec un rôle complémentaire pour les corps intermédiaires (chambres consulaires, syndicats professionnels, fédérations). Ces derniers pouvant être mobilisés en tant qu' organisations et personnes ressources, consultées ou auditionnées pour fournir des données de terrain, des analyses sectorielles ou des éclairages techniques — tout en laissant aux citoyens un espace autonome de délibération.

Le projet est soutenu à condition qu'il adopte une "**vision pays"**, renforce **la lisibilité des décisions**, améliore la coordination entre institutions et traduise les propositions en politiques publiques concrètes. Certaines expériences passées — **manque de droit de suite, opacité des processus, consultations peu suivies d'effets** — appellent selon eux à instaurer une gouvernance claire, un portage politique fort et un cadre méthodologique rigoureux. **L'intelligence collective issue du terrain, si elle est bien structurée, peut devenir un véritable levier de transformation.**

c. Autres acteurs Institutionnels

- **CESE NC**

S'il affiche une volonté affirmée de **soutenir les démarches participatives**, comme en témoigne le lancement récent des **premières pétitions citoyennes** sur le territoire, ses **marges de manœuvre demeurent limitées**.

Le CESE NC souligne que son **positionnement institutionnel, en tant qu'organe consultatif intervenant en aval du processus législatif**, limite parfois la **portée**

effective de ses recommandations. Si ses avis alimentent utilement le débat public, **leur intégration dans les décisions politiques n'est pas garantie**, notamment en l'absence d'articulation systématique avec les étapes en amont de l'élaboration des textes. Il plaide ainsi pour une **meilleure coordination avec les instances politiques**, afin de renforcer l'impact et la visibilité des contributions issues de la société civile.

Par ailleurs, le CESE NC reconnaît que son mode de composition, fondé sur des **désignations par les institutions**, peut soulever des **interrogations en matière de représentativité**, notamment au regard des **équilibres de genre**. Conscient de ces défis, il se montre favorable à une **évolution progressive de sa gouvernance**, à une **ouverture plus large de ses travaux**, ainsi qu'à une **mutualisation des ressources** (études, expertise, documentation) en lien avec d'autres acteurs. Il se dit également disposé à **contribuer activement au développement des capacités participatives**, en appui à de nouveaux dispositifs de dialogue démocratique.

- **L'Université de Nouvelle-Calédonie**

L'UNC à travers son **Laboratoire de Recherches Juridique & Économique** (LARJE) exprime son i**ntérêt pour proposer un appui académique et méthodologique au processus,** en particulier pour son évaluation et amélioration continue ainsi que pour la formation des citoyens (histoire, droit coutumier). L'UNC participe actuellement à des recherches internationales, dont le projet **Inclusive Peace**, qui étudie les formes de participation citoyenne dans des sociétés marquées par des divisions sociales, culturelles ou politiques.

d. Acteurs coutumiers

- **Ancrer la participation citoyenne dans les cultures locales**

Les entretiens menés avec des **représentants coutumiers** et des médiateurs interculturels convergent vers une demande forte : **ancrer le dispositif de participation citoyenne dans les réalités culturelles et sociales de la Nouvelle-Calédonie**, condition essentielle à sa légitimité. Cela suppose de reconnaître que la **gouvernance des sociétés kanak et océaniennes** repose sur des **modalités de décision collectives**, où la parole circule et où l'accord se construit progressivement.

Dans ces sociétés, **la recherche du consensus constitue un principe structurant**, reflet de cultures **centrées davantage sur le groupe que sur l'individu**. Il est également nécessaire de **prendre en compte la diversité des coutumes et des traditions**, en écoutant et en associant l'ensemble des communautés présentes sur le territoire — par exemple, le *tawasu* chez les Wallisiens.

- **Reconnaître la diversité des publics et garantir l'équité d'expression**

La **représentativité** ne peut se limiter à une stricte distribution statistique. Elle doit prendre en compte **l'ancrage territorial**, les **codes sociaux**, ainsi que la **diversité culturelle et générationnelle des différentes communautés de la mosaïque calédonienne**. Les personnes rencontrées insistent sur la nécessité de dispositifs capables d'**inclure les jeunes, les femmes, les personnes éloignées des institutions**, en proposant des **modalités d'expression différenciées** : groupes spécifiques, traduction linguistique et culturelle, ou formes de parole indirecte. Ces conditions sont jugées indispensables pour garantir une **participation effective et équitable**.

- **Articuler les légitimités démocratiques et coutumières**

Si le tirage au sort peut être envisagé dans certains contextes, il demeure pour l'instant perçu comme étranger aux modes de légitimation propres à la culture kanak, fondés sur la reconnaissance communautaire et les liens de responsabilité au sein du groupe.

Un **consensus clair** émerge autour de la nécessité de **faire dialoguer les légitimités démocratiques et coutumière**s. Les acteurs interrogés recommandent une articulation respectueuse, reposant sur une interrelation équilibrée, qui pourrait se concrétiser par la **consultation systématique des autorités coutumières sur les thématiques** abordées dans les démarches citoyennes, en particulier celles touchant à la terre, à la culture ou aux équilibres sociaux.

- **Une structure expérimentale, mobile et ancrée dans le terrain**

Les dispositifs participatifs doivent être conçus comme des **espaces expérimentaux**, capables d'évoluer « en marchant », tout en restant **connectés aux structures locales existantes** : communes, conseils d'aires, associations. L'**itinérance**, l'**adaptabilité aux contextes locaux**, et la **visibilité des effets concrets** sont considérées comme des conditions essentielles pour instaurer la confiance.

Le **rejet des modèles institutionnels importés ou calqués sur l'extérieur est unanime**. Ce qui est attendu, c'est un **outil souple, original, enraciné**, capable de produire des effets mesurables, avec une **clarté sur les engagements attendus** et l'existence d'un **véritable droit de suite** sur les propositions formulées.

- **Vers une démocratie participative interculturelle**

Plusieurs propositions évoquent la création **d'espaces interculturels**, intégrant par exemple des **rituels d'écoute dans les ateliers participatifs**, ou une **reconnaissance symbolique du rôle des anciens**. L'exemple du **Code de l'environnement des Îles**

Loyauté est souvent cité comme un **cas exemplaire** de dialogue structuré entre **modernité juridique** et **savoirs coutumiers**. Ce type d'expérience montre qu'une **co-construction du commun est possible**, dès lors qu'elle repose sur la **confiance, la reconnaissance mutuelle** et une réelle volonté d'adaptation.

En résumé : un intérêt affirmé, sous conditions structurantes

Les échanges avec les **représentants coutumiers** et médiateurs interculturels recueillis au cours de cette étude révèlent un **fort intérêt pour la création d'une structure participative**, à condition qu'elle soit **profondément ancrée dans la reconnaissance mutuelle des différentes légitimités et des réalités culturelles du territoire**. Pour être légitime et efficace, ce dispositif devrait **s'articuler avec les autorités coutumières**, **assurer une véritable inclusion des publics éloignés**, et **garantir une représentativité fondée sur l'ancrage et le vécu**, plus que sur des critères statistiques. La **pédagogie, la clarté des règles**, la **prise en compte du temps long** et la **traduction concrète des propositions** en actions politiques apparaissent comme des conditions essentielles à réunir pour instaurer une participation citoyenne crédible, adaptée au contexte calédonien.

4. Imaginons la démocratie participative avec les calédoniens

Dans une démarche de co-construction de la structure de participation citoyenne, les calédoniens ont été invités à contribuer des propositions par le biais d'ateliers participatifs "Palabres Citoyens" et d'une consultation en ligne répondant directement au cahier des charges de l'étude.

a. Les Ateliers Palabres Citoyens : Une co-construction en profondeur

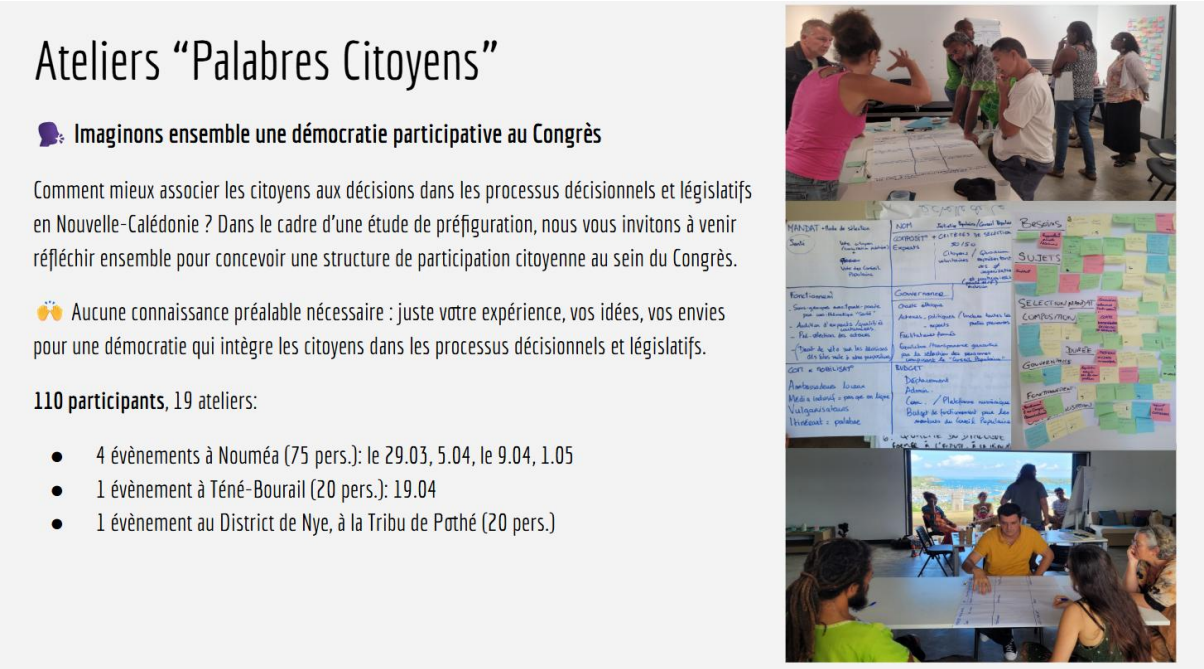

Six événements regroupant **110 participants** issus de milieux sociaux diversifiés ont pris part à **Nouméa, Bourail et à la tribu de Pothé en avril et mai 2025**. Ces rencontres ont permis la constitution de **19 ateliers** de travail en intelligence collective, favorisant des échanges riches et représentatifs de la diversité du territoire. Chaque atelier d'intelligence collective se déroulait sur une durée de 4 heures, sous la conduite d'un facilitateur chargé de stimuler la réflexion et la production d'un livrable de propositions de configuration de la structure de participation citoyenne.

Le déroulé des ateliers était structuré en plusieurs étapes de brainstorme et d'élaboration d'une proposition concrète de structure participative autour d'un **canevas de 10 thématiques:** Mandat (sujet et mode de sélection) ; Composition et représentativité ; Mode de sélection; Processus (Durée et étapes); Gouvernance et pilotage ; Fonctionnement ; Qualité des dialogues ; Budget; Indicateurs de performances ; Communication et mobilisation du public

Caneva Structure de Participation Citoyenne NC

Nom:		
1.Mandat	2.Composition & Représentativité	3.Mode de Sélection
4.Gouvernance & Pilotage	5.Processus: Étapes & Durée	6.Fonctionnement
7.Qualité du Dialogue & des Débats	8.Budget (estimation des coûts)	9.Indicateurs de Performances
10. Communication & Mobilisation du Grand Public		

Ils ont suscité un vif engouement auprès des participants issus de l'ensemble du territoire. Ces rencontres ont permis des échanges constructifs et inclusifs, dans un climat de dialogue respectueux et participatif. L'implication active des citoyens a témoigné d'un réel intérêt pour les enjeux abordés dans le cadre de l'étude menée pour le Congrès. Ces contributions constituent une richesse précieuse pour éclairer les orientations futures des politiques publiques en Nouvelle-Calédonie.

Elles mettent en lumière des attentes claires quant à la création d'une structure de participation citoyenne.

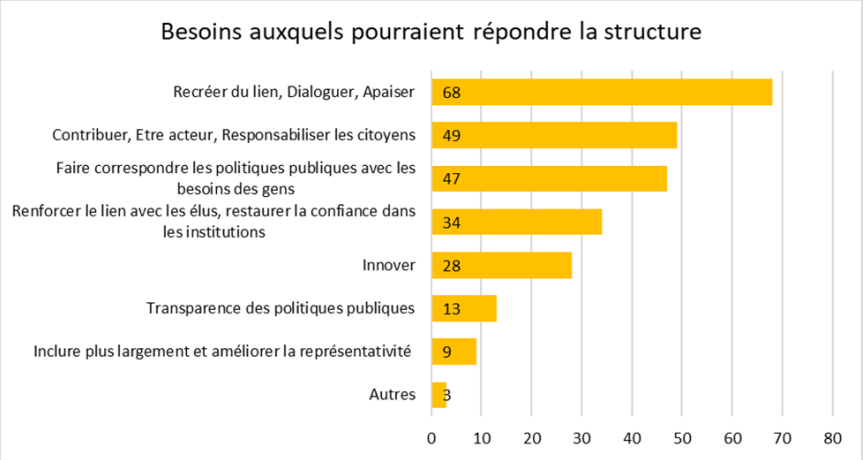

En effet, les besoins les plus fréquemment exprimés par les participants aux ateliers portent sur la nécessité de **recréer du lien, de dialoguer et d'apaiser** (68 réponses), suivie par la volonté de **contribuer et de responsabiliser les citoyens** (49), ainsi que celle d'**aligner les politiques publiques aux besoins concrets** de la population (47) et de **reconstruire la confiance envers les institutions** (34). La **reconstruction du lien social et démocratique** apparaît ainsi comme l'enjeu central formulé par les participants.

b. La consultation en ligne : Une large mobilisation

Du 25 avril au 16 mai 2025, les calédoniens ont été invités à proposer leurs idées pour co-construire le dispositif de participation citoyenne au sein du Congrès, à travers une **consultation en ligne disponible sur le site du Congrès.** Comme pour les ateliers "Palabres citoyens", les questions de la consultation en ligne ont porté sur les différentes composantes d'un dispositif de délibération citoyenne : 1.Mandat ; 2.Composition & représentativité; 3.Mode de sélection; 4.Gouvernance & Pilotage ; 5.Processus, étapes et durée; 6.Fonctionnement; 7.Qualité du dialogue et des débats; 8.Budget ; 9. Indicateurs de performance; 10. Communication & mobilisation du grand public.

- **Profils des répondants à la Consultation en en ligne**

Sur 42 questions, les questions de 1 à 7 renseignent sur le profil des répondants (voir annexes), et celles de 8 à 42 interrogent sur les caractéristiques de la structure de participation citoyenne.
La consultation a recueilli 1 199 réponses, révélant une participation majoritaire des femmes (55 %) et des tranches d'âge intermédiaires (35-65 ans), représentant plus de 70 % des répondants. Les jeunes de moins de 26 ans, les habitants des provinces Nord (9%) et des Îles Loyauté (1%) sont très peu représentés, avec une forte concentration des participants dans le Grand Nouméa (83 %) et Nouméa (52,5 %).

Sur le plan socioprofessionnel, les répondants sont majoritairement issus de la fonction publique, des retraités et des cadres, suivis des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, traduisant une surreprésentation des catégories diplômées et institutionnellement engagées. Les ouvriers, agriculteurs, étudiants et personnes sans activité sont largement sous-représentés.

71 % des participants vivent en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 20 ans, dont 37 % y sont nés, témoignant d'un fort enracinement local. Bien que seulement 44 % se déclarent engagés dans des structures citoyennes (associations, syndicats, etc.), 88 % souhaitent être informés de la suite de l'étude, montrant un réel intérêt pour la démarche participative.

Ces résultats soulignent deux enjeux majeurs pour les dispositifs futurs :

- **Renforcer l'inclusion des jeunes, des publics ruraux et des catégories populaires** ;

- **Assurer une meilleure représentativité territoriale et socioprofessionnelle**.

La très grande majorité des répondants à la consultation résident en province Sud (90 %), et plus précisément dans l'agglomération du Grand Nouméa (83 %), avec une concentration marquée à Nouméa (52,5 %). Les provinces Nord (9 %) et des Îles Loyauté (1 %) sont largement sous-représentées, de même que les calédoniens résidant hors du territoire (1 %). Cette forte centralisation géographique souligne un enjeu d'équilibre territorial pour les futurs dispositifs participatifs, notamment en termes d'accessibilité, de représentativité et d'inclusion des zones rurales et coutumières.

c. Analyse croisée des résultats des ateliers & de la Consultation en ligne

L'analyse s'appuie sur la synthèse des 19 ateliers « Palabres Citoyens » (cf. annexe 1) ainsi que sur les 1 199 contributions recueillies via la plateforme en ligne, **incluant des données à la fois qualitatives (commentaires) et quantitatives** (cf. annexe 2). Les résultats issus de la synthèse des ateliers et de la consultation convergent grandement pour chaque catégorie de questions correspondant à une caractéristique clé de la structure citoyenne. Dans certains cas les résultats varient car chaque approche mobilise des dynamiques différentes: les ateliers favorisent la réflexion collective et la prise en compte de points de vue différents. La consultation en ligne quant à elle, est plus individuelle et prend moins de temps de réflexion, cependant elle apporte une richesse statistique.

L'importance d'impliquer les citoyens dans les processus décisionnels et législatifs

Une très large majorité des répondants (96 %) estime qu'il est essentiel d'impliquer les citoyens dans les processus décisionnels et législatifs. Ce consensus s'explique par plusieurs raisons convergentes issues des commentaires qualitatifs. D'abord, une **amélioration de la qualité démocratique** est attendue : en intégrant la diversité des points de vue, une structure citoyenne renforce la **légitimité des décisions**, la **transparence** et favorise des débats plus riches. Elle permet également une **représentativité plus inclusive**, en donnant la parole aux citoyens souvent exclus du débat public, et en rééquilibrant les perceptions entre décideurs et population. De plus, ce type de dispositif a une **portée éducative et responsabilisante**, en valorisant l'engagement citoyen, stimulant la conscience civique et le sentiment d'utilité. Enfin, des arguments fonctionnels sont évoqués : **les lois co-construites sont mieux comprises et mieux acceptées, les problèmes ou les risques sont mieux anticipé**s grâce à la diversité des vécus, et une dynamique vertueuse de mobilisation citoyenne et **d'appropriation démocratique est enclenchée.**

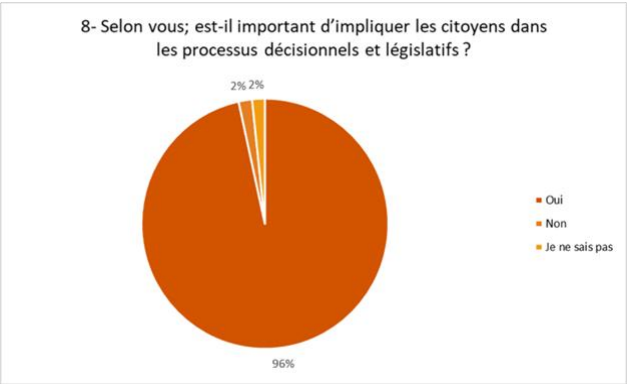

- **Les thématiques qui préoccupent les citoyens**

Les thèmes les plus fréquemment cités comme devant être abordés par la future structure citoyenne sont **l'économie (38 %), l'organisation des institutions (26 %) et l'éducation (25 %).** Ces priorités traduisent une préoccupation marquée pour les conditions de vie, la transparence institutionnelle et la transmission des savoirs.

Les commentaires qualitatifs font ressortir un large consensus autour de **préoccupations sociales majeures** : le **pouvoir d'achat** et le **coût de la vie** arrivent en tête, suivis par l'importance de **l'avenir de la jeunesse** et d'un **modèle de société commun**. D'autres thèmes convergents incluent la **justice sociale**, la **santé**, la **lutte contre les violences intrafamiliales**, ainsi que les enjeux de **sécurité**, de **développement durable**, et de **préservation**

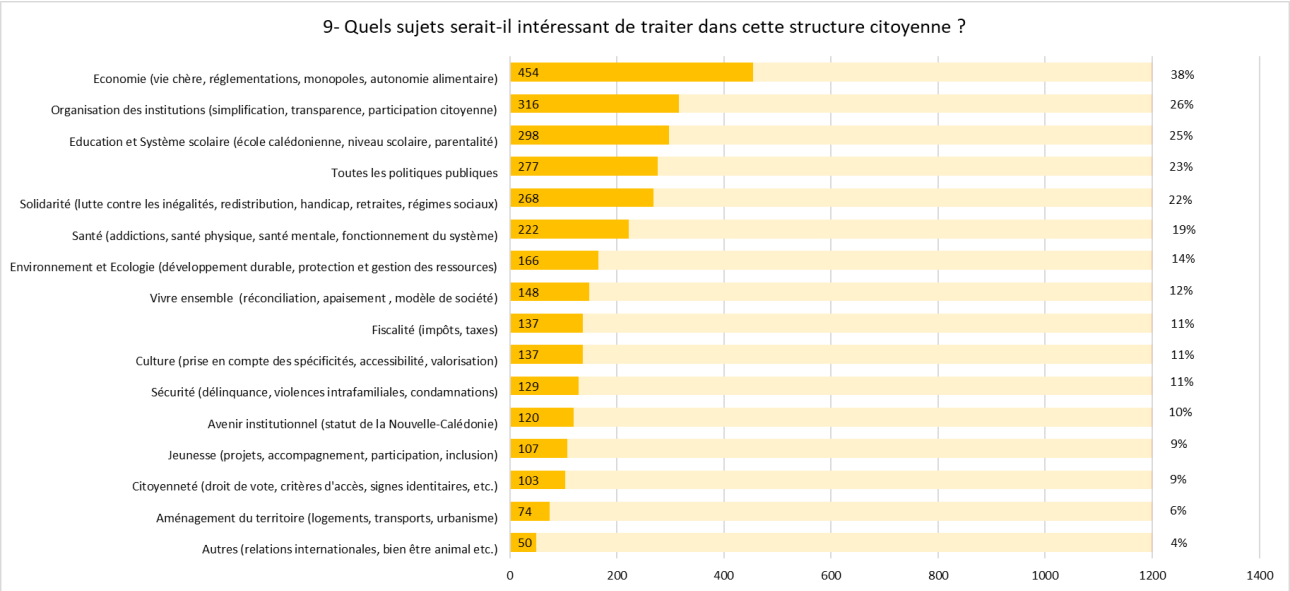

Modalités de saisine de la structure citoyenne

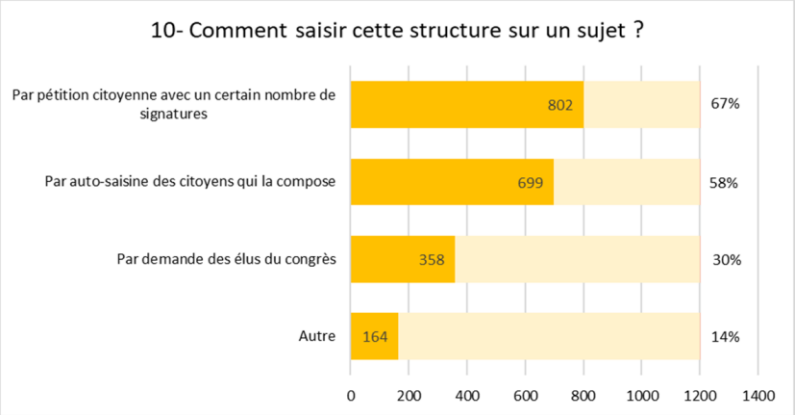

Une majorité claire des répondants souhaite que la structure puisse être saisie **directement par la population** :

- **67 %** par pétition citoyenne avec un nombre minimal de signatures.
- **58 %** par auto-saisine des membres de la structure.
- Seuls **30 %** des répondants se disent favorables à la saisine par les élus du Congrès, ce qui peut traduire une certaine réserve à l'égard d'un processus perçu comme principalement institutionnel

Les propositions recueillies convergent vers un système multicanal **pour garantir l'inclusion des personnes éloignées du numérique:**

  - **Consultation en ligne sur une plateforme numérique sécurisée** pour proposer, suivre ou voter des sujets.
  - **Boîtes à idées physiques**, disponibles en mairie ou lieux publics.
  - **Réunions publiques** itinérantes

- **Priorisation structurée des sujets**

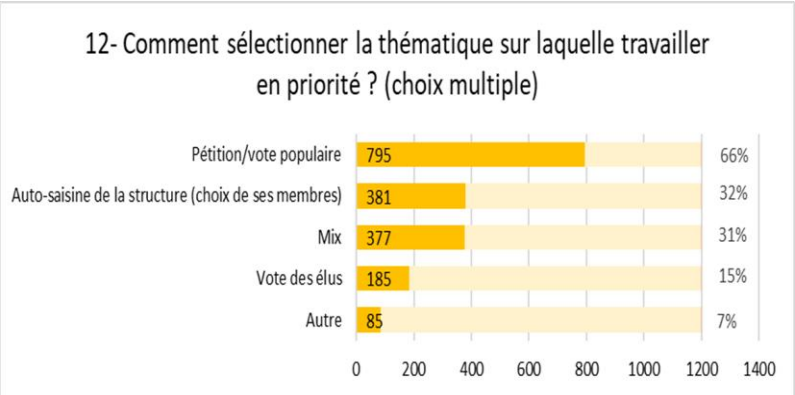

La sélection des sujets ne doit pas être arbitraire, plusieurs modes complémentaires ont été proposés :

- **Pétitions**
- **Délibération interne de ses membres** (groupes tirés au sort ou représentatifs).
- **Grande consultation publique sur les priorités citoyennes**

Ainsi que **des critères de hiérarchisation croisée** : Urgence, Impact, Faisabilité, Pertinence contextuelle

Une très large majorité des répondants exprime une attente claire d'un **traitement simultané des grands enjeux du territoire,** soulignant la nécessité d'une approche transversale, réactive et concertée.

- **Gestion des propositions hors champ de compétence du Congrès**

Pour éviter tous malentendus, les répondants soulignent la nécessité de **clarifier en amont le périmètre de compétence du Congrès** et de la structure participative. Toutefois, **une convergence très nette** se dégage en faveur du **traitement respectueux et constructif des propositions hors champ** de compétences : elle doit être redirigées vers les institutions concernées. Un retour formel est espéré pour **garantir un suivi** minimum et éviter que les efforts des citoyens ne soient perdus.

Encadrement, gouvernance partagée et indépendance de la structure citoyenne

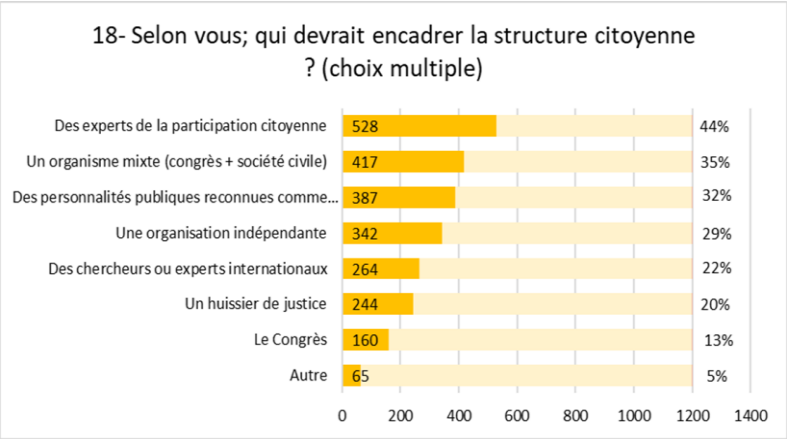

Les résultats de la consultation révèlent un **attachement fort à l'indépendance** de la structure d'encadrement de la future instance citoyenne. Un large consensus émerge autour de l'idée que l'encadrement ne doit **pas interférer avec les décisions**, mais assurer un **cadre éthique et méthodologique** fiable. Selon le graphique issu de la question 18, les répondants plébiscitent :

- Des **experts de la participation citoyenne** (44 %)
- Un **organisme mixte** associant le Congrès et la société civile (35 %)
- Des **personnalités publiques reconnues pour leur neutralité** (32 %)
- Des **organisations indépendantes** (29 %)

L'idée de **comités mixtes** ou **paritaires** entre citoyens, société civile et facilitateurs revient fréquemment.

Les participants expriment un besoin marqué de **garanties fortes de transparence** et de protection contre les éventuelles pressions politiques ou institutionnelles :

- Une **communication ouverte et régulière** est jugée essentielle, incluant la publication des comptes rendus, votes, désaccords, le budget et indicateurs de suivi.
- Une **charte éthique ou des valeurs**, co-signée par les membres, est largement proposée, avec déclaration d'intérêts pour prévenir les conflits.

Certains suggèrent l'appui d'**autorités académiques, d'ONG**, voire la **diffusion vidéo systématique** des débats.

En matière de gouvernance, plusieurs éléments convergent :

- Une structure indépendante, **sans représentants politiques permanents**.
- Une **gouvernance partagée ou tournante**, évitant la hiérarchie verticale.
- Une **instance de supervision** ou de recours, telle qu'un **comité des sages** ou une **autorité garante**.

L'inclusion d'acteurs représentatifs (jeunes, coutumiers, société civile, experts) dans l'organe qui encadre est jugée nécessaire pour assurer **l'équilibre et la légitimité démocratique**.

Composition & Mode de sélection des membres

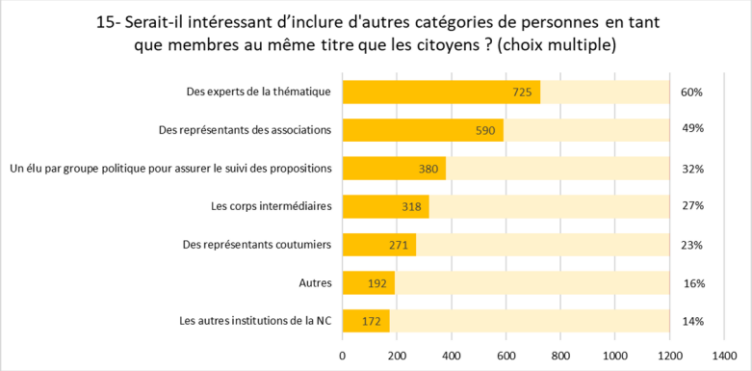

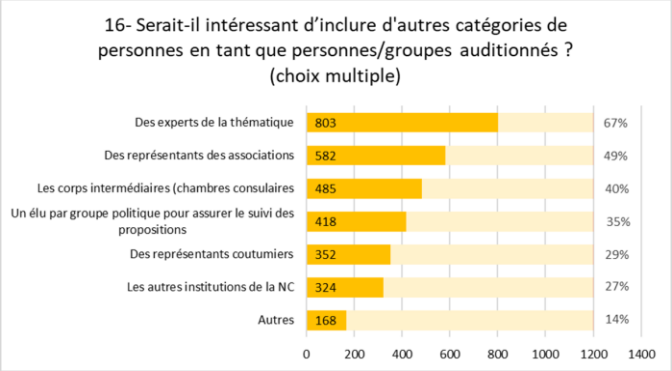

- **Mixité des membres**

L'analyse croisée des résultats des ateliers et de la consultation en ligne révèle un équilibre recherché entre autonomie citoyenne et ouverture contrôlée aux autres acteurs qu'il s'agisse de membres permanents ou d'intervenants auditionnés. Si certaines divergences apparaissent concernant la place des élus — certains préférant leur exclusion, d'autres une présence à titre consultatif —, une **tendance majoritaire se dessine** en faveur d'un **dispositif centré sur des citoyens tirés au sort, enrichi par des experts, des représentants associatif**s et, dans une moindre mesure, **des élus**. Les experts sont plébiscités comme membres ou intervenants pour éclairer les travaux, les corps intermédiaires et représentants coutumiers sont souhaités comme personnes ressources ponctuelles. Cette configuration traduit la **volonté d'un espace citoyen autonome**, appuyé sur une **expertise structurée** et u**n dialogue institutionnel sans domination.**

- **Taille du dispositif**

Le chiffre symbolique de 54 membres, en miroir du Congrès, a été débattu : jugé pertinent par certains pour garantir la diversité, et excessif pour d'autres. Les contributions en ligne expriment d'un côté, la nécessité de limiter le nombre de membres pour des raisons de coût et d'efficacité, et de l'autre l'importance de respecter la forte exigence de représentativité : diversité de genre, d'âge, d'origines culturelles et de profils socioprofessionnels. La **taille idéale du groupe** varie selon les visions, et se situe généralement entre 25 et 66 membres pour garantir à la fois efficacité et représentativité.

- **Critères de représentativité**

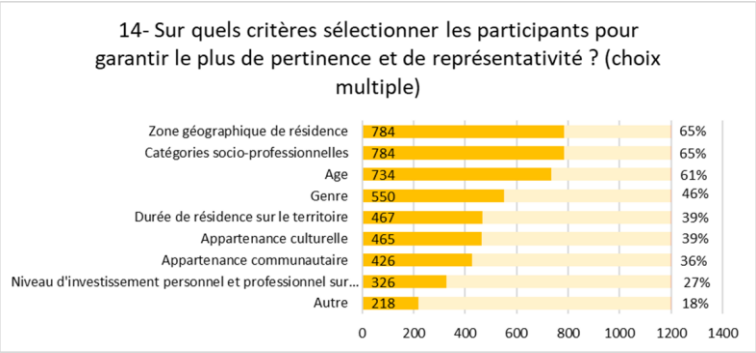

Les participants des ateliers et de la consultation en ligne convergent largement sur la nécessité d'assurer une composition à la fois **diverse, équilibrée et fidèle à la réalité de la population calédonienne**. La **parité femmes-hommes** fait consensus, tout comme la représentation d'un large **éventail d'âges**, dès 16 ans pour certains et jusqu'aux seniors. La **diversité sociale, culturelle, géographique (urbain/rural/îles), professionnelle et générationnelle** est jugée indispensable, incluant les **différentes origines culturelles et ethniques**, **situations de handicap**, **catégories socio-professionnelles** (ex. : agriculteurs, artistes, chômeurs, mères au foyer), **religions** et **aires coutumières**.

La **représentation territoriale équilibrée** entre les provinces et les aires coutumières est également une attente forte, tout comme **l'inclusion de groupes éloignés de la vie publiqu**e ou peu représentés habituellement (certaines communautés, les jeunes et les habitants des zones rurales) est perçue comme essentielle pour anticiper les enjeux à venir et enrichir les débats.

Des **critères d'exclusion** sont proposés afin de garantir l'intégrité du processus : **absence de conflits d'intérêts et de casier judiciaire**, et parfois **incompatibilité avec certaines fonctions politiques ou administratives**.

La question du corps électoral n'a pas émergé lors des ateliers, et n'a été mentionnée que de manière marginale dans la consultation en ligne. Les citoyens ayant répondu convergent vers l'idée que l'**ensemble des résidents calédoniens puissent être tirés au sort.** Toutefois, **le niveau d'investissement personnel et professionnel sur le territoire a été proposé, à plusieurs reprises, comme un critère optionnel** permettant de garantir **un minimum d'ancrage local et une connaissance des spécificités calédoniennes**.

- **Mode de sélection des membres**

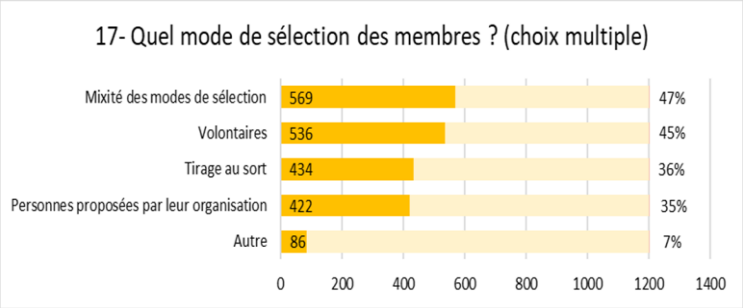

Les contributions convergent vers une **préférence forte pour une méthode mixte** de sélection des membres, combinant **tirage au sort** et **volontariat**. Le tirage au sort est largement reconnu comme **garant d'impartialité, d'égalité des chances** et de **représentativité démographique** (âge, genre, territoire, catégorie socioprofessionnelle), tout en évitant les biais de sélection.

Le **volontariat** est aussi valorisé, notamment pour l'**engagement personnel**, la **motivation** et la **disponibilité** qu'il implique. Toutefois, plusieurs contributions soulignent que **le volontariat seul ne garantit pas une représentation équilibrée et peut favoriser les publics déjà politisés ou socialement favorisés.**

Trois formules hybrides émergent :

- un **tirage au sort élargi**, suivi d'un **filtrage par acceptation volontaire ou entretien**
- un **tirage au sort parmi les volontaires préalablement recensés** ;
- une **coexistence de deux canaux de recrutement**, par exemple 70 % de tirés au sort et 30 % de volontaires ciblés.

Le **principe de mandats tournants** est souvent mentionné afin d'assurer un **renouvellement régulier** et d'éviter la professionnalisation des membres.

Enfin, un **consensus clair se dégage contre toute forme de cooptation ou de nomination** par des instances politiques, administratives ou économiques existantes. La **transparence du processus de sélection** est jugée indispensable pour garantir la légitimité démocratique de l'assemblée et prévenir tout risque de manipulation ou de remise en cause publique.

- **Fonctionnement & Processus**

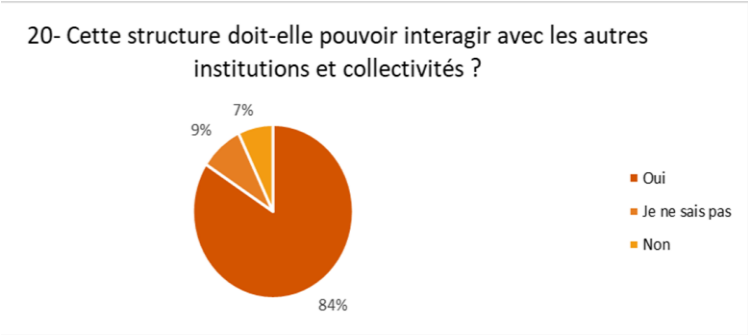

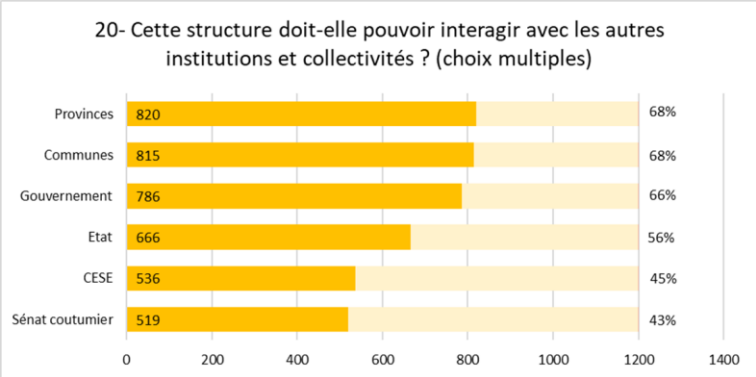

Les résultats illustrés par ces deux graphiques confirment une forte attente des participants quant à l'ancrage institutionnel et la capacité d'interaction de la future structure citoyenne. Une large majorité des répondants **(84 %) estime que celle-ci doit pouvoir interagir avec les autres institutions et collectivités**, traduisant une vision intégrée du dialogue démocratique, et une volonté de transversalité dans l'action publique.

Dans le détail des institutions visées, les **provinces** (68 %) et les **communes** (68 %) arrivent en tête, témoignant d'un attachement à un maillage territorial de proximité. Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** (66 %) et l'**État** (56 %) sont également fortement cités, marquant le souhait d'un dialogue structuré entre le niveau citoyen et les échelons de décision exécutive. Des institutions à rôle consultatif ou représentatif telles que le **CESE** (45 %) et le **Sénat coutumier** (43 %) sont également mentionnées, soulignant l'intérêt pour des synergies interculturelles et interinstitutionnelles.

- **Étape d'apprentissage et d'audition**

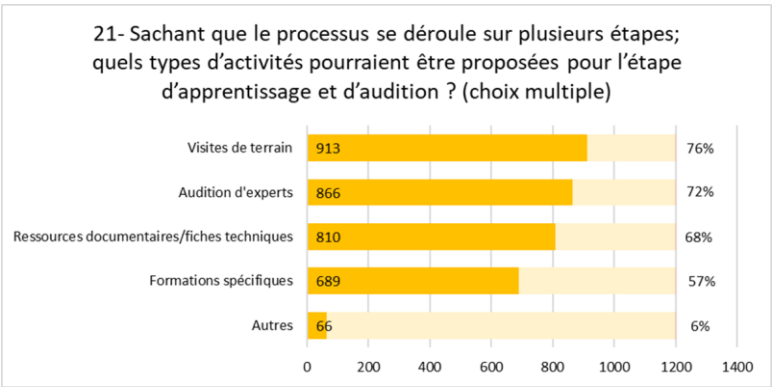

Les résultats de la consultation font émerger une forte convergence sur l'importance de l'étape d'apprentissage et d'audition dans le processus participatif et délibératif. Les **visites de terrain** (76 %) sont les activités les plus plébiscitées, suivies de près par les **auditions d'experts** (72 %) et l'accès à des **ressources documentaires et fiches techniques** (68 %). Les **formations spécifiques** arrivent également en bonne position (57 %), témoignant d'un besoin partagé de montée en compétence.

Les participants expriment ainsi le souhait que la structure citoyenne offre un **cadre d'apprentissage accessible et concret** (institutions, droit coutumier, écologie, économie locale etc.). L'objectif est de permettre à chacun, quel que soit son niveau de connaissance, de comprendre les enjeux et de participer de manière éclairée.

Par ailleurs, les **visites de terrain**, les **rencontres avec des experts, coutumiers, chercheurs, associations ou entrepreneurs**, ainsi que les formats participatifs comme les **cercles de parole** ou les **ateliers locaux**, sont valorisés pour favoriser une compréhension collective des enjeux.

- **L'étape de co-construction et de délibération**

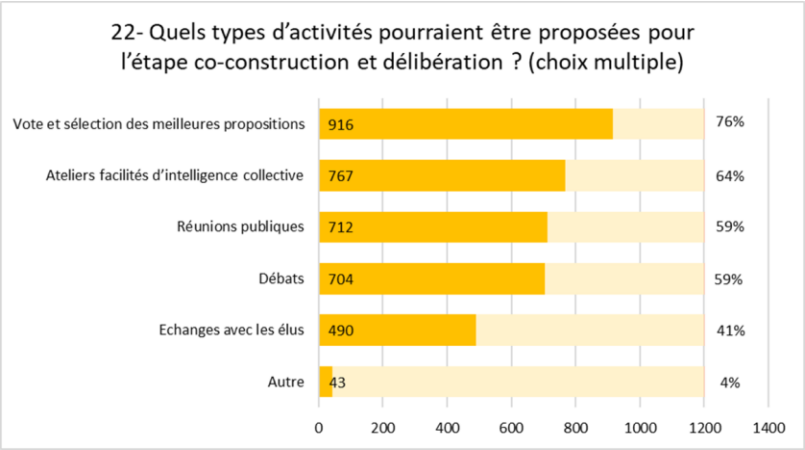

Les activités les plus plébiscitées pour l'étape de co-construction sont d'abord **le vote et la sélection des meilleures propositions** (76 %), ce qui souligne l'importance donnée à des méthodes de priorisation claire et démocratique. Ensuite viennent les **ateliers d'intelligence collective** (64 %) et les **réunions publiques** (59 %), qui témoignent d'un fort intérêt pour le travail collaboratif et la confrontation d'idées en incluant le grand public. Les **débats structurés** (59 %) et les **échanges directs avec les élus** (41 %) apparaissent également essentiels pour enrichir la réflexion.

Les retours qualitatifs soulignent l'importance d'un **accompagnement par des experts**, notamment pour **l'aide à la décision collective et** appuyer la faisabilité des propositions (juridique, technique, budgétaire).

- **Présentation des propositions finales et retour des élus**

L'analyse croisée fait émerger un consensus fort autour de la **nécessité de rendre la réponse des élus visible, accessible et compréhensible pour tous**. Les formats **ouverts au public** tels que les **forums citoyens**, **débats**, **séances de restitution** ou **tables rondes** sont largement plébiscités. Cette transparence est considérée comme un levier essentiel pour renforcer la **redevabilité politique**, restaurer la **confiance citoyenne** et affirmer la légitimité des processus délibératifs.

L'accessibilité constitue un axe central : les participants insistent sur la clarté du langage, la **vulgarisation des contenus**, et l'adaptation des supports de présentation (vidéos, infographies etc.), notamment pour **les publics éloignés du numérique ou peu familiers des codes institutionnels**.

Une restitution **formelle** des propositions finales en présence physique des élus, avec un échange direct**, suivie de réponses structurées et écrites et mécanismes de suivi concrets** (**comités de suivi**, **indicateurs d'impact** et **bilan régulier** de la **mise en œuvre des recommandations**)

- **Modes de décision recommandés pour la structure citoyenne**

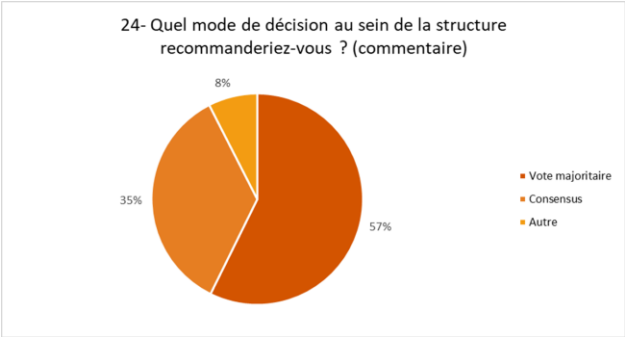

Les résultats de la consultation montrent une **préférence claire pour un fonctionnement décisionnel équilibré entre recherche du consensus et recours encadré au vote**. Si **57 % des répondants privilégient le vote majoritaire** comme mécanisme principal, **35 % expriment une préférence pour la recherche du consensus**, considéré comme la démarche la plus inclusive et fidèle à l'esprit participatif.

Pour les contributions qualitatives et les ateliers, **la recherche de consensus est perçue comme un idéal à poursuivre en priorité**, car il encourage l'écoute, la compréhension mutuelle et la co-construction. Néanmoins, il est **rarement jugé suffisant à lui seul** pour trancher les désaccords ou avancer efficacement dans le processus décisionnel. Dans ce cadre, le **recours à un vote**, généralement à la **majorité qualifiée au 3/5** pour les décisions structurantes, ou **majorité simple pour les points secondaires**, apparaît comme un mécanisme de régulation utile et légitime.

- **L'itinérance territoriale de la structure citoyenne**

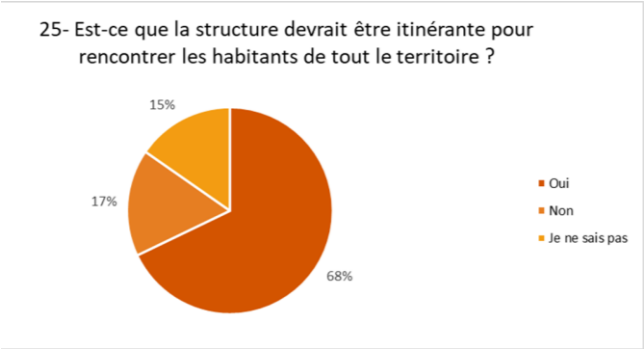

Selon le graphique, **68 % des répondants considèrent que la structure citoyenne devrait être itinérante**, afin de rencontrer les habitants sur l'ensemble du territoire. Cette attente forte est confortée par les commentaires qualitatifs exprimés lors des ateliers et dans la consultation en ligne. L'**itinérance est perçue comme un levier essentiel d'inclusion, de légitimité et de justice territoriale**, en particulier pour les zones rurales, sur terre coutumières et insulaires.

Les participants insistent sur l'importance d'**organiser des rencontres régulières dans les trois provinces**, y compris dans les îles Loyauté, et de ne pas se limiter à l'agglomération du Grand Nouméa. Plusieurs propositions concrètes émergent, notamment l'idée d'une **itinérance thématique** adaptée aux enjeux locaux (ressources naturelles, foncier, etc.). Le **lien avec les acteurs locaux** est jugé crucial : les déplacements doivent s'accompagner d'une **co-animation avec les forces vives locales**, afin d'assurer une écoute adaptée aux réalités et d'enrichir les échanges.

- **Durée idéale d'un cycle de participation citoyenne**

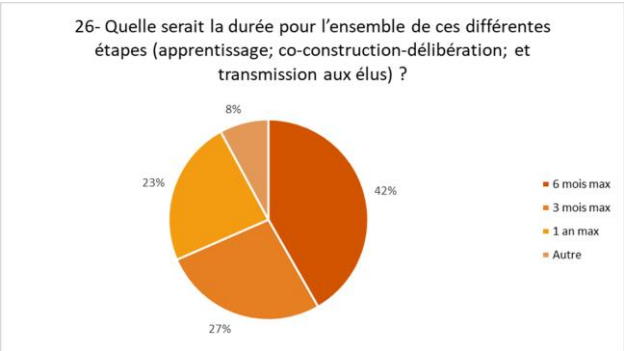

Interrogés sur la durée optimale du processus de participation citoyenne (comprenant les étapes d'apprentissage, de co-construction-délibération et de transmission aux élus), **42 % des répondants préconisent une durée de 6 mois**, suivis par **27 % pour 3 mois** et **23 % pour 1 an**. Si ces résultats témoignent d'une certaine diversité d'opinions, les contributions qualitatives recueillies lors des ateliers et de la consultation en ligne montrent qu'**une durée d'1 an répondrait mieux à:**

- la **nécessité d'un temps long pour favoriser la montée en compétence des membres**,
- le **besoin de respiration** entre les différentes étapes,

- une meilleure **compatibilité avec les calendriers scolaires et institutionnels**.

D'autres proposent **des durées plus courtes de 3 à 6 mois**, pour éviter l'essoufflement ou expérimenter un premier cycle. La **souplesse selon les sujets** revient comme une demande fréquente : les thématiques complexes (éducation, institutions, foncier…) justifient un temps plus long, tandis que des sujets plus ciblés peuvent s'adapter à un format court. L'idée d'une approche **exploratoire pour tester le dispositif sur 6 mois** est mise en avant.

- **Fréquence idéale des sessions participatives**

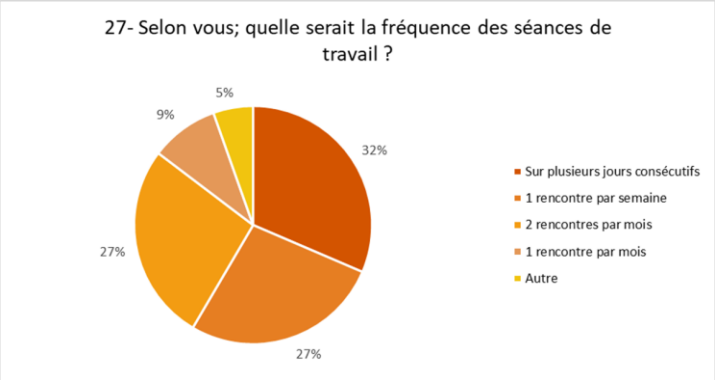

Les contributions issues de la consultation en ligne et des ateliers font émerger une tendance **autour d'un rythme bimensuel** pour les sessions de travail de la future structure citoyenne.

Ce rythme est perçu comme un bon compromis : il permet de maintenir une dynamique active, sans empiéter excessivement sur les obligations personnelles ou professionnelles.

Les participants recommandent d'ajuster la fréquence des réunions (intensive, espacée) en fonction des **phases du processus**:

- Une **fréquence fixe et régulière**, gage de lisibilité et d'engagement durable.
- Une **souplesse adaptée** à l'avancée des travaux, et aux disponibilités des participants, notamment pour les citoyens actifs ou parents.
- **Articulation entre présentiel et travail asynchrone**, via des outils numériques collaboratifs.
- **Reconnaissance du temps de participation**, par exemple via une libération professionnelle encadrée par les employeurs.

- **Créer un climat de confiance, d'écoute et de respect**

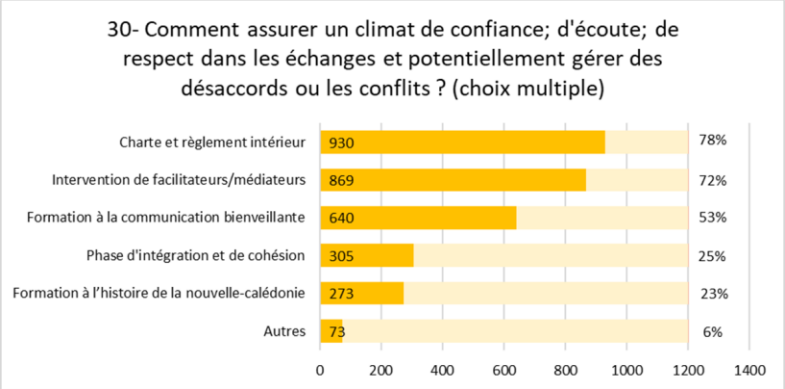

L'ensemble des participants, qu'ils aient contribué en ligne ou lors des ateliers, convergent vers la nécessité d'instaurer un **cadre relationnel solide et explicite dès le début** du processus. Une **charte et un règlement intérieur** sont plébiscités (78 % des réponses), pour fixer clairement les **règles de prise de parole, l'équité des temps d'intervention, le respect mutuel**, ainsi que des **sanctions graduées** en cas de non-respect.

La **présence de facilitateurs ou médiateurs formés** est également jugée cruciale (72 %) : ces tiers garants assurent la neutralité des échanges, préviennent les conflits, et facilitent l'expression de toutes les voix, y compris celles des plus réservées.

La **formation à la communication bienveillante** (53 %) est considérée comme un levier essentiel pour accompagner les membres dans la gestion des désaccords et encourager l'écoute active. Elle est souvent complétée par des **moments de cohésion** (25 %) ou une **phase d'intégration initiale**, permettant de poser les bases de relations apaisées. Une **formation à l'histoire de la Nouvelle-Calédonie** (23 %), est aussi perçue comme un outil de compréhension mutuelle et de respect des mémoires plurielles.

- **Communication et articulation avec le grand public**

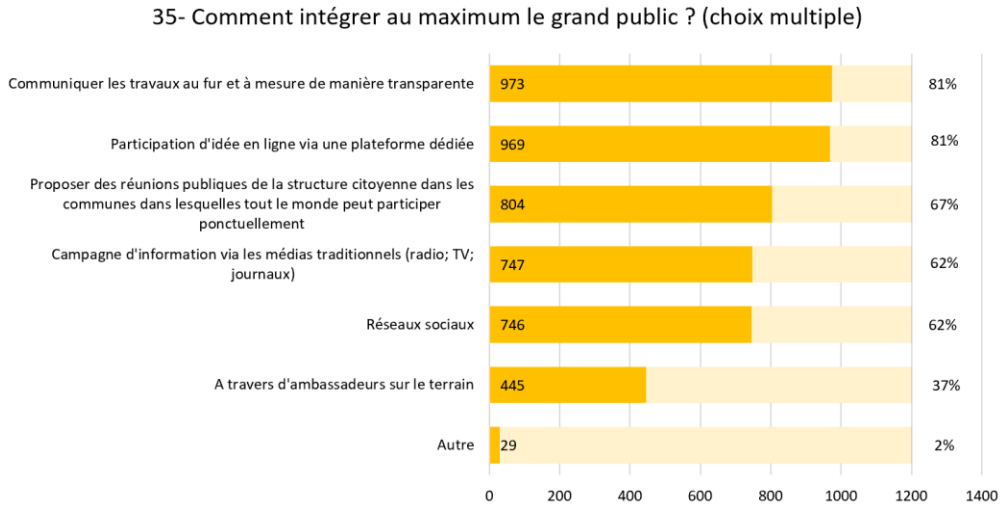

Sur ce thème, les propositions issues des ateliers et de la consultation en ligne convergent nettement : elles appellent à une **stratégie de communication multicanale, continue et inclusive**, visant à **informer, impliquer et valoriser les citoyens à chaque étape du processus**. Cette communication devrait s'appuyer sur une diversité de canaux : réseaux sociaux (avec des contenus courts et vulgarisés), plateforme numérique dédiée (documents, vidéos, calendrier), et partenariats avec les médias classiques (presse, radio, TV locale).

Des **rencontres itinérantes** et des **dispositifs de proximité** — comme les réunions publiques ou les ambassadeurs citoyens — sont recommandés pour renforcer l'ancrage local. L'accent est aussi mis sur la **dimension pédagogique**, avec des formats accessibles : capsules vidéo, infographies, interventions dans les écoles ou centres sociaux. Le **grand public** doit pouvoir participer activement via des consultations ouvertes, des sondages, des boîtes à idées physiques et numériques, et une communication continue à chaque étape, incluant la **restitution publique** et la **diffusion des débats**. Pour atteindre les publics éloignés (zones rurales, jeunes, actifs, personnes en situation de handicap), des outils simples et des formats **hybrides combinant présentiel et visio** via une plateforme intuitive sont jugés essentiels.

Enfin, l'**éducation à la participation dès le plus jeune âge** (ex. mini-assemblées à l'école) et une communication adaptée à chaque public (langage clair, relais locaux) sont identifiées comme des leviers d'inclusion essentiels.

- **Budget**

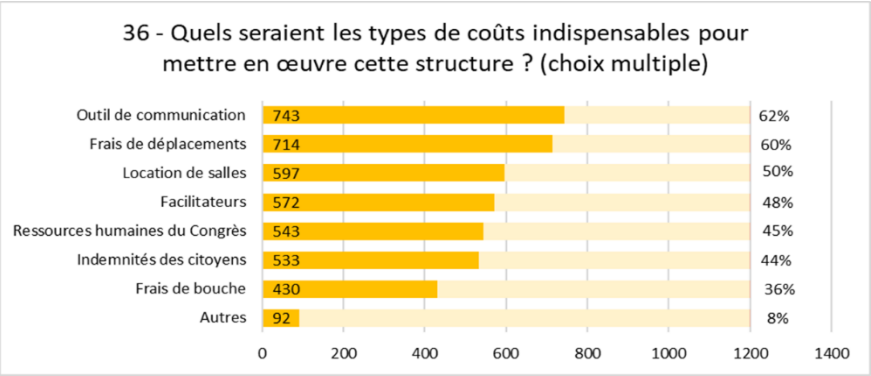

Les contributions citoyennes (ateliers et consultation) mettent en évidence un large consensus autour de la nécessité d'un budget structuré et transparent pour garantir la qualité d'un processus délibératif. Trois priorités émergent : **le financement d'une équipe pluridisciplinaire dédiée (**coordination, animation, médiation, communication), **la prise en charge des besoins logistiques** (salles, repas, matériel), et un **budget spécifique pour la communication, notamment à travers des outils numériques et des campagnes de proximité. L'indemnisation des participants est le plus souvent considérée comme nécessaire pour reconnaître l'investissement des citoyens et lever les freins matériels à la participation.** Enfin, plusieurs propositions évoquent le besoin de former les parties prenantes et de couvrir les frais liés aux intervenants extérieurs et facilitateurs.

Dans une optique de **sobriété budgétaire, de nombreuses suggestions insistent sur l'intérêt d'optimiser les ressources existantes :** usage de locaux publics, réutilisation d'outils déjà développés, **mutualisation des moyens avec d'autres institutions** ou associations partenaires et des contributions bénévoles. Enfin, le numérique est perçu comme un outil de réduction des coûts, à condition d'en garantir l'accessibilité à tous.

- **Ressources Humaines**

Les réponses de la consultation en ligne et des ateliers convergent largement vers la nécessité de **constituer une équipe plurielle,** combinant plusieurs profils spécialisés et complémentaires. Les fonctions identifiées comme clés incluent : un coordinateur général, un facilitateur de débats, un chargée communication, un secrétaire-rédacteur, un référent en déontologie et transparence, ainsi qu'un technicien en outils numériques.

Au-delà des fonctions, des **compétences transversales** sont systématiquement soulignées : écoute active, aisance orale, capacité de médiation, animation inclusive, rédaction de synthèses et compréhension fine des dynamiques institutionnelles et territoriales.

Plusieurs idées innovantes enrichissent ces propositions : l'**intégration de médiateurs** en développement personnel pour accompagner les dynamiques humaines ; l'usage d'outils numériques pour animer, modérer et consulter ; et enfin, des partenariats avec des acteurs de terrain (associations, écoles, coutumiers) afin d'ancrer le processus localement

- **Evaluation et indicateurs de performance**

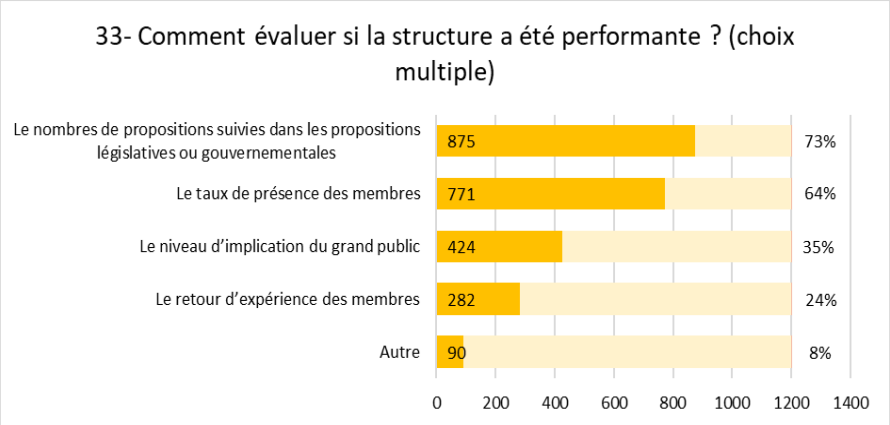

Le graphique ci-dessus confirme ces priorités, en plaçant au premier rang le **nombre de propositions effectivement suivies par les instances législatives ou gouvernementales** (73 %), signe que l'impact institutionnel est perçu comme central. Suivent des critères plus structurels comme le **taux de présence des membres** (64 %) et le **niveau d'implication du grand public** (35 %), qui témoignent de l'importance accordée à la dynamique collective et à l'engagement populaire. Des éléments qualitatifs comme le **retour d'expérience des membres** (24 %) sont également cités, montrant une volonté d'évaluation continue et de réflexivité.

Les retours issus de l'analyse croisée avec les ateliers font émerger une attente forte en matière d'évaluation, considérée comme un gage de **légitimité, de transparence et de crédibilité** du futur dispositif. Ces éléments appellent à la mise en place d'un **dispositif d'évaluation pluraliste** et rigoureux, combinant **données mesurables et retours subjectifs (**sentiment d'avoir été écouté, pris en compte), pour garantir la qualité du processus, son impact réel et sa reconnaissance institutionnelle et citoyenne. Des **bilans participatifs** à mi-parcours, des rapports de performance annuels, ainsi qu'un suivi formalisé à la fin du mandat, permettraient aux citoyens de revenir collectivement sur les réussites, les échecs et les ajustements souhaitables. L'impact médiatique des propositions citoyennes est également mentionné comme critère pertinent.

Plusieurs 'indicateurs complémentaires sont proposés :

- **Impact législatif et institutionnel** des recommandations : nombre de propositions formulées, lois ou résolutions adoptées, réponses ou retours des

institutions, existence d'un *droit de suite* garantissant un suivi public des recommandations citoyennes.

- **Impact social** : retombées concrètes dans la vie quotidienne (mobilité, éducation, santé…), mise en œuvre effective de projets issus des travaux citoyens.
- **Qualité du processus** : taux de participation, diversité des profils, richesse des sujets abordés, respect des méthodes et des délais.
- **Légitimité citoyenne** : niveau de satisfaction des participants, retours de la population via des sondages post-processus, possibilité de certification ou de labellisation citoyenne du dispositif.

- **Pour aller plus loin: le Référendum d'initiative citoyenne**

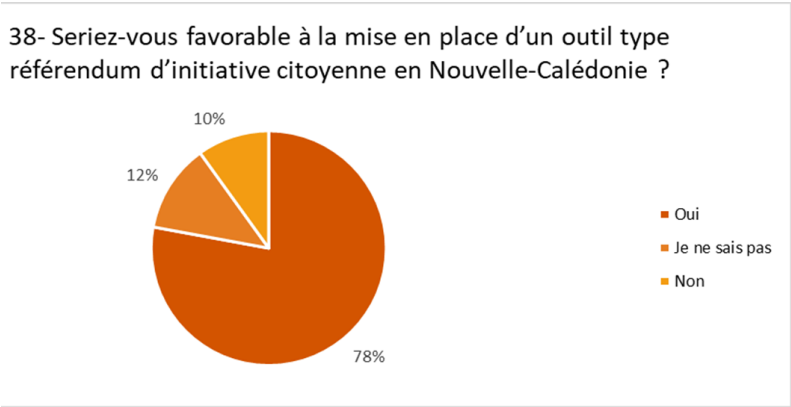

La mise en place d'un **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)** recueille un **large accord de principe** parmi les participants (78%)s, qui y voient un **outil pertinent de démocratie directe**. L'analyse des commentaires qualitatifs montre qu'il est perçu comme une **opportunité de responsabiliser** à la fois les citoyens et les élus, tout en offrant une réponse concrète à la **crise de l'engagement politique**. Toutefois, cet enthousiasme s'accompagne pour beaucoup d'une exigence forte en matière d'**encadrement juridique** afin d'éviter les **dérives ou** des manipulations. Le mécanisme pourrait ainsi être **limité à certains domaines**. Des **seuils de déclenchement raisonnables** devraient être instaurés pour garantir la légitimité des initiatives tout en évitant leur banalisation.

Plusieurs contributions soutiennent l'idée d'un **dispositif combinant processus délibératif et référendum d'initiative citoyenne**. Avant toute mise au vote, un temps d'**apprentissage**, de **débat public** et de **réflexion collective** devrait être prévu pour permettre de construire un **consensus éclairé**. Cette **articulation entre démocratie directe et démocratie délibérative** paraît essentielle pour traiter des sujets complexes de manière responsable. Plusieurs exemples sont mentionnés : celui de de la Suisse concernant la **démocratie directe,** celui de l'Irlande comme **combinaison entre assemblée citoyenne et référendums** (le mariage pour tous, 2015 et la légalisation de l'avortement 2018) **et** la **Nouvelle-Zélande** avec les RIC consultatifs.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS INTÉGRATIVES POUR UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE (DPC)

Les recommandations intégratives présentées ci-après résultent de la synthèse croisée des meilleures pratiques internationales, des entretiens qualitatifs, des ateliers participatifs et de la consultation publique.

Dans son rapport d'août 2023, la Commission Internationale d'Experts Indépendants (CIEI), chargée d'évaluer le Congrès et présidée par Enrico Letta, ancien premier ministre d'Italie, notait que le Congrès, en tant que "**Maison de tous les Calédoniens**", pouvait **devenir un véritable levier de cohésion et d'unité** en **renforcer ses liens avec les citoyens**, donnant tout son sens à l'invitation à la paix et au dialogue continu symbolisé par la devise de la Nouvelle-Calédonie « **Terre de parole, terre de partage** ».

Après avoir fait le constat de la montée des attentes citoyennes à travers le monde et des évolutions institutionnelles permettant d'adjoindre à la démocratie représentative, des formes participatives et délibératives complémentaires, la commission soulignait déjà l'**aspiration croissante des Calédoniens à être associés aux décisions publiques**, et recommandait dans sa proposition 14 "*d'examiner les conditions de faisabilité politique et technique de la création d'une « commission citoyenne » ou d'un « comité citoyen », composé(e) de citoyens en âge de voter, pour présenter des propositions d'actes législatifs jugés nécessaires, par exemple lors d'une audition publique au congrès".*

La CIEI notait alors l'étude d'image réalisée par Quid Novi auprès d'un échantillon représentatif de calédonien en décembre 2020, révélant que «79% d'entre eux pensent que *« les citoyens devraient pouvoir participer aux travaux du congrès »* et 85% que *« les citoyens doivent pouvoir proposer des textes via des pétitions ou référendums citoyens ».* Autrement dit la participation active des citoyens apparaît en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs, comme un besoin qui ne peut pas être ignoré"

S'inspirant d'expériences régionales réussies (certaines mentionnées en partie 1 de cette étude), la **C.I.E.I. recommandait d'ouvrir davantage l'institution à la société civile, dans une logique de co-construction, de pédagogie et de transparence**. Cela permettrait de restaurer la confiance et de mieux ancrer le Parlement dans les réalités du territoire.[15]

[15] Et la CIEI de continuer: "*...la démocratie participative n'est pas concurrente mais complémentaire de la démocratie représentative souvent, à tort, considérée comme dépassée. La démocratie participative, quelle que soit sa forme, ne peut qu'être un atout pour orienter l'action parlementaire et l'action publique en évitant que celles-ci soient totalement déconnectées de la réalité."*

1. Cadre juridique et institutionnel : vers une reconnaissance formelle de la participation citoyenne

A ce jour, ni la loi organique statutaire, ni le règlement intérieur du Congrès ne permettent d'attribuer aux citoyens un droit d'interpellation ou un droit de suite effectif sur leurs propositions. Les entretiens avec un juriste du Conseil d'Etat et du Congrès permettent d'établir qu**'à droit constant**, la participation citoyenne demeure strictement consultative, sans valeur juridique contraignante. En droit français, le pouvoir d'initiative législative est réservé aux parlementaires et au gouvernement. De plus, le mandat représentatif (article 27 de la Constitution) interdit juridiquement d'imposer aux élus une obligation d'examen ou de vote sur des propositions citoyennes. Les citoyens peuvent être associés aux débats, mais **sans garantie de réponse, de suivi, ni de prise en compte effective** de leurs contributions. **Ils ne disposent d'aucun droit formel d'interpellation, d'amendement, ou d'inscription à l'ordre du jour.**

Ce modèle de participation est aujourd'hui largement considéré comme limité et insatisfaisant. L'analyse comparative[16] montrent que l'absence de réponse formelle aux processus participatifs engendre une perte de confiance civique, une démobilisation et un risque de défiance. À l'inverse, les dispositifs assortis d'un engagement clair des institutions à examiner, débattre et répondre publiquement aux propositions citoyennes (par la positive ou la négative), renforcent leur légitimité et leur efficacité. Ce principe de « retour obligatoire » — ou **droit de suite — constitue aujourd'hui une référence dans les standards internationaux**. Il rejoint celui de **redevabilité démocratique**, défini par l'OCDE.[17]

Des exemples concrets illustrent cette dynamique d'**institutionnalisation de la participation citoyenne** :

- À **Paris**, une délibération municipale requiert que les services de la Ville répondent publiquement aux propositions issues des conférences citoyennes ;
- À **Poitiers**, le Conseil citoyen permanent bénéficie d'un engagement formel de suivi de la part de la municipalité ;
- Au **Parlement francophone bruxellois**, une délibération modifiant le règlement intérieur encadre entièrement le dispositif citoyen du droit d'interpellation au droit de suite. Il permet, entre autres, à une pétition de 1 000 signatures de

[16] OCDE (2020, 2021)

[17] *« L'autorité publique à l'origine du processus s'engage publiquement à réagir aux recommandations des participants ou à y donner sans délai des suites concrètes. Elle suit la mise en œuvre de toutes les recommandations acceptées, et fournit régulièrement des rapports d'étape publics. »*

déclencher une audition en commission. Si le bureau élargi refuse l'inscription à l'ordre du jour, il doit motiver publiquement sa décision (voir vademecum[18]) ;

- En France, le **CESE** recommande depuis 2021 que tout processus participatif s'accompagne **d'un cadre de suivi formalisé, comprenant une réponse argumentée et, le cas échéant, une traduction législative ou réglementaire** ;
- Enfin, **au plan constitutionnel, l'Irlande** a inscrit dès 2013 un mécanisme de convention citoyenne directement relié au Parlement, tandis que **la Colombie** impose, par décision de sa Cour constitutionnelle (2016), l'incorporation des recommandations issues des processus participatifs dans certains domaines stratégiques.

Pour répondre à l'ambition du cahier des charges, à savoir inscrire cette future structure citoyenne dans une logique de démocratie participative et délibérative, permettant l'intégration pérenne des citoyens calédoniens dans les processus décisionnels, renforçant ainsi la cohésion sociale et la confiance dans les institutions, **une évolution du cadre juridique et institutionnel s'avère indispensable**. Cette évolution peut se faire par voie réglementaire ou organique, selon le niveau d'institutionnalisation souhaité.

2. Ajustements du cadre juridique : deux voies d'institutionnalisation

a. Institutionnaliser la structure de participation en modifiant le règlement intérieur

- L'adoption d'une délibération intégrant la structure citoyenne dans le règlement intérieur du Congrès permettrait une mise en œuvre rapide et souple dans laquelle les élus choisissent librement de "s'auto contraindre". Cependant, cette option n'offre qu'un faible degré d'institutionnalisation, sans garantie de pérennité ni de recours en cas de manquement.

b. Institutionnaliser la structure de participation en modifiant la loi organique

- Cette voie permettrait de créer un véritable statut juridique pour la structure citoyenne, avec des droits de saisine, de proposition et de suivi. Elle conférerait légitimité et stabilité au dispositif, mais nécessite un processus parlementaire plus long (majorité absolue au Parlement français, voire révision constitutionnelle). Elle pourrait utilement s'inscrire dans les discussions actuelles sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

[18] https://democratie.brussels/pages/vademecum

Dans les deux cas proposés, l'attribution explicite de trois **droits fondamentaux** est recommandée :

- **Le droit d'interpellation**, permettant à un groupe de citoyens de saisir formellement le Congrès sur une thématique d'intérêt général (via une pétition ou une auto-saisine) ;
- **Le droit de proposition,** permettant aux citoyens ou à des collectifs de formuler et soumettre des propositions concrètes (textes, idées) à une institution délibérative, en vue de leur examen, débat ou inscription à l'ordre du jour.
- **Le droit de suite garanti**, engageant le Congrès à répondre publiquement et dans des délais définis, avec obligation de motiver les suites (ou l'absence de suites) données aux propositions citoyennes.

Enfin, pour renforcer l'efficacité du dispositif dans un contexte institutionnel complexe, il est recommandé de:

c. Formaliser une convention de coopération interinstitutionnelle

- Associer les institutions compétentes (Gouvernement, Provinces, Communes, Sénat coutumier, CESE, État) autour des grands enjeux à compétences partagées (santé, jeunesse, environnement, éducation, tourisme, développement économique, culture etc.). Un tel partenariat permettrait une mutualisation de certaines ressources, une meilleure articulation des réponses aux recommandations citoyennes sur les sujets transversaux.

3. Proposition de Dispositif de Participation Citoyenne (DPC) : Une architecture intégrée

les 11 Principes de bonnes pratiques de l'OCDE pour les processus délibératifs

Source : OCDE (2020), La participation citoyenne innovante et les nouvelles institutions démocratiques : la vague délibérative. Éditions OCDE., Paris, *traduit en français pour ce rapport*

a. Principes directeurs : Agilité, inclusion, interculturalité et coopération

Le travail de terrain a permis de faire émerger quatre grands principes directeurs, en complément des 11 bonnes pratiques internationales recommandés par l'OCDE. Ils sont proposés pour guider la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne permanent au Congrès de Nouvelle-Calédonie : **1) l'agilité institutionnelle avec amélioration continue, 2) l'inclusion active du grand public, 3) l'ancrage interculturel, et 4) la coopération interinstitutionnelle**. Ces 4 principes permettent de contextualiser les meilleures pratiques internationales et de répondre aux réalités locales.

- **Agilité institutionnelle et amélioration continue**

Il est recommandé que le dispositif intègre un **mécanisme d'évaluation systématique à la fin de chaque cycle** permettant d'**ajuster et d'améliorer son fonctionnement** en continu. Cette agilité est jugée nécessaire pour permettre l'expérimentation de différents **dimensionnements** :

  - Nombres de membres

- Durée du cycle
- Composition mixte avec élus, agents, représentants coutumiers, experts

Elle permet au dispositif de s'**adapter à la complexité de la thématique choisie** (plus le sujet est complexe plus le groupe doit être grand), et aux besoins changeants de la société calédonienne, tout en garantissant l'efficacité de la structure.

- **Inclusion du grand public à chaque étape**

Bien que la structure citoyenne délibérative soit fondée sur le principe d'un **mini-public,**[19] il est essentiel de ne pas limiter la participation aux seuls membres tirés au sort ou désignés. À chaque étape – **saisines & mandat** (choix de la thématique)**, apprentissage, délibérations, restitution** – le **grand public** doit pouvoir **interagir, contribuer ou réagir**, par le biais de consultations ouvertes, plateformes numériques, ou événements publics.

- **Interculturalité comme socle méthodologique**

Pour créer un espace commun où toutes les cultures présentes en Nouvelle-Calédonie peuvent se rencontrer et se reconnaître, il est proposé que la **diversité culturelle calédonienne** soit être pleinement intégrée dans le fonctionnement du dispositif : respect des **coutumes locales**, adaptation des **modes de réunion et de décision**, utilisation de **canaux de communication inclusifs**, dialogue **actif avec les autorités coutumières** et les **représentants des différentes communautés**

- **Coopération interinstitutionnelle avec une vision pays**

Il est recommandé que le dispositif **dépasse les frontières administratives** du Congrès. La Nouvelle-Calédonie étant structurée avec des champs de compétences partagé entre différentes collectivités, il paraît indispensable d'**impliquer l'ensemble des acteurs publics concernés** pour **assurer la transversalité des sujets abordés**, favoriser l'efficacité, et **permettre aux citoyens de traiter des enjeux à "l'échelle pays":** provinces, gouvernement, communes, Etat, CESE-NC, Sénat coutumier etc.

b. Schéma du dispositif et de son cycle : un processus structuré

Voici un schéma directeur et intégratif **synthétisant l'ensemble des contributions des experts, des élus, de la société civile organisée et des citoyens calédoniens**, tout en respectant les meilleures pratiques internationales.

[19] voir la partie 1 sur la communication et l'articulation avec le grand public

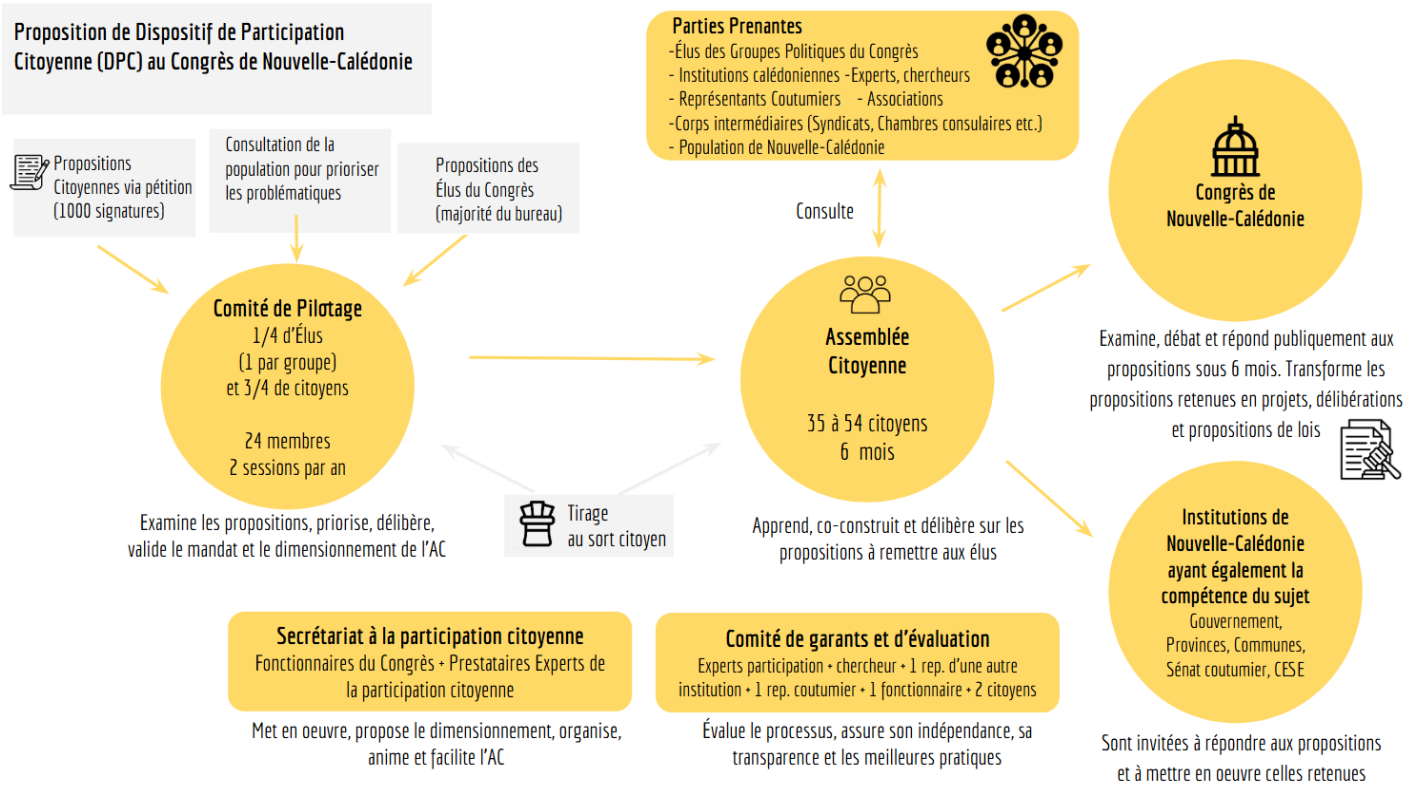

Cycle du Dispositif de Participation Citoyenne (DPC) au Congrès de Nouvelle-Calédonie : 6 étapes en 6 mois et 11 jours

1. Consultation & Saisines	2. Mandat & Composition	3. Préparation & Formation	4. Apprentissage & Auditions	5. Coconstruction & Délibération	6. Restitution & Droit de suite
1.Pétitions 2.Propositions d'Élus 3.Consultation publique	1.Choix du mandat par le Comité de pilotage 2.Dimensionnement	1.Tirage au sort 2.Sélection des Parties Prenantes 3.Kit d'informations 4.Formation Initiale	1.Consultation public 2.Auditions experts et parties prenantes 3.Visites terrain 4.Ateliers itinérants	1.Coconstruction des propositions 2.Feedback des élus et parties prenantes 3.Finalisation propositions	1.Présentation et Débats publics avec les Élus 2.Réponses officielles 3.Suivi et mise en oeuvre
En continu	1 mois 2x2 sessions / an - 1,5h session visio	2 mois - 2x 1,5j - 1,5h session visio	1 mois - 2x 1,5j - 1,5h session visio	1 mois - 2x 1,5j - 1,5h session visio	1 mois - 1 séance plénière - Suivi sous 6 mois

➔ *Deux livrables dédiés, l'un détaillant la Composition, rôle et responsabilités des organes du dispositif, l'autre, un rétroplanning et un calendrier de mise en oeuvre sont annexés à ce rapport*

4. Recommandations de conception et de mise en œuvre

a. Pétitions citoyennes [20]

Mettre en oeuvre un **un droit d'interpellation citoyenne:** Les pétitions représentent un **mode de saisine direct, efficace et légitime**, permettant aux citoyens d'interpeller les institutions sur des sujets d'intérêt général. Pour garantir leur crédibilité, leur accessibilité et leur impact, plusieurs mesures sont recommandées :

1. **Fixer un seuil de signatures équilibré** pour concilier **accessibilité pour les citoyens** et **crédibilité démocratique du signal** adressé aux institutions en tenant compte des spécificités locales.
   - Un seuil de 1 000 signatures est recommandé ou ne dépassant pas 1% de la population pour respecter la moyenne internationale
2. **Mettre en place une vérification d'identité adaptée pour** garantir l'authenticité des signatures tout en restant accessible
   - une vérification simple par email est recommandé (même système au CESE national) car seulement 80 000 calédoniens ont actuellement une identité numérique active sur NC Connect
3. **Proposer des formats de signature diversifiés**
   - En complément d'une plateforme numérique dédiée, le dispositif doit permettre les signatures papier avec numéro de pièce d'identité
   - Organiser des points d'accueil avec tablette pour inclure les publics éloignés du numérique (ex: Congrès, mairies, événements publics),
4. **Soumettre les pétitions à une vérification juridique**
   Un service indépendant devra valider que chaque pétition relève des compétences du Congrès (ou du partenariat interinstitutionnel), afin d'écarter les demandes hors périmètre
5. **Prévoir un délai de réintroduction**
   En cas de rejet, un délai minimum de 12 mois avant une nouvelle soumission est recommandé pour éviter les re-soumissions identiques ou infondées.

[20] Dans son rapport de 2023, la CIEI proposait également de prévoir, à terme, la possibilité pour les citoyens, associations, représentants de la société civile de présenter une pétition selon des conditions qui restent à définir éventuellement dans le règlement intérieur (Proposition 12: catégorie 1).

6. **Accompagner le dispositif par des actions de mobilisation**
   Des campagnes ciblées, numériques et locales, sont nécessaires pour assurer la **visibilité**, l'**équité d'accès** et la **représentativité** des pétitions.
7. **Articuler les pétitions avec des démarches participatives complémentaires**
   Une consultation citoyenne en amont peut permettre de prioriser les thématiques et de renforcer la logique **ascendante (bottom-up)** de l'agenda citoyen, au-delà d'un simple seuil.
8. **Assurer un suivi public et une réponse motivée aux pétitions recevables**
   Chaque pétition recevable doit faire l'objet d'une **réponse argumentée, rendue publique**, que la proposition soit retenue, écartée ou orientée vers une autre instance. Cela garantit la **redevabilité institutionnelle** et la confiance des citoyens dans le dispositif.

b. Modalités de saisine

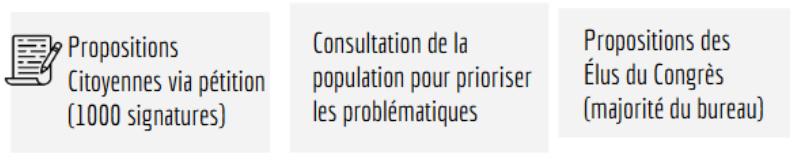

1. **Pétition avec seuil de déclenchement** (ex. : 1 000 signatures pour un examen/audition)
2. **Autosaisine**, **en tenant compte des priorités citoyennes identifiées par la population** lors de consultation numérique (plateforme dédiée) et de rencontres en présentiel (forums, événements)
3. **Propositions des élus**, sur décision à la **majorité simple** des membres du bureau du Congrès

c. Gouvernance partagée

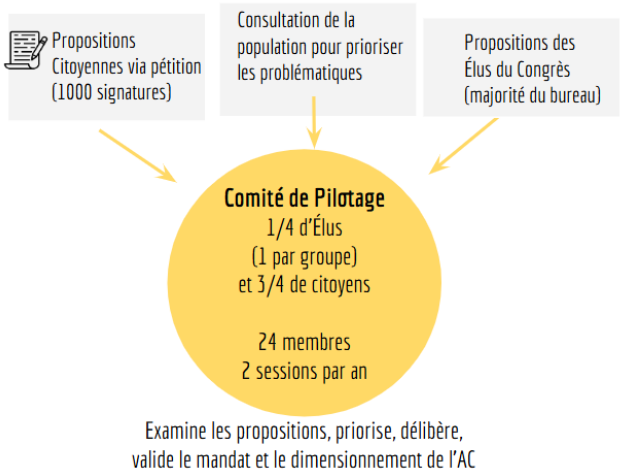

1. Mettre en place une gouvernance partagée reposant sur une **claire séparation des rôles** entre :

- L'**autorité commanditaire** (Comité de Pilotage mixte et Congrès), qui définit ou valide le **mandat du dispositif** (sujet, calendrier, modalités de prise en compte) ;
- Constituer un **groupe d'encadrement pluraliste incluant des membres de la société civile**
  - Une **instance de mise en œuvre opérationnelle** (le Secrétariat à la Participation Citoyenne) ;
  - Et un **comité indépendant de garants et d'évaluation** (CGE), garantissant la qualité, la transparence et l'intégrité du processus.

La gouvernance partagée repose sur une **co-détermination du sujet entre citoyens et élus**, à partir d'un mandat ouvert. Elle garantit à la fois un **ancrage institutionnel clair** et une **prise en compte des priorités citoyennes**.

2. Créer un comité de pilotage mixte citoyens-élus

- Créer une instance composée de **3/4 de citoyens tirés au sort** et d'**1/4 d'élus**, avec un représentant par groupe politique du Congrès.

Le comité comprend **24 membres** et se réunit **au moins deux fois par an**. Les citoyens sont tirés au sort parmi les volontaires des éditions précédentes (sauf pour le 1er cycle), puis renouvelés à 50% à chaque nouveau cycle. Il constitue le cœur du dispositif de gouvernance partagée et a pour missions de :

- **Examiner et prioriser les saisines:** Le comité traite les propositions issues des trois canaux de saisines (Pétitions, Propositions d'Élus et autosaisine sur base de la consultation de la population)
- **Se concerter et délibérer de manière structurée:**
  - Les réunions sont **facilitées par un membre du Secrétariat à la Participation Citoyenne (SPC)**.
  - Le comité peut organiser des **auditions de pétitionnaires ou d'experts** pour éclairer les décisions.
  - Les décisions sont prises **par consensus**, ou à défaut, **à la majorité des ⅗**

- **Valider collectivement le cadrage du processus délibératif sur proposition du SPC:**
  - **Valide la formulation précise de la question** à traiter par l'Assemblée citoyenne ;
  - **Détermine le format** du processus : nombre de participants, durée, calendrier, périmètre.
  - **Sollicite le Congrès pour validation officiell**e lors d'un évènement de lancement en séance plénière

3. Instituer un Secrétariat à la Participation Citoyenne (SPC)

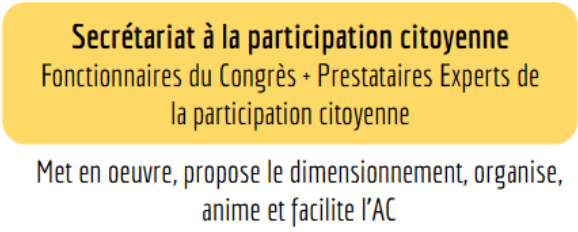

Le SPC, composé de fonctionnaires du Congrès et de prestataires externes (experts en participation, facilitateurs, communicants…), assure la **mise en œuvre opérationnelle** du DPC :

- **Organisation, facilitation et logistique** de l'Assemblée citoyenne ;
- Supervision du **tirage au sort** avec prestataire dédié ;
- **Proposition du dimensionnement et du cadrage** de chaque Assemblée Citoyenne (formulation de la question, nombre de membres, durée, périmètre), en lien avec les retours d'évaluation

- **Constitution d'une base d'information pluraliste et publique** pour l'apprentissage des citoyens ;
- Coordination de la **communication publique** (plateforme, presse, RS, conférences) ;
- Gestion complète de la **logistique des membres** (déplacements, hébergements, indemnités) ;
- **Facilitation neutre** des sessions en intelligence collective ;
- **Rédaction du rapport final**, en lien avec les juristes du Congrès ;
- **Suivi des propositions citoyennes**, en lien avec les institutions, avec l'appui de **2 citoyens-rapporteurs**.

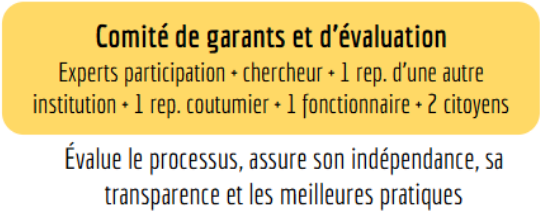

4. Constituer un Comité de Garants et d'Évaluation (CGE) indépendant

Composé de 7 membres (experts, chercheurs, représentants coutumiers et institutionnels, citoyens-rapporteurs…), le CGE est chargé de :

- **Évaluer la qualité et l'intégrité du processus** de manière continue ;
- **Prévenir les conflits d'intérêts**, garantir la pluralité des points de vue et conseiller sur l'identification des experts à consulter ;
- **Superviser le respect des meilleures pratiques** de la démocratie délibérative ;
- **Arbitrer les désaccords internes** si nécessaire ;
- **Produire un rapport d'évaluation détaillé** à chaque fin de cycle, incluant des recommandations d'amélioration ;
- **Contribuer au suivi des recommandations citoyennes**, en lien avec le principe de *droit de suite*.

d. Composition et fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne (AC)

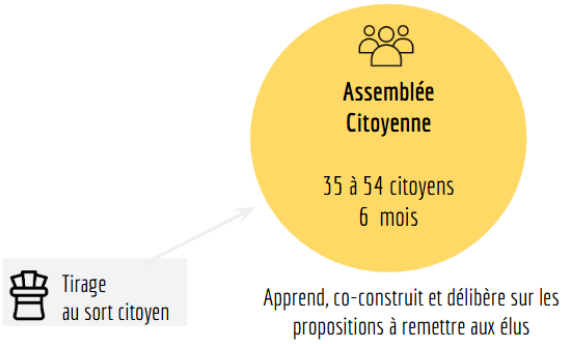

1. Constitution par tirage au sort représentatif

L'Assemblée Citoyenne est composée de **35 à 54 citoyens** tirés au sort selon une **méthode en deux temps** :

- **Tirage aléatoire initial** par génération de numéro de téléphone aléatoire[21] ;
- **Stratification selon des critères de diversité sociodémographique :** genre, âge, niveau d'études, catégorie socioprofessionnelle, zone géographique (suivant la répartition des sièges par province mais en se basant sur les ETH de l'ISEE), origine culturelle communautaire (représenter la mosaïque calédonienne)
- **Critères additionnels à envisager**: niveau d'investissement personnel et professionnel sur le territoire, personne en situation de handicap, un représentant des écosystèmes naturels, 1 critère lié à la thématique (ex. type de transport pour la mobilité).
- Le **standard recommandé est de 54 membres** (assurer légitimité et diversité), avec des ajustements possibles à 45 ou 35 membres **selon la complexité du sujet** sur proposition méthodologique du **SPC** et sur la base des évaluations du **CGE** et des retours d'expérience des cycles précédents. Les membres sont renouvelés à chaque nouveau mandat.

2. Durée et déroulement du mandat

➔ *Un calendrier de mise en œuvre et un retroplanning complet est fourni en annexe de ce rapport détaillant chaque étape pour chaque acteur.*

[21] L'étude "Baromètre numérique 2023" indique que 90% des calédoniens de 16 ans et plus détiennent un téléphone portable. Ce taux monte à 94% si l'on contacte les citoyens par foyer. https://data.gouv.nc/explore/dataset/barometre_maturite_numerique_population_2023/ L'ISEE et les prestataires locaux rencontrés sont en capacité de réaliser le tirage au sort citoyen, ils privilégient une campagne téléphonique aléatoire plutôt par invitations postales.

L'AC fonctionne sur **un cycle de 6 mois**, répartis en **11 journées de travail** et structurés en **4 étapes** clés :

1. **Préparation & formation initiale** (cohésion de groupe, histoire, fonctionnement des institutions, mode délibératif, prise de parole etc.)
2. **Apprentissage & auditions**
3. **Co-construction & délibération**
4. **Restitution & droit de suite**

3. Apprentissage approfondi et articulation étroite avec les parties prenantes

Dans une logique de **co-construction des propositions,** l'AC **consulte** et **auditionne** :

- Experts, chercheurs,
- Élus des groupes politiques du Congrès,
- Autres Institutions calédoniennes compétentes,
- Représentants coutumiers,
- Corps intermédiaires (syndicats, chambres consulaires…),
- Associations et citoyens mobilisés,
- Population générale via réunions publiques et plateforme numérique.

Avec l'appui du SPC, les membres :

- Accèdent à une **documentation fiable et pluraliste** ;
- Participent à des **auditions variées** (experts, corps intermédiaires, élus, coutumiers…) ;
- Réalisent des **visites de terrain**, des **réunions publiques**, des **cafés-palabres** ;
- Mènent une **consultation en ligne avec le grand public** via la plateforme numérique du dispositif.

4. Délibération collective et formulation des propositions

- Les débats sont facilités par le SPC selon des **méthodes d'intelligence collective** neutres.
- Les membres peuvent solliciter des **feedbacks intermédiaires** auprès des parties prenantes consultées.
- Les propositions sont **retenues par consensus**, ou, si nécessaire, par **vote aux 3/5 des membres**.
- Le SPC, avec le soutien juridique du Congrès, accompagne la **formulation finale**.

5. Restitution publique et droit de suite sous 6 mois

- Les propositions sont présentées en **séance plénière et publique du Congrès** ;
- Un **débat direct** entre citoyens et élus est organisé dans l'attente d'une **retour officiel sous 6 mois**
- Deux membres de l'AC se portent volontaires comme **citoyens rapporteurs**, chargés du **suivi post-AC** en lien avec le SPC, le Congrès et les institutions partenaires.

e. Communication et articulation avec le grand public

➔ *Des devis de prestataires proposant ces outils ont été recueillis dans le cadre de cette étude (voir annexes)*

1. **Déployer une plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne**

Mettre en place un portail centralisé, personnalisé aux couleurs de l'institution, permettant une interaction directe avec les citoyens **à chaque étape** du cycle du dispositif de participation citoyenne, pour:

- La **soumission et signature de pétitions** en ligne ;
- Le **lancement de consultations publiques** (questionnaires, priorisation de thématiques, votes) ;
- La **récolte de propositions et commentaires citoyens** sur les projets en cours ;
- La **publication des travaux de l'AC** (calendrier, synthèses, vidéos, comptes rendus) ;

- Le **partage de ressources pédagogiques** (vidéos, fiches, documentation) ;
- L'annonce d'**événements publics** (rencontres, ateliers, restitutions) ;
- L'animation d'un **espace blog, newsletter et archives**.

2. Lutter contre la fracture numérique et garantir l'accessibilité

- Prévoir des **boîtes à idées physiques**, des **tablettes en libre accès** à l'accueil des institutions et des formats papier pour la signature des pétitions.
- Organiser des **stands mobiles** lors d'événements publics pour recueillir des contributions dans les territoires peu connectés.

3. Développer une identité de communication cohérente et accessible

- Créer une **identité visuelle propre au Dispositif Citoyen du Congrès**.
- Déployer des **pages officielles sur les réseaux sociaux**

4. Lancer une campagne pour l'annonce de la première édition , avec notamment une consultation citoyenne ouverte pour identifier la première thématique (*ex:« Quel est le problème le plus important pour vous aujourd'hui ? »)*

6. Diversifier les formats et les canaux de diffusion

- Organiser des **formats hybrides (présentiel + visio)** pour inclure les jeunes, les personnes en zone rurale ou en situation de handicap.
- Utiliser des **supports simples, clairs et pédagogiques** (infographies, capsules vidéos, schémas).
- Prévoir une **communication multicanale** : TV, radio, presse, réseaux sociaux, affichage, plateforme

Assurer une communication ciblée et inclusive

- Adapter les messages selon les publics
- Valoriser les résultats : vidéos finales, débats diffusés en direct ou en différé, publication systématique des comptes rendus, votes, désaccords éventuels.

7. **Créer une équipe éditoriale dédiée à la modération, la production et la diffusion**

- Centraliser la production de contenu : articles, synthèses, blog, vidéos, newsletters.
- Prévoir un **community manager**
- Associer des **partenaires médias** pour relayer les débats et les moments clés.

8. Encourager l'ancrage local et les relais de terrain

- Identifier et mobiliser des **ambassadeurs citoyens** ou **référents locaux bénévoles** pour relayer les informations dans les quartiers, villages et tribus.
- Organiser des **rencontres itinérantes** pour rapprocher l'AC des habitants.

9. Sensibiliser et éduquer à la participation dès le plus jeune âge

- Lancer des **mini-assemblées citoyennes dans les écoles** ;
- Créer des **kits pédagogiques et interventions en milieu scolaire** ;
- Produire des **contenus adaptés aux jeunes publics** (vidéos courtes, jeux, ateliers découverte).

10. Explorer des idées innovantes

- Créer un **média citoyen** dédié et/ ou établir un **partenariat média** local pour couvrir le processus

f. Financement, ressources humaines et opérationnelles

➔ *Une estimation financière complète est fournie en annexe de ce rapport présentant un budget de mise en place pour l'année 1 puis un budget standard pour les 3 niveaux de dimensionnement envisagés : 54, 45 ou 35 membres.*

1. **Garantir un budget pluriannuel stable et adaptable**

- Allouer un **budget de mise en place renforcé la première année**, afin de couvrir les coûts de structuration, de formation d'équipe, de développement des outils et des premières expérimentations.
- Prévoir un **budget de fonctionnement sur 2 ans**, permettant d'**aller au bout d'un cycle d'expérimentation complet**, d'évaluer les résultats en fonction du **dimensionnement choisi** (durée, nombre de membres etc.)

2. **Constituer une équipe dédiée, financée et pluridisciplinaire mixte fonctionnaires-prestataires** :

- **Pilotage général et expertise en participation citoyenne**: 1 expert méthodologique et 1 chef de projet en lien avec les instances politiques et institutionnelles ;
- **Coordination logistique** : 1 personne pour la gestion des lieux, du matériel, des indemnités, des déplacements et de l'événementiel ;

- **Facilitation et animation** : 1 à 2 facilitateurs référents + 5 à 10 animateurs pour les sous-groupes ;
- **Communication** : 1 responsable dédié aux médias, aux réseaux sociaux, à la plateforme numérique et à la stratégie de visibilité ;
- **Production de contenus** : 1 responsable pour les fiches analytiques, rapports, CRs, synthèses;
- **Expertise** : 1 référent scientifique pour garantir la qualité des contenus et l'équilibre des points de vue ;

3. **Anticiper les arbitrages d'internalisation vs externalisation**

- **Évaluer les bénéfices, les coûts et les risques** liés à l'externalisation de certaines fonctions (ex. : communication, facilitation, évaluation, accompagnement juridique).
- **Favoriser des formes hybrides :** internalisation des fonctions stables (logistique, coordination), externalisation des expertises techniques et indépendantes.

4**. Prévoir une juste rémunération des acteurs impliqués**

- **Indemniser équitablement les citoyens tirés au sort pour permettre une égalité des chances**, sur la base du barème des jurés d'assises, sous forme de **jetons de présence** ou équivalent.
- Prendre en charge l'**ensemble des frais logistiques** : transports, hébergements, repas, remboursements.
- Financer les **intervenants extérieurs** : experts, facilitateurs, médiateurs, interprètes, techniciens.

5. Allouer un budget dédié à la communication et à l'inclusion

- Prévoir des ressources pour des **campagnes de communication multicanale** : vidéos, réseaux sociaux, publications, presse, affichage.
- Une combinaison d'outils en ligne avec une **plateforme numérique dédiée** et de démarches en présentiel avec des évènements **itinérants** (réunions publiques, ateliers, cafés-débats…).

6**. Adopter des stratégies de sobriété et de mutualisation à travers le partenariat interinstitutionnel**

- **Réduire les coûts par des solutions économiques** : usage de locaux publics, réemploi de supports existants, mobilisation d'associations ou institutions partenaires.

- **Mutualiser certaines ressources humaines ou logistiques** avec d'autres institutions (collectivités, assemblées, agences publiques).[22]
- **Encourager** l'aide bénévole, mentorat d'entreprise, l'implication d'étudiants, de retraités, d'enseignants

7. Mobiliser des sources de financement complémentaires

- Identifier et solliciter les financements possibles auprès de partenaires institutionnels et internationaux[23]

g. Evaluation et indicateurs de performance

1**. Évaluer trois dimensions fondamentales du DPC**

- **La qualité de la configuration du dispositif** (tirage au sort, gouvernance, composition, information) ;
- **Le bon déroulement du processus** (animation, apprentissage, délibération, méthodes) ;
- **Les effets produits à court et moyen terme** (impacts politiques, sociaux et symboliques).

2. Mettre en place une évaluation structurée, continue et pluraliste

- Confier cette mission à un **organisme indépendant et pluraliste**, le Comité de Garants et d'Évaluation **(CGE)** composé de citoyens-rapporteurs, d'experts, de chercheurs et de représentants du SPC.
- Prévoir une **évaluation à mi-parcours** pour ajuster en temps réel, et une **évaluation complète en fin de cycle**.
- Rédiger un **rapport de performance** accessible au public et transmis au Congrès **pour nourrir l'amélioration de son cadrage**.

3. Définir des indicateurs d'évaluation multidimensionnels

- I**mpact législatif et institutionnel:** Nombre de propositions transmises ou reprises ; Nombre de projets de lois, résolutions ou délibérations basées sur des

[22] Un soutien en ressources humaines pourrait être envisagé avec le CESE-NC (en particulier pour la production de fiches analytiques) ou via un accord-cadre avec l'État pour créer un laboratoire d'innovation public dans lequel les fonctionnaires territoriaux seraient assistés et formés à la participation citoyenne par le CIPC, le Centre Interministériel à la Participation Citoyenne

[23] Des pistes de financement complémentaires pourraient être envisagées par un soutien de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du fond outremer (dépense d'investissement) de l'AFD, du service d'action extérieur de l'Union Européenne ou du fond Démocratie de l'ONU.

propositions l'AC ; Taux et qualité des réponses institutionnelles (retour motivé, débat, application concrète).

- **Impact social**: Nombre de projets mis en œuvre ayant un effet visible pour la population (mobilité, éducation, santé, environnement, etc.) ; Niveau de participation du grand public (consultation, mobilisation, relais médiatique).
- **Indicateurs opérationnels**: Taux de présence et de participation active des membres ; Nombre et qualité des thématiques traitées ; Respect du calendrier, du nombre de sessions et des étapes du processus.
- **Légitimité citoyenne**: Niveau de satisfaction des participants (via questionnaires, auto évaluations) ; Taux de confiance et satisfaction exprimée par la population (enquêtes post-processus).

Conclusion : Vers une Démocratie Participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie se trouve à un moment charnière de son histoire, confrontée à une **crise démocratique et à une défiance croissante envers ses institutions**. C'est dans ce contexte que l'étude de préfiguration d'une structure de participation citoyenne au Congrès a été menée, avec pour objectif fondamental de **regagner la confiance des citoyens, d'approfondir la démocratie participative et de construire un nouveau contrat social** au sein d'un espace intergénérationnel et interculturel.

La **méthodologie adoptée, participative et comparative**, a combiné une analyse des meilleures pratiques internationales avec une immersion profonde dans les réalités calédoniennes, à travers 50 entretiens qualitatifs, des dispositifs participatifs ouverts avec 19 ateliers "Palabres Citoyens" réunissant 110 personnes et une consultation en ligne ayant recueilli 1199 contributions. Cette approche a permis de faire émerger des propositions concrètes et ancrées localement.

Le rapport souligne la nécessité de dépasser la simple "participation citoyenne" pour tendre vers une **démocratie participative et délibérative institutionnalisée**, où les citoyens sont directement associés à la co-construction des politiques publiques. Les bénéfices attendus de cette démarche sont multiples et cruciaux pour la Nouvelle-Calédonie : **renforcement du lien de confiance entre élus et citoyens, meilleure acceptabilité des décisions, prévention des conflits, amélioration de la compréhension des besoins locaux, innovation dans les politiques publiques et renforcement de l'unité sociale**.

Bien que la Nouvelle-Calédonie dispose déjà d'un écosystème participatif riche (société civile organisée via CESE-NC, consultations publiques, certaines politiques co-construites), ce paysage est actuellement **fragmenté et manque d'un cadre structuré "pays" avec un droit de suite effectif**. Les élus expriment une volonté de retisser le lien avec les citoyens, voyant la future structure comme un moyen d'éclairer les débats tout en respectant leurs attributions. Les citoyens calédoniens, quant à eux, ont exprimé un **fort désir de s'impliquer (96%)**, privilégiant des **modalités de saisine directes (pétition citoyenne, auto-saisine)**, une **gouvernance indépendante** incluant des experts et des personnalités neutres, et une **composition diversifiée via un tirage au sort stratifié**. L'**itinérance** de la structure est également plébiscitée pour assurer une réelle inclusion territoriale.

En s'appuyant sur ces constats et les meilleures pratiques internationales, le rapport propose la mise en place d'un **Dispositif de Participation Citoyenne (DPC) permanent au Congrès**. Ce DPC s'articule autour de **quatre principes directeurs**:

- **Agilité institutionnelle et amélioration continue**.
- **Inclusion active du grand public à chaque étape**.
- **Interculturalité comme socle méthodologique**, intégrant pleinement la diversité culturelle et les légitimités coutumières.
- **Coopération interinstitutionnelle avec une vision pays** pour les enjeux transversaux.

Pour garantir son efficacité et sa pérennité, il est **nécessaire d'ajuster le cadre juridique** (par modification du règlement intérieur ou de la loi organique) afin d'attribuer aux citoyens trois droits fondamentaux : un **droit d'interpellation**, un **droit de proposition** et un **droit de suite garanti**.

La structure proposée est conçue pour être robuste et inclusive, intégrant un **Comité de Pilotage Mixte Citoyens-Élus**, un **Secrétariat à la Participation Citoyenne (SPC)** pour l'opérationnalisation, et un **Comité de Garants et d'Évaluation (CGE) indépendant** pour la qualité du processus. L'**Assemblée Citoyenne (AC)** serait composée de **35 à 54 (idéalement 54) citoyens tirés au sort selon des critères sociodémographiques et culturels**, avec un cycle de **6 mois** incluant des phases de formation initiale, d'apprentissage & d'auditions, de co-construction et de délibération et finalement de restitution et droit de suite.

Enfin, des recommandations clés ont été formulées concernant une **communication multicanale et inclusive**, un **budget pluriannuel stable et des ressources humaines dédiées**, ainsi qu'une **évaluation rigoureuse et continue** du dispositif pour mesurer son impact législatif, social et sa légitimité citoyenne.

En conclusion, cette étude propose une feuille de route claire et ambitieuse pour bâtir un **modèle calédonien de démocratie participative**. La mise en œuvre concrète de ces recommandations permettrait au Congrès de pleinement incarner sa fonction de "**Maison de tous les Calédoniens"** et de répondre aux aspirations profondes de dialogue et de co-responsabilité démocratique. En s'appuyant sur ses forces uniques, sa vitalité citoyenne et sa richesse interculturelle, la Nouvelle-Calédonie peut **transformer la crise qu'elle traverse en opportunité** et devenir un **territoire pionnier** en matière de démocratie participative dans le Pacifique. **Refonder le lien de confiance entre la population et ses institutions** devrait lui permettre de **co-construire un avenir commun et un nouveau projet de société** pour tous ses habitants.

Auteurs et contributeurs

Cette étude a été réalisée à la demande de la Présidence du **Congrès de la Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une mission d'étude visant à préfigurer un dispositif de participation citoyenne adapté au contexte calédonien. Elle a été conduite par **Régis Pradal**, fondateur de l'entreprise Social Fabric Lab, avec la précieuse collaboration de Marie-Madeleine Lequatre, Sonia Ille et Jérome Bétrancourt (Association Nos vies nos avis).

La coordination méthodologique, la conduite des entretiens, l'analyse comparative et la rédaction ont été assurées par l'auteur, avec l'appui de plusieurs collaborateurs, partenaires et prestataires ressources pour la relecture, la logistique des ateliers citoyens et la consultation en ligne.

Remerciements

L'auteur remercie chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cette étude : les élus et l'administration du Congrès, les représentants coutumiers, les représentants institutionnels, les experts, les coordinateurs de structures de participation citoyenne, les chercheurs, les acteurs associatifs et les citoyens de tous horizons rencontrés lors des entretiens ou ayant participé aux ateliers et à la consultation en ligne.

Une reconnaissance particulière est adressée à l'international, à Iain Walker (New democracy Foundation) et Jonathan Moskovic en tant qu'experts internationaux de la participation citoyenne ; en Nouvelle-Calédonie, à Joy Eyrin, Oliver Reversé ainsi qu'à la F.O.L NC pour son appui logistique déterminant dans l'organisation des ateliers Palabres Citoyens.

Pour tout complément d'information à propos de l'étude, vous pouvez écrire à regis@socialfabriclab.org

Bibliographie

Le présent rapport s'appuie sur une combinaison de sources primaires (entretiens, ateliers, consultation en ligne) et de références bibliographiques issues de la littérature spécialisée, de rapports d'organisations internationales et d'études de cas spécifiques.

I. Rapports institutionnels et études de référence :

1. Commission Internationale d'Experts Indépendants (CIEI). « **Rapport des membres de la commission internationale d'experts indépendants (CIEI)** ». 25 août 2023.
2. DemocracyNext. « **Assembling an Assembly Guide** ». 2023.
3. Falaeo, Veylma (Présidente du Congrès de Nouvelle-Calédonie). « **Lettre aux élus et à aux acteurs de la société civile** ». 17 février 2025.
4. Farrell, D. et al. « **Deliberative Mini-Publics: Core Design Features** ». The Centre for Deliberative Democracy & Global Governance, University of Canberra, 2019.
5. « **Matike Mai Aotearoa** » (rapport sur la transformation constitutionnelle basée sur les valeurs māories).
6. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « **Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy** ». 2021.
7. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « **Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions** ». 2020.
8. Quid Novi. « **Étude d'image** » (auprès d'un échantillon représentatif de calédonien). Décembre 2020.

II. Ouvrages et chapitres d'ouvrages :

1. Elstub, Stephen et Escobar, Oliver (eds.). « **Handbook of Democratic Innovation and Governance** ». 2019.
2. Fishkin, James. « **When the People Speak** ». Oxford University Press, 2009.
3. Habermas, Jürgen. (mentionné pour ses travaux sur l'espace public et la formation de l'opinion et de la volonté collectives).
4. Smith, Graham. « **Democratic Innovations** ». Cambridge University Press, 2009.

III. Articles de revues scientifiques :

1. Fung, Archon. « **Recipes for Public Spheres** ». *Journal of Political Philosophy*, 2003.
2. Mansbridge, Jane et al. « **A Systemic Approach to Deliberative Democracy** ». *APSR*, 2012.

IV. Ressources en ligne et plateformes :

1. biodiversite-administrative.fr. « **Biodiversité administrative – Microparlement des vivants** ». URL: https://biodiversite-administrative.fr.
2. conventioncitoyennepourleclimat.fr (page budget). URL: https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/budget/.
3. data.gouv.nc. « **Baromètre numérique 2023** ». URL: https://data.gouv.nc/explore/dataset/barometre_maturite_numerique_population_2023/.
4. démocratie.brussels (plateforme pour les commissions délibératives bruxelloises). URL: https://democratie.brussels/.
5. démocratie.brussels. « **Vademecum** ». URL: https://democratie.brussels/pages/vademecum.
6. informedfutures.org.
7. jeparticipe.grandpoitiers.fr (page projet Assemblée Citoyenne de la Ville de Poitiers). URL: https://jeparticipe.grandpoitiers.fr/project/assemblee-citoyenne-de-la-ville-de-poitiers/step/une-assemblee-citoyenne-de-prefiguration-pour-penser-et-construire-la-future-assemblee-citoyenne.
8. justice.fr. « **Indemnités dues aux jurés d'assises** ». URL: https://www.justice.fr/fiche/indemnites-dues-jures-assises.
9. poitiers.fr. « **L'Assemblée Citoyenne et Populaire** ». URL: https://www.poitiers.fr/lassemblee-citoyenne-et-populaire-quest-ce-que-cest.

Avec le soutien financier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
et de l'Organisation internationale de la Francophonie